

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

*Vingt-neuvième session,  
Centre international de Conférences, Genève (Suisse)*

*3 – 7 juillet 2006*

Rapport



---

**RÉSUMÉ**

---

**La Commission:**

- a) a adopté des amendements au Règlement intérieur et d'autres amendements au Manuel de procédure, notamment la scission du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants, qui est remplacé par le Comité sur les additifs alimentaires et le Comité sur les contaminants dans les denrées alimentaires;
- b) a adopté 26 normes ou textes apparentés du Codex nouveaux ou révisés;
- c) approuvé un certain nombre de propositions de nouvelles activités ou d'interruption de travaux;
- d) a approuvé les mesures visant à diminuer le nombre d'activités pour l'exercice biennal 2006-2007, notamment la réduction, de quatre à trois, du nombre de sessions du Comité exécutif, tout en s'inquiétant vivement du fait qu'une session du Comité exécutif ait dû être annulée pour des raisons de contraintes budgétaires; et a demandé à la FAO et à l'OMS de continuer d'accorder une priorité élevée, dans leur budget ordinaire, au Codex et aux activités y afférentes;
- e) est convenue d'inviter les Comités de coordination FAO/OMS à faire part de leurs observations concernant le Projet de plan stratégique 2008-2013 à leur session suivante;
- f) a noté avec satisfaction les progrès réalisés concernant la mise en œuvre des propositions découlant des recommandations formulées dans le cadre de l'Évaluation du Codex (2002); et est convenue de poursuivre l'examen des propositions formulées par le Secrétariat concernant l'examen de la structure du Codex par comités et des mandats des comités et groupes spéciaux du Codex;
- g) est convenue d'établir un Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens et un Groupe intergouvernemental spécial sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés, et de reporter à sa trente et unième session la décision d'entreprendre ou non de nouveaux travaux sur l'alimentation animale;
- h) a noté avec satisfaction la collaboration et la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales, à savoir l'OIE et la CIPV;
- i) a félicité la FAO et l'OMS et les pays qui ont contribué financièrement au Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex;
- j) a félicité la FAO et l'OMS des activités en cours à l'appui du Codex, plus précisément la communication d'avis scientifiques et le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la qualité des denrées alimentaires;
- k) a élu les membres suivants du Bureau de la Commission pour leur second mandat:
  - **Président:** M. Claude J.S. Moshia (République-Unie de Tanzanie),
  - **Vice-présidents:** Mme Karen Hulebak (États-Unis), Mme Noraini Mohd. Othman (Malaisie) et M. Wim van Eck (Pays-Bas);
- l) a désigné/confirmé les gouvernements hôtes de trente organes subsidiaires du Codex.

---

## Table des matières

---

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 - 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4 - 5
RAPPORT DU PRÉSIDENT DES CINQUANTE-SEPTIÈME ET CINQUANTE-HUITIÈME SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF	6 - 14
AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS	15
Propositions d'amendements au Règlement intérieur	16 - 21
Propositions d'amender d'autres sections du Manuel de procédure	
<i>Amendements à la Procédure d'élaboration des normes et textes apparentés du Codex, au Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex, y compris l'examen des déclarations éventuelles sur les incidences économiques et au Guide concernant la procédure de révision et d'amendement des normes Codex</i>	22 - 23
<i>Amendements consécutifs aux lignes directrices sur le déroulement des réunions des comités et des groupes intergouvernementaux spéciaux du Codex</i>	
<i>Amendements aux Principes généraux du Codex Alimentarius</i>	24 - 25
<i>Mandat du Comité sur les additifs alimentaires et du Comité sur les contaminants dans les denrées alimentaires</i>	26 - 29
<i>Projet de révision des critères régissant l'établissement d'un ordre de priorité des composés à évaluer par la JMPR</i>	30 - 32
<i>Utilisation des résultats d'analyse: plans d'échantillonnage, relations entre les résultats analytiques, incertitude des mesures, facteurs de récupération et dispositions des normes Codex</i>	33 - 35
PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE	36 - 37
Céréales, légumes secs et légumineuses	38
Additifs alimentaires et contaminants	39 - 66
Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	67 - 73
Étiquetage des denrées alimentaires	74 - 78
Méthodes d'analyse et d'échantillonnage	79 - 81
Lait et produits laitiers	82 - 90
Nutrition et aliments diététiques ou de régime	91 - 93
Résidus de pesticides	94
Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	95 - 96
AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5	97 - 98
Additifs alimentaires et contaminants	99 - 107
Nutrition et aliments diététiques ou de régime	108 - 110
Méthodes d'analyse et d'échantillonnage	111 - 112
Lait et produits laitiers	113
Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	114 - 115
Aliments surgelés	116 - 119

ANNULATION DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS DU CODEX EN VIGUEUR	120 - 123
PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS ET À L'INTERRUPTION DE CERTAINES ACTIVITÉS	124
Élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés	124 - 135
Interruption de certaines activités	136 - 138
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	139 - 151
PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS	152 - 155
SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES	
Situation générale	156 - 157
Examen de la structure du Codex par Comités et du mandat des Comités et Groupes spéciaux du Codex	158 - 161
QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION, DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX	162 - 163
Résistance aux antimicrobiens	164 - 169
Travaux futurs sur l'alimentation animale	170 - 174
Stratégie mondiale de l'OMS sur le régime alimentaire, l'activité physique et la santé: mesures que pourrait prendre le Codex	175 - 176
Comité sur le lait et les produits laitiers	177 - 184
Comité sur les Principes généraux	185 - 187
Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants	188 - 195
Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	196
Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	197 - 198
RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES	199
Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales intergouvernementales	199 - 208
Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales non gouvernementales	209 - 213
PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX	214 - 217
AUTRES QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS	218 - 226
ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION	227
DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX	228-232
QUESTIONS DIVERSES	233

**ANNEXES**

	<b>Page</b>
I	Liste des participants 31
II	Amendements au Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius 77
III	Amendements au Manuel de procédure 78
IV	Liste des projets de normes et textes apparentés adoptés par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session 90
V	Liste des projets de norme et textes apparentés adoptés à l'étape 5 par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session 93
VI	Liste des projets de norme maintenus à l'étape 8 par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session 94
VII	Liste des normes et textes apparentés révoqués par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session 96
VIII	Liste des normes et textes apparentés approuvés par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session en tant que nouveaux travaux 97
IX	Liste des travaux interrompus par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-neuvième session 98
X	Mandat du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés 99
XI	Mandat du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens 100
XII	Présidence actuelle des Organes subsidiaires du Codex 101

## INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius a tenu sa vingt-neuvième session au Centre international de Conférences, à Genève (Suisse), du 3 au 7 juillet 2006. M. Claude J. S. Mosha (Tanzanie), Président de la Commission, a présidé la session, assisté des Vice-Présidents Mme Noraini Mohd. Othman (Malaisie), Mme Karen Hulebak (États-Unis d'Amérique) et M. Wim van Eck (Pays-Bas). Ont assisté à la session 376 représentants, suppléants et conseillers de 109 États Membres et d'une organisation membre, d'un pays observateur et 59 organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, dont des institutions du système des Nations Unies. La liste des participants, qui inclut les membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. Kraisd Tontisirin, Directeur, Division de la nutrition et de la protection des consommateurs, Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs (FAO), et Mme Weber-Mosdorf, Sous-Directrice générale, Développement durable et environnement sain (OMS), respectivement.

3. Deux minutes de silence ont été observées à la mémoire de M. Jong-Wook Lee (Directeur général de l'OMS) et de M. David Nhari (ancien Vice-Président de la Commission et ancien coordonnateur pour l'Afrique).

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>1</sup>

4. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

5. La Commission a pris acte de la répartition des compétences entre la Communauté européenne et ses États Membres présentée par la délégation de la Communauté européenne sous la cote LIM 2, conformément à l'Article II.5 du Règlement intérieur. La délégation de la Communauté européenne a fait savoir à la Commission que les positions prises par la Communauté européenne étaient appuyées par la Bulgarie et la Roumanie, pays pour lesquels le traité d'adhésion à la CE avait été signé et officiellement publié<sup>2</sup>.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DES CINQUANTE-SEPTIÈME ET CINQUANTE-HUITIÈME SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 2 de l'ordre du jour)<sup>3</sup>

6. Conformément à l'Article V.7 du Règlement intérieur, le Président a fait rapport à la Commission sur les conclusions des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Comité exécutif, comme suit:

7. À sa cinquante-septième session, le Comité exécutif avait examiné en particulier l'élaboration du Plan stratégique 2008-2013; la mise en oeuvre des recommandations découlant de l'Évaluation du Codex; les questions financières et budgétaires; et le Fonds fiduciaire du Codex.

8. En ce qui concerne l'examen critique, la Commission est convenue de faire siennes les recommandations suivantes adressées aux Comités du Codex:

- Classer les activités par ordre de priorité lorsque l'ordre du jour d'un comité inclut de nombreux points;
- Inviter tous les présidents, ou les pays hôtes dans le cas des comités ajournés, à formuler des observations sur les points qui sont à l'examen depuis plus de cinq ans; et
- Informer le Comité exécutif et la Commission du calendrier envisagé pour l'achèvement des travaux sur tous les points ayant été approuvés en tant que nouvelle activité avant 2004.

9. La Commission a approuvé les dispositions envisagées par le Comité exécutif concernant l'examen critique: pendant la session tenue immédiatement avant la Commission, le Comité exécutif examinerait les propositions de nouvelles activités et pendant sa session tenue entre deux sessions de la Commission, il suivrait l'élaboration des normes.

<sup>1</sup> ALINORM 06/29/1; ALINORM 06/29/1A Rev.1; CAC/29 LIM 2 (Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par la Communauté européenne et ses États Membres).

<sup>2</sup> Les positions exprimées par la Communauté européenne sur les points qui relevaient de sa compétence conformément au document LIM 2 représentaient l'avis des 22 États Membres de la Communauté présents en séance.

<sup>3</sup> ALINORM 06/29/3 et ALINORM 06/29/3A.

10. La délégation chilienne a déclaré qu'à son avis, il faudrait aussi tenir compte des projets de normes qui étaient maintenus au niveau de la Commission pendant plusieurs sessions. La Commission a noté que l'examen critique visait à faciliter la progression des textes dans la procédure d'élaboration jusqu'à leur soumission à la Commission pour adoption, mais pas l'examen proprement dit des textes par la Commission.
11. En ce qui concerne les questions découlant des comités et groupes spéciaux du Codex, la Commission est convenue qu'une certaine souplesse serait souhaitable de façon à faciliter l'élaboration de documents en temps opportun par le Groupe spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies. À sa cinquante-huitième session, le Comité exécutif avait recommandé l'approbation d'une nouvelle activité, qui serait envisagée à la présente session au titre du point 7 de l'ordre du jour.
12. La Commission a noté que les avis formulés par le Comité exécutif à sa cinquante-huitième session sur plusieurs questions à l'examen seraient pris en compte au titre des points de l'ordre du jour pertinents.
13. En ce qui concerne l'examen critique, la Commission a fait siens les critères proposés par le Comité exécutif à sa cinquante-huitième session concernant le déroulement de l'examen critique.
- Lorsque l'élaboration d'une norme est retardée à cause de la nécessité d'obtenir des avis scientifiques, le Comité exécutif pourrait encourager la FAO et l'OMS à programmer une consultation d'experts chargée de fournir ces avis en temps opportun et recommander la suspension des travaux en attendant que ces avis scientifiques soient disponibles;
  - Lorsque des avis scientifiques ont été fournis et qu'une norme est à l'examen depuis plus de cinq ans, le Comité exécutif devrait exhorter le comité concerné à agir dans des délais spécifiés;
  - Lorsqu'un point a été examiné pendant plusieurs sessions sans qu'aucun progrès n'ait été enregistré et que la perspective de parvenir à un consensus est nulle, le Comité exécutif pourrait proposer la suspension des travaux, à une étape donnée de la procédure d'élaboration et pour une période de temps spécifique, ou bien l'interruption des travaux ou bien encore une mesure corrective permettant d'avancer, compte pleinement tenu des informations fournies par l'organe subsidiaire concerné.
14. En ce qui concerne les futurs travaux sur la résistance aux antimicrobiens, la Commission a approuvé la proposition du Comité exécutif d'établir un groupe de travail intersessions ouvert à tous les membres et observateurs intéressés et chargé d'examiner les observations reçues en réponse à la lettre circulaire CL 2005/33-CAC et de formuler des propositions à l'intention de la plénière sans préjudice des décisions qui seraient prises par celle-ci concernant le mandat, le calendrier d'achèvement des travaux et le nom du groupe spécial (voir point 11).

#### **AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 3 de l'ordre du jour)<sup>4</sup>**

15. Le Secrétariat a informé la Commission que l'amendement aux Statuts proposé à sa vingt-huitième session en tant qu'amendement consécutif à la suppression de la procédure d'acceptation avait été approuvé par la Conférence de la FAO, à sa trente-troisième session, et par l'Assemblée mondiale de la santé, à sa cinquante-neuvième session, et qu'il pouvait donc entrer en vigueur.

#### **Propositions d'amendements au Règlement intérieur**

##### Amendements concernant la durée du mandat des membres du Comité exécutif

16. La Commission a pris acte de l'approbation générale des amendements à l'Article III. Bureau, à l'Article IV. Coordonnateurs et à l'Article V. Comité exécutif, proposés par le Comité sur les principes généraux.
17. La Commission a déterminé que le quorum spécifié à l'Article VI.7 pour l'amendement du Règlement intérieur était constitué<sup>5</sup>. Conformément à l'Article VIII.7 et à l'Article XV.1 du Règlement intérieur de la Commission et à l'Article XII.7 du Règlement général de la FAO, la Commission a décidé de procéder à un seul vote par appel nominal pour tous les amendements, étant donné qu'ils concernent tous la durée du mandat des membres du Comité exécutif, avec les résultats suivants.

---

<sup>4</sup> ALINORM 06/29/4, ALINORM 06/29/4A (observations de l'Argentine, du Brésil et de la Malaisie), ALINORM 06/29/4-Add.1, LIM 10 (observations de l'Australie, des Philippines, de la Thaïlande), LIM 12 (observations de l'Inde).

<sup>5</sup> Le nombre d'États Membres du Codex [173] / 2 + 1 = 87,5; arrondi au chiffre inférieur 87.



<b>Votes pour:</b>	Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lituanie, Malaisie, Mali, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République slovaque, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Samoa, Singapour, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam.
<b>Votes contre:</b>	Néant.
<b>Abstentions:</b>	Néant.
<b>Décompte:</b>	89 votes exprimés, 89 favorables, 0 contre, 0 abstention (majorité des deux tiers requise 60).
<b>Résultat:</b>	L'amendement a été adopté.

18. La Commission a noté que les amendements au Règlement intérieur n'entreraient en vigueur qu'après leur approbation par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS (Article XVI). Les amendements aux articles tels qu'adoptés par la Commission figurent à l'Annexe II au présent rapport.

19. Le représentant du conseiller juridique de la FAO a informé la Commission que les amendements, après leur approbation par les directeurs généraux, devraient s'appliquer aux élections qui se tiendraient à la trentième session (2007) et a apporté les précisions ci-après.

20. En ce qui concerne l'éligibilité à l'élection de 2007 des différents membres du Comité exécutif (c'est-à-dire, le président et les vice-présidents, les membres élus sur une base géographique et les coordonnateurs), il a été proposé que la question soit réglée dans l'esprit et conformément à l'objectif des nouvelles dispositions. L'objectif de ce nouveau régime était que, dans le cas de la réélection de membres du Comité exécutif, et quelle que soit la fréquence des sessions – annuelle ou biennale – les membres siègeraient pendant trois ou quatre ans. Il a aussi été proposé, pour des raisons de commodité et d'équité, que la période pendant laquelle la fonction a été assumée en vertu des articles actuellement en vigueur devrait être prise en compte à la trentième session (2007) lorsqu'il serait décidé de l'éligibilité des membres en fonction à ce moment-là. En conséquence, à la trentième session (2007), les membres ayant siégé pendant trois ans au moins ne pourraient pas être réélus pour la même fonction. Les membres ayant occupé leur fonction pendant une période inférieure pourraient être réélus. Cette solution s'appliquerait « uniformément » à toutes les catégories de membres du Comité exécutif, c'est-à-dire au président, aux vice-présidents, aux membres élus sur une base géographique et aux coordonnateurs.

21. La Commission **est convenue** de procéder selon les modalités proposées par le représentant du Conseiller juridique de la FAO.

### **Propositions d'amender d'autres sections du Manuel de procédure**

Amendements à la Procédure d'élaboration des normes et textes apparentés du Codex, au Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex, y compris l'examen des déclarations éventuelles sur les incidences économiques et au Guide concernant la procédure de révision et d'amendement des normes Codex

Amendements consécutifs aux lignes directrices sur le déroulement des réunions des comités et des groupes intergouvernementaux spéciaux du Codex

22. La délégation malaisienne, tout en appuyant les amendements à la Procédure d'élaboration, Parties 3 et 4, a fait valoir que six paragraphes du *Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8*, dont la suppression avait été proposée, devraient être réinsérés afin de garantir que l'adoption d'amendements n'ayant pas été

suffisamment examinés n'affecte pas les travaux du Codex et de donner aux délégations le temps nécessaire pour analyser lesdits amendements. La délégation indienne a signalé que les dispositions suivantes du *Guide* devraient être réinsérées dans la Procédure d'élaboration à l'étape 8: paragraphe 2 sur la date d'envoi de la lettre circulaire afin de garantir que les observations soient disponibles en temps utile; et paragraphe 6 permettant aux membres d'appeler l'attention de la Commission sur toute question qui, à leur avis, n'aurait pas été résolue de manière satisfaisante à une étape précédente. Ces propositions ont été appuyées par plusieurs délégations, qui ont souligné que les incidences économiques étaient un point important, en particulier pour les pays en développement.

23. Après un débat, la Commission est convenue d'adopter les amendements tels que proposés et de transmettre les propositions formulées par la délégation indienne dans ses observations écrites (LIM 12) et par la délégation malaisienne au Comité sur les principes généraux, à sa session suivante, qui déciderait s'il était utile de réinsérer dans la Procédure d'élaboration les paragraphes qui avaient été supprimés du *Guide*.

#### Amendements aux Principes généraux du Codex Alimentarius

24. La délégation malaisienne, appuyée par plusieurs autres délégations et un observateur, a exprimé des préoccupations quant à la suppression des dispositions relatives aux textes à caractère consultatif figurant dans les Principes généraux. La délégation a souligné l'importance des textes consultatifs, qui permettent de donner des orientations aux gouvernements en matière de contrôle alimentaire, et a souligné que la Commission devrait envisager d'élaborer des textes apparentés (codes d'usages, etc.) lorsque les données scientifiques ne suffisent pas ou ne sont pas assez complètes pour élaborer une norme. En conséquence, elle a proposé de maintenir les dispositions sur le caractère consultatif des textes apparentés. Des délégations ont fait valoir que si aucune référence n'était faite au caractère consultatif des textes, on pourrait en déduire que les textes du Codex étaient obligatoires. Le Secrétariat a rappelé que le Comité sur les principes généraux avait décidé de supprimer ces dispositions spécifiques sur les « textes à caractère consultatif » étant donné que toutes les normes et textes apparentés du Codex étaient consultatifs et afin d'éviter toute confusion sur le caractère des différents types de textes du Codex.

25. Étant donné les questions de fond soulevées par plusieurs délégations, la Commission est convenue de renvoyer la proposition d'amendement au Comité sur les principes généraux pour nouvel examen, compte tenu des observations formulées à la présente session.

#### Mandat du Comité sur les additifs alimentaires et du Comité sur les contaminants dans les denrées alimentaires

26. La Commission a adopté les projets de mandat des deux comités avec les amendements proposés par la délégation brésilienne dans ses observations écrites, décidant par voie de conséquence de remplacer le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants (CCFAC) par le Comité sur les additifs alimentaires (CCFA) et le Comité sur les contaminants dans les denrées alimentaires (CCCF). La Commission est convenue que les deux comités examineraient leurs mandats respectifs à leur première session.

27. La Commission est convenue que les questions d'irradiation des aliments relèveraient du Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires et a adopté la proposition d'amendement au point g) de son mandat.

28. La délégation finlandaise, s'exprimant au nom des États membres de la Communauté européenne présents à la session, a fait valoir que les nouveaux comités devraient étudier les changements consécutifs présentés dans le document ALINORM 06/29/4-Add.1 pour nouvel examen de la Commission et qu'en attendant, les dispositions de ces textes devraient rester en vigueur dans la mesure où elles concernaient les activités des deux comités.

29. La Commission a adopté les amendements consécutifs à plusieurs sections du Manuel de procédure proposés dans le document ALINORM 06/29/4-Add.1, étant entendu qu'elle pourrait les réexaminer si nécessaire à l'avenir.

#### Projet de révision des critères régissant l'établissement d'un ordre de priorité des composés à évaluer par la JMPR

30. La délégation indienne, appuyée par d'autres délégations, a proposé d'insérer un autre critère afin de garantir que la priorité soit accordée aux pesticides et aux produits importants pour les pays en développement.

31. La délégation néerlandaise, s'exprimant en tant que présidente du Comité sur les résidus de pesticides, a rappelé que les demandes d'évaluation de composés par la JMPR étaient subordonnées à la disponibilité de données pertinentes, en particulier d'essais contrôlés, et que l'application des LMR (limites maximales de résidus) Codex et nationales à l'importation et à l'exportation était une question que le Comité examinait séparément. La Commission a aussi rappelé que les Critères régissant l'établissement des priorités des travaux tenaient expressément compte des besoins des pays en développement.

32. Après un débat, la Commission a adopté le projet de révision des critères et est convenue de transmettre au Comité sur les résidus de pesticides la question du classement par ordre de priorité des pesticides et des produits intéressant les pays en développement concernant aussi bien les nouveaux produits chimiques que la réévaluation périodique.

#### Utilisation des résultats d'analyse: plans d'échantillonnage, relations entre les résultats analytiques, incertitude des mesures, facteurs de récupération et dispositions des normes Codex

33. La délégation thaïlandaise, appuyée par d'autres délégations, a exprimé ses préoccupations quand aux dispositions relatives à l'incertitude des mesures et fait observer que si chaque comité de produit avait la possibilité de décider de la manière dont il allait traiter l'incertitude des mesures, il s'en suivrait un manque de cohérence au sein du Codex; des orientations précises devaient être fournies sur la prise en compte de l'incertitude des mesures. En conséquence, la délégation a proposé de différer l'adoption des dispositions sur l'Utilisation des résultats analytiques jusqu'à ce qu'une telle orientation soit fournie.

34. Après un débat, la Commission a décidé d'adopter les recommandations telles que proposées et de transmettre au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage la demande d'orientations supplémentaires présentée par plusieurs délégations afin de traiter l'incertitude de la mesure.

35. Les amendements au Manuel de procédure adoptés par la Commission sont présentés à l'Annexe III du présent rapport.

#### **PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE (Point 4 de l'ordre du jour)<sup>6</sup>**

36. La Commission a adopté les projets de normes et de textes apparentés soumis par ses organes subsidiaires à l'étape 8 (y compris ceux qui ont été soumis à l'étape 5 avec une recommandation visant à omettre les étapes 6 et 7 et ceux qui ont été soumis à l'étape 5 de la Procédure accélérée) dont la liste figure à l'Appendice IV du présent rapport.

37. Les paragraphes suivants contiennent des informations supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises sur certains points.

#### **Céréales, légumes secs et légumineuses**

##### *Projet de norme pour les nouilles instantanées<sup>7</sup>*

38. La Commission a rappelé que les travaux sur ce projet de norme avaient été initiés par le Comité de coordination pour l'Asie, puis développés par le Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses par correspondance après son adoption à l'étape 5, et elle a noté que toutes les dispositions avaient été approuvées par les Comités horizontaux compétents. La Commission a adopté le projet de norme tel qu'il est proposé avec les modifications rédactionnelles soumises par le Japon dans ses observations écrites.

#### **Additifs alimentaires et contaminants**

##### *Projet de révision du préambule de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires<sup>8</sup>*

39. La délégation de l'Inde, en référence à sa note écrite figurant au LIM 8, a proposé des modifications aux sections 1.2 et 3.1 de ce préambule.

<sup>6</sup> ALINORM 06/29/5; ALINORM 06/29/3A; ALINORM 06/29/5A (observations des pays suivants : Argentine, Australie, Brésil, Chine, États-Unis, Guatemala, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pérou et Suisse et de l'IDF); LIM 4 (observations du Brésil, de la Chine, du Japon, du Pérou, de la Thaïlande, de l'IADSA et de l'ISDI); LIM 8 (observations des pays suivants : Brésil, Honduras, Inde, Kenya, Malaisie, Pérou, Philippines, Suisse et Thaïlande et de l'AIBP); LIM 13 (observations de la Thaïlande), CAC/29-LIM 15 (observations de l'Inde).

<sup>7</sup> Appendice à CL 2006/15-CPL.

<sup>8</sup> ALINORM 06/29/12, Annexe V.

40. La Commission, notant que les points évoqués par l'Inde avaient déjà été examinés par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants, **a adopté** la proposition de révision du préambule de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires, en l'état. La Commission a noté que la délégation de l'Inde pourrait exprimer ses préoccupations lors d'une future session du Comité sur les additifs alimentaires.

***Projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (GSFA) à l'étape 8 et Avant-projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (GSFA) à l'étape 5/8<sup>9</sup>***

41. La Commission a noté que dans le cadre de l'examen critique, le Comité exécutif, à sa cinquante-huitième session, avait fourni des orientations générales au CCFAC pour l'élaboration de la GSFA en ce qui concerne les dispositions relatives à des additifs alimentaires dans les normes sur les produits.

42. La Commission **a approuvé** les recommandations ci-après du Comité exécutif<sup>10</sup>:

- i) Le CCFAC devra, dans ses prochains rapports, faire une nette distinction entre:
  - a) les dispositions relatives aux additifs incluses dans les normes adoptées et que l'on a proposé d'inclure dans la GSFA;
  - b) la révocation des dispositions pertinentes figurant dans la GSFA par souci de cohérence avec les normes existantes;
  - c) les amendements proposés aux dispositions actuelles relatives aux additifs dans les normes Codex à inclure dans la GSFA. Ces amendements pourraient être soumis au comité compétent (lorsque des comités actifs existent et que les normes pertinentes font l'objet d'un examen). Le Comité pourrait aussi élaborer sous la forme de nouvelles dispositions ou d'amendements à la GSFA, dans ce cas, il faudrait suivre la procédure par étapes, afin que des observations puissent être formulées.
- ii) Le Comité a également recommandé que lorsque des dispositions concernant les additifs à inclure dans la GSFA débouchent sur des amendements aux dispositions sur les additifs dans des normes Codex, des modifications corrélatives soient apportées aux normes pertinentes, et que les rapports du CCFAC comprennent un tableau affichant les dispositions relatives aux additifs présentes dans les normes Codex.

43. La délégation des Pays-Bas, s'exprimant en tant que Présidente du CCFAC, a indiqué que le CCFAC ferait son possible pour assurer la transparence des propositions soumises à la Commission durant l'élaboration de la GSFA.

44. En ce qui concerne la question de savoir si les niveaux de certains additifs alimentaires dans la catégorie d'aliments n° 11.1.2 (Sucre en poudre, dextrose en poudre) et la catégorie d'aliments n° 12.1.1 (Sel) dans la GSFA étaient différents des niveaux actuels correspondant aux normes pertinentes sur les produits<sup>11</sup>, la délégation des Pays-Bas a précisé que les dispositions relatives à certains additifs alimentaires de la GSFA, tels que les phosphates dans le sucre en poudre et les ferrocyanures dans le sel, avaient été regroupées, car dans l'évaluation du JECFA, une DJA de groupe leur a été attribuée. La délégation a donc assuré la Commission qu'aucun changement n'était effectué au moment du transfert des dispositions relatives aux additifs dans les normes individuelles à la GSFA.

45. La délégation a précisé en outre que toutes les dispositions de la catégorie d'aliments n° 02.2.1.2 (Margarine et produits similaires), n° 13.1.1 (Préparations pour nourrissons) et n° 13.1.2 (Préparations de suite), dont l'inclusion dans la GSFA est proposée (ALINORM 06 29/12, Annexe VII) étaient conformes à la dernière version des normes adoptée par la Commission et qu'aussitôt que de nouvelles normes ou des normes révisées seraient adoptées, les dispositions pertinentes seraient mises à jour en conséquence dans la GSFA.

46. La délégation des États-Unis a soutenu fermement l'adoption du projet et de l'avant-projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la GSFA sans aucun changement et elle a déclaré qu'elle estimait que les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa cinquante-huitième session n'étaient pas conformes à la situation de la GSFA comme unique point de référence pour les additifs alimentaires dans le Codex Alimentarius

<sup>9</sup> ALINORM 06/29/12, Annexe VII et Annexe XI.

<sup>10</sup> ALINORM 96/29/3A, par. 6 à 8.

<sup>11</sup> ALINORM 06/29/3A par.11 et par. 12.

et qu'elles retardaient indûment les activités du CCFAC. La délégation de la Communauté européenne et certaines autres délégations ont également approuvé l'adoption du projet et de l'avant-projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la GSFA tels qu'ils sont présentés.

47. La délégation du Costa Rica a proposé que les dispositions relatives à certains additifs des catégories d'aliments n° 2.2.1.2 (margarine et produits similaires), n° 02.1 (Matières grasses et huiles anhydres) et n° 02.1.2 (Huiles et graisses végétales), ne soient pas révoquées, car l'utilisation de ces additifs avait une incidence importante pour ces produits alimentaires.

48. La délégation de la Malaisie a souligné que le Projet de norme pour les matières grasses tartinables et les mélanges tartinables et le Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons étaient actuellement élaborés par le Comité sur les graisses et les huiles et le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime respectivement et que la Norme sur les préparations de suite était étroitement liée à la Norme pour les préparations pour nourrissons. En conséquence, la délégation a proposé que l'adoption des dispositions relatives à des additifs alimentaires pour la « margarine et les produits similaires » et pour les « préparations pour nourrissons » et les « préparations de suite » dans la GSFA soit ajournée.

49. À l'issue d'un bref débat, la Commission a **adopté** le projet et l'avant-projet de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la GSFA (ALINORM 06/29/12 Annexes VII et XI) à l'étape 8 ou à l'étape 5/8, à l'exception des catégories d'aliments n° 02.2.1.2, 13.1.1 et 13.1.2 dans ces deux Annexes et elle a **décidé** d'ajourner l'examen des dispositions relatives à des additifs alimentaires de ces catégories d'aliments en attendant la mise au point définitive du Projet de norme pour les matières grasses tartinables et les mélanges tartinables et du projet de norme pour les préparations pour nourrissons, et la soumission au CCFA, pour adoption, des sections de ces normes sur les additifs.

50. Les délégations des États-Unis et de la Communauté européenne ont réservé leur position sur cette question.

51. Conformément à la recommandation du Comité exécutif<sup>12</sup>, la Commission a invité le CCFA à examiner la catégorie d'aliments 02.2.1.2, afin d'assurer une correspondance exacte avec les normes de produits pertinentes.

*Projet de limites maximales pour le cadmium<sup>13</sup> dans les mollusques bivalves marins (à l'exclusion des huîtres et des coquilles Saint-Jacques), dans les céphalopodes (éviscérés) et dans le riz poli<sup>14</sup>*

i) Limite maximale pour le cadmium dans les mollusques

52. La délégation de la Communauté européenne a noté qu'à sa trente-huitième session, le CCFAC avait amorcé les débats sur la définition de la limite de 1,0 mg/kg pour le cadmium qui avait été adoptée par la Commission à sa vingt-huitième session à l'étape 5. La délégation a estimé que l'apport en cadmium devrait être réduit au niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre et elle s'est opposée à l'adoption par la Commission, sans justification, d'un niveau supérieur, de 2 mg/kg.

53. Sur ce point, la délégation des Pays-Bas, s'exprimant en tant que Présidente du CCFAC, a précisé que le CCFAC était convenu d'un niveau supérieur de 2 mg/kg, en tenant compte de l'évaluation d'impact de l'apport alimentaire effectuée par le JECFA à sa soixante-quatrième session pour trois limites maximales différentes pour le cadmium et de sa conclusion selon laquelle le niveau proposé de 1mg/kg et un niveau supérieur de 2 mg/kg (soit un niveau supérieur) avaient peu d'incidence sur l'apport moyen de cadmium.

54. La Commission a **adopté** la limite maximale de 2 mg/kg de cadmium dans les mollusques bivalves marins (à l'exclusion des huîtres et des coquilles Saint-Jacques) et dans les céphalopodes (éviscérés) proposée à l'étape 8. La délégation de la Communauté européenne a réservé sa position sur cette question.

<sup>12</sup> ALINORM 06/29/3A par.10.

<sup>13</sup> Pour inclusion dans la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines dans les denrées alimentaires (CODEX STAN 193-1995).

<sup>14</sup> ALINORM 06/29/12, Annexe XXV.

ii) Limite maximale pour le cadmium dans le riz poli

55. Plusieurs délégations ont approuvé l'adoption de la limite maximale de 0,4 mg/kg de cadmium dans le riz poli proposée par le CCFAC, en se référant à l'évaluation de l'apport et de l'exposition effectuée par le JECFA à sa soixante-quatrième session qui avait conclu que le niveau de 0,4 mg/kg était suffisant pour protéger la santé humaine.

56. Plusieurs autres délégations se sont déclarées préoccupées que le JECFA, à sa soixante-quatrième session, n'ait pas pris en considération dans son évaluation les différents régimes alimentaires dans certains pays ou certaines régions et l'exposition au cadmium des groupes vulnérables, y compris les enfants, et ils ont estimé que le niveau proposé n'était pas acceptable pour les pays où le riz est l'aliment de base.

57. Les représentants de la FAO et de l'OMS, s'exprimant au nom des Secrétariats du JECFA, ont indiqué que l'évaluation du JECFA avait pris en compte jusqu'à 13 régimes alimentaires régionaux et que même dans le scénario de référence le plus élevé l'apport estimatif restait de 34 pour cent de la DHTP.

58. La délégation de la Communauté européenne ne s'est pas opposée à l'adoption du projet de limite maximale, notant que le riz contenant du cadmium à 0,4 mg/kg était produit dans des zones géographiques très limitées et que par conséquent, il était peu probable que ce riz soit commercialisé dans le circuit international.

59. Après un bref débat, la Commission a adopté la limite maximale de 0,4 mg/kg de cadmium dans le riz poli, proposée à l'étape 8. Les délégations de l'Égypte, des Émirats arabes unis, du Honduras, du Nigéria, de la Norvège, du Qatar et de Singapour ont réservé leur position sur cette question.

***Avant-projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des produits destinés à l'alimentation humaine et animale par les dioxines et les PCB de type dioxine<sup>15</sup>***

60. La délégation de la Thaïlande, appuyée par l'Inde, en référence à ses observations écrites figurant au document LIM 13, a déclaré que certaines recommandations dans l'Avant-projet de code étaient formulées de manière trop générale pour que les utilisateurs puissent les suivre et que des orientations pratiques par étape étaient nécessaires. La délégation s'est également inquiétée de ce que les méthodes d'analyse actuellement disponibles nécessitent de lourds investissements qui constituent un problème pour les pays en développement. Cette position a été approuvée par d'autres délégations. Ces délégations ont proposé de différer l'adoption de la section sur les méthodes d'analyse ou de la renvoyer au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) pour une étude plus approfondie.

61. La délégation de la Communauté européenne, appuyée par les États-Unis, a précisé que les préoccupations exprimées par certains pays avaient déjà été prises en compte par le Comité et que les méthodes d'analyse et les bonnes pratiques de laboratoire étaient considérées comme ayant une importance critique pour les contaminants comme les dioxines et les PCB de type dioxine.

62. La Commission a adopté le Code d'usages proposé à l'étape 5/8 et est convenue d'inviter le CCMAS à examiner les sections sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et de déterminer la nécessité de révisions futures du Code, en tenant compte des observations formulées à la présente session.

***Avant-projet de limites indicatives révisées pour les radionucléides présents dans les denrées alimentaires contaminées suite à une urgence nucléaire ou radiologique destinées à des échanges internationaux<sup>16</sup>***

63. Certaines délégations se sont inquiétées que les limites indicatives proposées soient insuffisantes pour protéger la santé des consommateurs et elles ont déclaré que les effets nocifs à long terme des radionucléides pour la santé de l'homme devaient être pris en compte.

64. Le représentant de l'AIEA a précisé que les limites indicatives proposées pour les radionucléides n'étaient pas différentes des niveaux actuellement adoptés par la Commission et que la portée de ce texte avait été élargie avec l'inclusion de nouveaux radionucléides. Le représentant a également précisé que les limites indicatives concernaient des situations d'urgence nucléaire ou radiologique et ne devaient pas être utilisées pour une surveillance régulière menée au niveau national et que d'autres conventions internationales existantes pouvaient être appliquées pour éviter la distribution de produits alimentaires contaminés.

<sup>15</sup> ALINORM 06/29/12, Annexe XXVI.

<sup>16</sup> ALINORM 06/29/12, Annexe XXXI.

65. La Commission a **adopté** la révision des limites indicatives pour les radionucléides proposée à l'étape 5/8.
66. Les délégations de l'Égypte, de la Malaisie, de Singapour et du Soudan ont réservé leur position sur cette question.

### **Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires**

#### ***Avant-projet de principes et de directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques<sup>17</sup>***

67. La Commission a noté que la définition d'expressions telles que « fondée sur des données scientifiques » et « fondée sur l'analyse des risques » était en cours de discussion au sein du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) sur la base d'un document de travail présenté par la délégation de la Nouvelle-Zélande<sup>18</sup> mais que cela ne s'opposait pas à l'adoption de l'Avant-projet de principes.

68. La Commission a pris note des amendements proposés par les délégations indienne et péruvienne dans les documents LIM 8 et LIM 4, respectivement. La Commission a cependant estimé que l'Avant-projet de principes et de directives avait fait l'objet d'un examen approfondi au sein du CCFICS et que la réouverture de la discussion retarderait l'adoption du document.

69. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de principes et de directives aux étapes 5/8, avec omission des étapes 6 et 7, pour inclusion sous forme d'annexe aux *Directives Codex sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* (CAC/GL 47-2003). Les délégations indienne et péruvienne ont réservé leur position sur cette décision.

#### ***Avant-projet de principes applicables à la traçabilité/traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires<sup>19</sup>***

70. La délégation indienne, tout en étant favorable à l'Avant-projet de principes en général, a proposé dans les documents LIM 8 et LIM 15 des amendements de fond au texte. La Commission n'a cependant pas approuvé ces propositions, notant que les points soulevés par l'Inde avaient été débattus de manière approfondie au sein d'un groupe de travail et à la quatorzième session du CCFICS. La délégation indienne a réservé sa position sur cette décision.

71. L'observateur de l'OIE a informé la Commission que le Code sanitaire pour les animaux terrestres, à la section sur l'identification et la traçabilité des animaux vivants, faisait référence aux textes pertinents du Codex. L'observateur était d'avis qu'une référence analogue à l'OIE et à la CIPV pourrait être incluse dans l'Avant-projet de principes afin d'inciter les membres à mettre en place un système de traçabilité qui englobe l'ensemble de la filière alimentaire sans créer de lacunes et de doubles emplois.

72. La Commission est convenue de faire référence aux textes de l'OIE et de la CIPV en ajoutant, à la fin du paragraphe 1, la phrase: « ainsi que ceux adoptés par l'OIE et par la CIPV, le cas échéant. ». Les délégations du Chili, de la Malaisie et de la Thaïlande ont réservé leur position sur cette décision.

73. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de principes amendé aux étapes 5/8 avec omission des étapes 6 et 7.

### **Étiquetage des denrées alimentaires**

#### ***Projet d'amendement aux directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 Substances autorisées: Tableau 3<sup>20</sup>***

74. La Commission a noté que le Comité exécutif, à sa cinquante-huitième session, tout en procédant à l'examen critique, avait recommandé de renvoyer à l'étape 6 le Projet d'amendement aux directives pour la production, la transformation et l'étiquetage des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique, car celui-ci n'avait pu être distribué pour observations à l'étape 6 avant la session du Comité, ayant été présenté trop

<sup>17</sup> ALINORM 06/29/30, par. 48 et Annexe II.

<sup>18</sup> ALINORM 06/29/33, par. 149 à 162.

<sup>19</sup> ALINORM 06/29/30, par. 80 et Annexe III.

<sup>20</sup> ALINORM 06/29/22, Annexe II.

tard<sup>21</sup>. Des délégations ont indiqué qu'elles avaient d'autres observations à formuler et se sont déclarées favorables à un nouvel examen du Tableau au sein du Comité.

75. La Commission **est convenue** de renvoyer le Projet d'amendement à l'étape 6 pour observations et nouvel examen par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Les délégations de la Communauté européenne et des États-Unis d'Amérique ont exprimé leurs réserves quant à cette décision.

*Avant-projet de définition des acides gras trans (Amendement aux directives concernant l'étiquetage nutritionnel)*<sup>22</sup>

76. La Commission a rappelé que, à sa vingt-sixième session, tout en adoptant les Directives révisées concernant l'étiquetage nutritionnel, elle avait demandé au Comité sur l'étiquetage nutritionnel, en coopération avec le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, de fournir une définition des acides gras trans<sup>23</sup>. Après examen de la définition par le CCFNSDU et approbation par la Commission à sa vingt-huitième session, en tant que nouvelle activité dans le cadre de la procédure accélérée, le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, à sa trente-cinquième session, avait mis au point la définition pour inclusion dans les *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel*. La Commission **a adopté** l'Avant-projet de définition proposé à l'étape 5 de la procédure accélérée.

*Norme générale pour les jus et les nectars de fruits: dispositions d'étiquetage concernant les auxiliaires technologiques*<sup>24</sup>

77. La Commission a rappelé que la Norme pour les jus et les nectars de fruits avait été adoptée à sa vingt-huitième session, à l'exception de trois auxiliaires technologiques susceptibles d'entraîner des réactions allergiques qui étaient soumis à des dispositions d'étiquetage spécifiques, nécessitant donc la confirmation du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires<sup>25</sup>.

78. La Commission a noté que, à sa trente-quatrième session, le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires avait confirmé les dispositions d'étiquetage figurant dans la note de bas de page de la liste des auxiliaires technologiques sur proposition du Groupe intergouvernemental spécial sur les jus de fruits et légumes. En conséquence, la Commission **a adopté** ces dispositions, ce qui permet d'inclure ces auxiliaires technologiques dans la Norme pour les jus et les nectars de fruits.

## Méthodes d'analyse et d'échantillonnage

*Méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour inclusion dans les normes Codex et/ou dans la norme CODEX STAN 234-1999*<sup>26</sup>

79. La Commission a été informée que le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage avait confirmé toutes les méthodes d'analyse et d'échantillonnage à inclure dans les projets de norme soumis pour adoption à la Commission (nouilles instantanées, lait et produits laitiers) ou dans des normes en vigueur (jus de fruits, lait et produits laitiers) dans le cadre de la mise à jour périodique des méthodes. Il a aussi été noté que les méthodes d'analyse entérinées par le CCMAS pour des projets de norme toujours en cours d'élaboration dans les comités concernés n'étaient pas présentées à la Commission pour examen.

80. La délégation thaïlandaise, soutenue par plusieurs délégations, a exprimé sa préoccupation quant à l'adoption des méthodes de spectrométrie de masse isotopique qui ne manqueraient pas de créer des difficultés pour les pays en développement où des méthodes aussi coûteuses et complexes n'étaient pas disponibles, et a proposé de demander au CCMAS d'envisager des méthodes de remplacement qui seraient applicables plus généralement pour l'analyse des jus de fruit. L'observateur de la Fédération internationale des producteurs de jus de fruits (FIJU) a indiqué que les méthodes avaient été déterminées après un examen détaillé par le Groupe intergouvernemental spécial sur les jus de fruits et légumes et qu'elles étaient nécessaires pour compléter la Norme pour les jus et les nectars de fruits.

<sup>21</sup> ALINORM 06/29/3A, par. 19.

<sup>22</sup> ALINORM 06/29/22, Annexe V.

<sup>23</sup> ALINORM 03/26/41, par. 72.

<sup>24</sup> ALINORM 06/29/22, par. 4-5.

<sup>25</sup> ALINORM 05/28/41, par. 64.

<sup>26</sup> ALINORM 06/29/23, Annexe II.



81. Après un débat, la Commission a **adopté** les méthodes proposées dans la Norme pour les jus et les nectars de fruits et a recommandé que le CCMAS accorde l'attention voulue aux méthodes d'analyse pouvant être utilisées, le cas échéant, partout dans le monde, dans les pays développés comme dans les pays en développement. La Commission a adopté toutes les méthodes proposées.

#### **Lait et produits laitiers<sup>27</sup>**

*Projet de norme pour un mélange de lait concentré écrémé et de graisse végétale*

*Projet de norme pour un mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre*

*Projet de norme pour un mélange de lait concentré écrémé sucré et de graisse végétale*

82. La délégation du Costa Rica a proposé d'ajouter le pourcentage de matière grasse du lait et de matière grasse végétale à côté du nom de la denrée alimentaire. La Commission a **adopté** les projets de norme avec un amendement à la liste énumérée à la Section 3.1 « Matières premières », qui devient « Lait écrémé et laits en poudre écrémés, autres extraits secs du lait écrémé et graisses/huiles végétales comestibles », à des fins de clarification.

*Projet de normes révisées pour le Cheddar (C-1) et le Danbo (C-3)*

*Avant-projets de norme révisée pour l'Edam (C-4), le Gouda (C-5), le Havarti (C-6), le Samsø (C-7), l'Emmental (C-9), le Tilsiter (C-11), le Saint-Paulin (C-13), le Provolone (C-15), le Cottage Cheese (C-16), le Coulommiers (C-18), le fromage à la crème (C-31), le Camembert (C-33), le Brie (C4) et Avant-projet de norme pour la Mozzarella*

83. La Commission a noté que toutes les dispositions d'étiquetage transmises au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires avaient été confirmées, à l'exception de la Section 7.2 « Pays d'origine ». Elle a par ailleurs noté que le Comité sur le lait et les produits laitiers, à la demande du CCFL, avait donné des arguments au CCFL pour expliquer l'inclusion de cette disposition.

84. Certaines délégations ont exprimé l'opinion que toutes les normes individuelles devaient être adoptées à l'étape 8 excepté la Section 7.2, qui devrait être renvoyée au CCFL pour examen ultérieur, alors que d'autres délégations se sont déclarées favorables à l'adoption des normes dans leur totalité, comme proposé par le CCMMP, et étaient d'avis que l'étiquetage concernant le pays d'origine était essentiel pour faire en sorte que le consommateur ne soit pas induit en erreur.

85. La délégation des États-Unis d'Amérique, appuyée par d'autres délégations, a noté que la Commission avait décidé de ne pas entreprendre de nouvelle activité sur la révision des dispositions d'étiquetage concernant le pays d'origine dans la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées et elle a fait observer que l'étiquetage du pays d'origine n'était pas motivé par des problèmes de sécurité sanitaire et que les questions ayant trait à l'information des consommateurs relevaient de la législation nationale, comme indiqué à la section 4.5.1. de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées.

86. La délégation suisse a fait valoir qu'il fallait élaborer des normes plus générales orientées sur l'aspect sanitaire, conformément aux recommandations de l'Évaluation du Codex et du Cadre stratégique, afin de limiter le nombre des normes individuelles pour les fromages et a proposé de renvoyer ces normes à l'étape 6.

87. La délégation soudanaise s'est déclarée favorable à la déclaration du pays d'origine et à l'indication de l'espèce animale, afin d'éviter d'induire le consommateur en erreur.

88. Après de débats prolongés sur cette disposition, la Commission a décidé d'adopter les avant-projets de norme à l'étape 5, de les avancer à l'étape 8 avec omission des étapes 6 et 7 et de **maintenir** toutes les normes à **l'étape 8** en attendant le nouvel examen de la Section 7.2 « Pays d'origine » par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires à sa prochaine session, étant entendu que, à sa trentième session, la Commission se pencherait à nouveau sur cette question au vu de l'opinion du CCFL sur la Section 7.2. Ces projets de norme sont présentés à l'Annexe VI du présent rapport.

---

<sup>27</sup> ALINORM 06/29/11, Annexes II à XXIII.

89. La Commission a noté par ailleurs que, dans ses délibérations sur la Section 7.2, le CCFL tiendrait compte de ce que dans la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées les dispositions concernant le pays d'origine faisaient référence au pays de fabrication, alors que dans de nombreuses normes pour les fromages individuels, des noms génériques régionaux étaient spécifiés.

90. La Commission a noté que plusieurs corrections d'ordre rédactionnel devraient être apportées à la version espagnole des Avant-projets de normes révisées pour l'Edam, la Mozzarella et le fromage à la crème, conformément aux observations écrites de l'Argentine (CAC/29 LIM 4).

### **Nutrition et aliments diététiques ou de régime**

#### ***Projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge<sup>28</sup>***

91. La délégation thaïlandaise, se référant à ses observations formulées dans le document LIM 13, a fait valoir qu'il était nécessaire de limiter la quantité de sucres ajoutés, qui ne devait pas dépasser 10 pour cent de l'apport énergétique total, conformément aux recommandations de la consultation d'experts OMS/FAO de 2002 sur l'alimentation, la nutrition et la prévention de maladies chroniques, et a proposé de renvoyer le texte au CCNFSDU pour nouvel examen de cette question. Cette opinion a été soutenue par plusieurs délégations.

92. La délégation indienne, se référant à ses observations présentées dans le document LIM 8, a proposé que la teneur en céréales des aliments à base de céréales soit au moins de 50 pour cent, que la valeur énergétique des aliments à base de céréales destinés aux nourrissons soit de 4-5 kcal/g et que la teneur minimale en protéine des aliments à base de céréales destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants soit de 15 pour cent. Cette opinion a été soutenue par plusieurs délégations.

93. Après un débat, la Commission **a adopté** le Projet de norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge à l'étape 8, comme proposé à l'Annexe II de l'ALINORM 06/29/26. Les délégations thaïlandaise et indienne ont réservé leurs positions sur cette décision. La Commission est convenue de demander au Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime d'évaluer s'il convenait de réviser les Sections 3.2, 3.3 et 3.4 de la norme adoptée en fonction des recommandations de la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'activité physique et la santé.

### **Résidus de pesticides**

#### ***Projets de limites maximales de résidus pour les pesticides, y compris les piments forts séchés<sup>29</sup>***

94. La Commission **a adopté** les LMR proposées aux Annexes II et III de l'ALINORM 06/29/24 et noté les réserves exprimées par la Communauté européenne et la Norvège sur les LMR pour le méthiocarbe (132), la deltaméthrine (135), l'oxydeméton-méthyl (166) et le chlorprophame (201).

### **Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments**

#### ***Projets de limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires<sup>30</sup>***

95. La Commission **a adopté** les projets de limites maximales de résidus pour le trichlorfon (métrifonate), la pirlimycine, la cyperméthrine / alpha-cyperméthrine et la doramectine proposés à l'étape 8.

96. Les délégations de la Communauté européenne et de la Norvège ont réservé leur position sur l'adoption des limites maximales de résidus pour le trichlorfon dans le lait de vache. La délégation argentine a émis des réserves sur la décision d'adopter des limites maximales de résidus pour la cyperméthrine / alpha-cyperméthrine.

<sup>28</sup> ALINORM 06/29/26, Annexe II.

<sup>29</sup> ALINORM 06/29/24, Annexe II.

<sup>30</sup> ALINORM 06/29/31, Annexe II.

## **AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5 (Point 5 de l'ordre du jour)<sup>31</sup>**

97. La Commission a **adopté** les avant-projets de normes et les textes apparentés à l'étape 5 soumis par ses organes subsidiaires à l'étape 5, tels que présentés à l'Annexe V au présent rapport, et les a avancés à l'étape 6. La Commission a noté que les observations techniques formulées lors de la session seraient transmises aux comités concernés pour examen. La Commission a encouragé les membres et les observateurs qui ont soumis des observations par écrit ou oralement à la session à soumettre ces observations à l'étape 6 de la Procédure.

98. Des informations supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises concernant certaines questions sont présentées ci-après.

### **Additifs alimentaires et contaminants**

#### ***Avant-projet de révision des Noms de catégorie du Codex et du Système international de numérotation des additifs alimentaires<sup>32</sup>***

99. L'observateur de l'ICBA, tout en appuyant l'adoption de la proposition de révision, s'est inquiété de la suppression de la catégorie fonctionnelle « acides » et de la sous-catégorie « agents de sapidité » dans le Tableau de l'Annexe XV et a noté que les agents de sapidité étaient un domaine faisant l'objet d'innovations dynamiques.

100. L'observateur de la FID a indiqué que les « supports » ne devraient pas être considérés comme des additifs ou des auxiliaires technologiques et qu'en conséquence, ils ne devraient pas figurer dans ce tableau.

101. La délégation des Pays-Bas, s'exprimant en tant que Présidente du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants, a précisé que les observations formulées pourraient être traitées à des étapes ultérieures et a également noté que le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants avait décidé de placer entre crochets les catégories fonctionnelles des supports et des gaz de conditionnement et avait demandé au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires de préciser les exigences en matière d'étiquetage pour les supports et les gaz de conditionnement.

102. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de révision des Noms de catégorie du Codex et du Système international de numérotation des additifs alimentaires à l'étape 5, comme proposé par le Comité, et l'a avancé à l'étape 6.

#### ***Avant-projet de concentration maximale pour les aflatoxines totales présentes dans les amandes, les noisettes et les pistaches « prêtes à consommer »<sup>33</sup>***

103. La délégation de l'Iran a déclaré que la proposition de concentration de 8 µg/kg pour les aflatoxines totales dans les amandes, les noisettes et les pistaches prêtes à consommer était une concentration hypothétique et qu'il convenait d'attendre les résultats de l'évaluation de l'exposition d'origine alimentaire qui sera effectuée par le JECFA. Plusieurs délégations partagent cet avis.

104. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de concentration maximale pour les aflatoxines totales dans les amandes, les noisettes et les pistaches « prêtes à consommer » à l'étape 5, comme proposé par le Comité, et l'a avancé à l'étape 6.

#### ***Avant-projet de limites maximales pour l'étain dans les aliments en conserve (autres que les boissons) et dans les boissons en conserve<sup>34</sup>***

105. La délégation de la Communauté européenne a indiqué que la limite proposée n'était pas acceptable, faute d'évaluation toxicologique supplémentaire par le JECFA, et qu'il devrait être possible de réduire encore les concentrations d'étain en appliquant les bonnes pratiques lors de la production d'aliments en conserve.

<sup>31</sup> ALINORM 06/29/6-Add.1, ALINORM 06/29/6A (observations : Australie, Bolivie, Brésil, Costa Rica, Norvège, Pérou, États-Unis, Venezuela, ILCA, ISDI, WSRO (CCNFSDU), Australie (CCRVDF), Australie (Denrées alimentaires surgelées), CAC/29-LIM 5 (observations : Argentine (CCMAS, CCMMP), Brésil (CCRVDF)), CAC/29-LIM 9 (Inde, Philippines (CCFAC), Guatemala, Philippines (CCNFSDU), Brésil, Pérou (CCMAS), Philippines (CCRVDF), Kenya, IIR (Denrées alimentaires surgelées), CAC/29-LIM 14 (observations de la Thaïlande), CAC/29-LIM 16 (observations de l'Afrique du Sud).

<sup>32</sup> ALINORM 06/29/12 Annexe XV.

<sup>33</sup> ALINORM 06/29/12 Annexe XXII.

<sup>34</sup> ALINORM 06/29/12 Annexe XXVIII.

106. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de limites maximales d'étain dans les aliments en conserve à l'étape 5, comme proposé par le Comité, et l'a avancé à l'étape 6.

107. La délégation de la Communauté européenne a réservé sa position concernant cette décision.

### **Nutrition et aliments diététiques ou de régime**

#### ***Avant-projet de norme révisée pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (Section B)***<sup>35</sup>

108. La délégation de l'Inde a proposé de modifier le champ d'application de cette norme en supprimant la partie de phrase « du trouble, de la maladie ou de l'état pathologique » et d'indiquer que cette norme devrait couvrir les aliments devant être consommés à des âges bien déterminés, en ayant recours à des facteurs de conversion de 6,38 pour tous les préparations à base de lait et de 5,71 pour les préparations pour nourrissons à base de soja.

109. La délégation cubaine a noté qu'il restait plusieurs passages entre crochets dans le texte et a encouragé le Comité à établir la version définitive du Projet de norme révisée dès que possible étant donné son importance.

110. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de norme révisée à l'étape 5, étant entendu que les observations techniques qui lui ont été soumises et les observations formulées par l'Inde seraient examinées par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime à sa prochaine session.

### **Méthodes d'analyse et d'échantillonnage**

#### ***Avant-projet de Directives relatives au règlement des litiges concernant les résultats d'analyse (tests)***<sup>36</sup>

111. La Commission a pris note des observations formulées par certaines délégations concernant des sections spécifiques de l'Avant-projet : la décision de faire appel au laboratoire sélectionné par l'autorité compétente du pays importateur (section 3.3) lorsqu'il a été impossible de se mettre d'accord sur le choix d'un laboratoire; la proposition d'utiliser des échantillons dédoublés afin de confirmer ou de contester le résultat concerné; et la question de l'applicabilité de la procédure à des analyses microbiologiques, étant donné que les modèles utilisés ont été conçus pour des analyses chimiques.

112. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de directives à l'étape 5, étant entendu que les observations qui précèdent seraient examinées par le Comité à sa prochaine session.

### **Lait et produits laitiers**

#### ***Avant-projet de modèle de certificat pour les exportations pour le lait et les produits laitiers***<sup>37</sup>

113. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de modèle de certification pour les exportations à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6. Elle a noté que les observations communiquées par l'Argentine (LIM 5) seraient examinées par un groupe de travail classique avant la prochaine session du Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers.

### **Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments**

#### ***Avant-projet de directives pour la conception et la mise en oeuvre de programmes nationaux de réglementation de l'assurance de la sécurité sanitaire des aliments concernant l'utilisation de médicaments vétérinaires chez des animaux producteurs d'aliments destinés à la consommation humaine***<sup>38</sup>

114. La délégation du Brésil, faisant référence à l'observation écrite qu'elle a communiquée dans le document LIM 5, a proposé d'utiliser, dans la version anglaise, l'expression « based on risk » au lieu de « risk-based » dans tout le texte, afin de l'harmoniser avec les définitions aux fins du Codex.

115. La Commission a **adopté** l'Avant-projet de directives à l'étape 5, comme proposé par le Comité, et l'a avancé à l'étape 6, étant entendu que les observations qui précèdent seraient examinées par le Comité à sa prochaine session.

<sup>35</sup> ALINORM 06/29/26, par. 126 et Annexe IV.

<sup>36</sup> ALINORM 06/29/23, par. 43 et Annexe III.

<sup>37</sup> ALINORM 06/29/11, par. 142 et Annexe XXIV.

<sup>38</sup> ALINORM 06/29/31 Annexe VII.

## Aliments surgelés

### *Avant-projet de Code d'usages international recommandé pour la manipulation et la transformation des aliments surgelés*<sup>39</sup>

116. La Commission a noté que différentes procédures avaient été appliquées pour réviser le Code depuis 1999, la dernière attribuant le travail par correspondance sur les dispositions relatives à la qualité, y compris l'analyse des points défectueux (DAP), au Secrétariat des États-Unis assisté du Secrétariat du Codex en vue de la mise au point définitive par le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, une fois celles-ci adoptées à l'étape 5 par la Commission.

117. La Commission a noté que le long travail effectué par correspondance sur les dispositions relatives à la qualité, y compris sur l'analyse des points défectueux (DAP), n'avait pas permis de résoudre quelques questions encore en suspens, comme celle de savoir si certaines dispositions relatives à la qualité ne relevaient pas plutôt des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité sanitaire et l'inclusion de l'analyse des points défectueux dans le Code. À cet égard, plusieurs délégations ont indiqué que l'analyse DAP était inutile et lourde à gérer pour l'industrie, tandis que les dispositions actuelles relatives à la qualité, venant s'ajouter à l'application du système HACCP, étaient largement suffisantes pour assurer à la fois la qualité et la sécurité sanitaire du produit.

118. Après un échange de vues sur la suite à donner à l'élaboration du Code, la Commission **est convenue** d'établir un Groupe intergouvernemental spécial sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés au titre de l'Article XI.1.b i) du Règlement intérieur de la Commission, chargé de mettre définitivement au point le Code dans un délai de deux ans en une seule session. La Commission a noté que le mandat convenu, tel que présenté à l'Annexe X au présent rapport, permettrait au Groupe spécial d'examiner et de mettre définitivement au point les dispositions du Code relatives tant à la qualité qu'à la sécurité sanitaire, sans avoir à demander l'approbation des dispositions relatives à la sécurité sanitaire au Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires, à moins que le Groupe spécial n'en décide autrement. La délégation des États-Unis a fait valoir que si le Groupe spécial n'était pas en mesure d'établir la version définitive du Code en l'espace d'une réunion, la Commission devrait envisager d'interrompre les activités liées au Code.

119. La délégation thaïlandaise a proposé d'accueillir le Groupe spécial sous réserve que des fonds soient disponibles. La délégation des États-Unis a indiqué que, sous réserve d'un financement, elle aiderait la Thaïlande à assurer le bon fonctionnement du Groupe spécial. Pour résoudre le plus grand nombre possible de questions en suspens avant que la réunion physique du Groupe spécial n'ait lieu, il a été convenu qu'une lettre circulaire serait distribuée pour recueillir des observations sur le Code, désormais renvoyé à l'étape 3. Les délégations de la Thaïlande et des États-Unis réviseraient le Code par correspondance en fonction des informations soumises à la présente session de la Commission et en réponse à la lettre circulaire, de façon à établir un document révisé qui servirait de base au débat du Groupe spécial lors de sa session.

### **ANNULATION DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS DU CODEX EN VIGUEUR (Point 6 de l'ordre du jour)**<sup>40</sup>

120. La Commission **a approuvé** l'annulation de textes du *Codex Alimentarius* adoptés précédemment, comme indiqué à l'Annexe VII du présent rapport. Des informations supplémentaires relatives aux décisions prises concernant certaines questions sont présentées aux paragraphes suivants.

#### **Additifs alimentaires et contaminants**

##### *Dispositions de la Norme générale pour les additifs alimentaires relatives aux additifs alimentaires*

121. La délégation de la Malaisie, appuyée par le Costa Rica, s'est opposée à l'annulation de sept dispositions relatives à des additifs alimentaires de la catégorie 02.1 (Matières grasses et huiles pratiquement anhydres) dans l'Appendice II de l'ALINORM 06/29/7 qui ne figuraient pas dans la catégorie alimentaire 02.1.2 (Matières grasses et huiles végétales) dans l'Annexe XI de l'ALINORM 06/29/12 et a proposé que ces dispositions relatives à des additifs alimentaires dont l'annulation était recommandée soient renvoyées au Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants pour examen supplémentaire, étant donné l'importance des additifs concernés pour l'industrie alimentaire.

<sup>39</sup> ALINORM 06/29/6-Add.1.

<sup>40</sup> ALINORM 06/29/7.

122. La Commission **est convenue** d'annuler les dispositions relatives à des additifs alimentaires des Annexes VII et XII de l'ALINORM 06/29/12, comme proposé par le Comité, à l'exception des catégories alimentaires 02.2.1.2 (Margarine et produits analogues), 13.1.1 (Préparations pour nourrissons) et 13.1.2 (Préparations de suite) et **est convenue** d'annuler les dispositions relatives à des additifs alimentaires de l'Appendice II de l'ALINORM 06/29/7.

123. La délégation de la Malaisie et la délégation de Costa Rica ont réservé leur position concernant cette décision.

## **PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS ET À L'INTERRUPTION DE CERTAINES ACTIVITÉS (Point 7 de l'ordre du jour)<sup>41</sup>**

### **ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS**

124. La Commission a approuvé l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés tels que récapitulés à l'Annexe VIII au présent rapport. Les paragraphes ci-après donnent des renseignements supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises sur certains points.

#### **Aliments dérivés des biotechnologies**

Avant-projet de Directive pour la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dérivées d'animaux à ADN recombinant

Avant-projet d'Annexe à la Directive Codex pour la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dérivées de végétaux à ADN recombinant (CAC/GL 45-2003) relative à l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de végétaux à ADN recombinant modifiés à des fins nutritionnelles ou sanitaires

125. Les délégations soudanaise et iranienne ont exprimé des préoccupations concernant les aliments dérivés des biotechnologies, compte tenu des risques pour la santé humaine et animale.

126. D'autres délégations ont souligné la nécessité de donner des orientations aux gouvernements pour qu'ils puissent procéder à des évaluations de la sécurité sanitaire des aliments dérivés des biotechnologies sur une base scientifique, ce qui était indispensable pour protéger la santé des consommateurs. Plusieurs délégations ont signalé que cet aspect était particulièrement important pour les pays en développement.

127. La Commission a approuvé les deux propositions de nouvelles activités sans modifications.

#### **Additifs alimentaires et contaminants**

Code d'usages pour la réduction de l'acrylamide dans les denrées alimentaires

128. La délégation mexicaine, sans s'opposer à l'approbation de cette nouvelle activité, a rappelé ses inquiétudes quant aux problèmes que poserait l'application pratique de mesures visant à réduire la contamination par l'acrylamide. La délégation a également soulevé une question générale concernant la nécessité de demander une approbation en tant que nouvelle activité pour des amendements mineurs à des normes.

#### **Étiquetage des denrées alimentaires**

Avant-projet d'amendement aux Directives relatives à la production, à la transformation, à l'étiquetage et à la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (Éthylène)

129. Plusieurs délégations et un observateur ont exprimé l'opinion que l'utilisation de l'éthylène pour faciliter la maturation du fruit n'était pas compatible avec les principes de la production biologique et risquerait de tromper les consommateurs quant à la nature du produit, et se sont par conséquent opposés à la nouvelle activité consistant à ajouter l'éthylène à la liste des substances autorisées.

130. D'autres délégations ont fait observer que l'éthylène était une substance naturelle produite par des espèces de fruits et que son utilisation était compatible avec les systèmes de production biologique. La délégation de la Communauté européenne, sans s'opposer à l'approbation de cette nouvelle activité, a été d'avis que l'utilisation d'éthylène devrait être limitée au kiwi.

---

<sup>41</sup> ALINORM 06/29/8, ALINORM 06/29/8-Add.1.

131. La Commission a approuvé la proposition de nouvelle activité consistant à ajouter l'éthylène à la liste des substances autorisées et a pris note des réserves exprimées par les délégations de Cuba, de l'Égypte et des Philippines concernant cette décision.

Avant-projet de définition de la publicité, eu égard aux allégations sanitaires et nutritionnelles

132. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de limiter cette nouvelle activité à la définition de la publicité eu égard aux allégations sanitaires et nutritionnelles et la Commission a rappelé que telle était la proposition formulée par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et qu'aucune extension en vue d'une définition générale n'était prévue.

133. Plusieurs délégations et observateurs se sont déclarés opposés à l'approbation de cette nouvelle activité relative à la publicité, dans la mesure où la réglementation en la matière incombait aux autorités nationales et où l'établissement d'une définition au niveau international risquait de faire obstacle à l'établissement par les gouvernements d'une législation nationale dans ce domaine. Plusieurs délégations ont fait observer que les directives relatives à l'utilisation des allégations nutritionnelles et sanitaires pouvaient être appliquées à la publicité au niveau national. Plusieurs autres délégations se sont déclarées favorables à une nouvelle activité consistant à définir la publicité afin de protéger les consommateurs contre toute pratique propre à induire en erreur, en tenant compte du fait que la publicité pouvait avoir un impact plus fort sur les choix des consommateurs que l'étiquetage et ont fait valoir que puisque la question de la publicité ne se posait pas seulement à l'échelon national, il faudrait la traiter au niveau international.

134. En réponse à une question concernant l'examen de cette proposition dans le cadre de l'Examen critique, la Commission a rappelé qu'il n'existait pas de descriptif de projet, dans la mesure où cette proposition de nouvelle activité avait été formulée en réponse à une demande adressée directement par la Commission au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires. La Commission est convenue que le cadre temporel serait de cinq ans, comme mentionné dans la procédure d'élaboration, étant entendu que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires pourrait confirmer ces délais à sa prochaine session et en informer la Commission.

135. La Commission a approuvé la proposition de nouvelle activité relative à la définition de la publicité eu égard aux allégations sanitaires et nutritionnelles.

**INTERRUPTION DE CERTAINES ACTIVITÉS**

Interruption des travaux relatifs à des projets et avant-projets de dispositions de la NGAA sur les additifs alimentaires

136. La Commission est convenue que, compte tenu de sa décision antérieure relative aux dispositions concernant l'emploi d'additifs dans les catégories d'aliments 02.2.1.2 Margarine et produits analogues, 13.1.1 Préparations pour nourrissons, et 13.1.2 Préparations de suite prise au titre du point 4 de l'ordre du jour, les additifs correspondant à ces catégories devraient être rayés de la liste des additifs figurant à l'Annexe XIII du document ALINORM 06/29/12. La Commission est convenue d'interrompre les travaux sur toutes les autres dispositions relatives à des additifs, comme proposé.

Avant-projet d'amendement à la procédure d'élaboration de LMR Codex (eu égard à l'établissement de LMR provisoires)

137. La délégation des Pays-Bas, prenant la parole en tant que présidente du Comité sur les résidus de pesticide, a rappelé que le Comité travaillait depuis plusieurs sessions à l'établissement de LMR provisoires afin d'accélérer le processus de fixation de LMR et que des LMR provisoires spécifiques avaient été adoptées par la Commission à sa vingt-huitième session. La Commission, notant que le CCPR avait adopté une nouvelle politique en matière de fixation de LMR, a approuvé l'interruption des travaux relatifs aux LMR provisoires.

138. La liste des travaux interrompus figure à l'Annexe IX du présent rapport.

## QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 8 de l'ordre du jour)<sup>42</sup>

139. La Commission a noté les longs débats tenus par le Comité exécutif à sa cinquante-huitième session sur le budget et les dépenses du Codex pour 2004-2005 et 2006-2007 et les considérations relatives au programme au-delà de 2006-2007, ainsi que les budgets FAO/OMS pour les activités relatives au Codex<sup>43</sup>.

### Budget et dépenses du Codex 2004-2005 et 2006-2007

140. La Commission a pris acte du budget du programme du Codex et des coûts supplémentaires liés à l'introduction, en janvier 2006, d'un nouveau système de facturation interne affectant tous les programmes techniques de la FAO, y compris le Codex, ces programmes devant désormais assumer le coût de l'entreposage et de la distribution des documents.

141. La Commission a approuvé les mesures d'économie prises par le Secrétariat du Codex depuis janvier 2006 qui supposaient la suppression de la distribution des exemplaires imprimés des documents.

142. La Commission a pris acte des préoccupations des pays en développement, selon lesquels l'interruption de la distribution de documents imprimés pourrait faire obstacle à la diffusion de l'information dans ces pays, et a noté qu'un niveau minimum de services était assuré par le Secrétariat du Codex, notamment la possibilité que des copies imprimées des documents du Codex soient distribuées aux États membres à titre exceptionnel, les bureaux de pays de la FAO et de l'OMS pouvant aider les Services centraux de liaison avec le Codex à obtenir la documentation nécessaire.

143. La Commission a noté, en outre, que les publications suivantes continueraient à être distribuées sous forme de documents imprimés (ou par voie électronique) aux Services centraux de liaison avec le Codex: CD-ROM Codex des normes figurant dans des documents ou sous forme numérique, de même que le matériel de vulgarisation tel que les vidéos et les présentations multimédias; le Manuel de procédure; les brochures en format A5 contenant certains textes du Codex; et les rapports de la Commission. La Commission a encouragé tous les membres et observateurs à prendre les mesures nécessaires pour tirer pleinement parti de la distribution électronique des documents en donnant au Secrétariat du Codex des adresses électroniques génériques plutôt que personnalisées.

144. La Commission a fait sienne la recommandation du Comité exécutif tendant à supprimer une réunion de ce Comité au cours du présent exercice biennal, moyennant quoi la cinquante-neuvième session du Comité ne se tiendrait pas en décembre 2006, mais en juin 2007, immédiatement avant la trentième session de la Commission. La Commission s'est félicitée de ce que cette mesure impliquait que les six sessions des Comités de coordination FAO/OMS prévues pour le présent exercice, ainsi que la session de la Commission de juillet 2007, seraient maintenues. La Commission s'est inquiétée de ce que la situation budgétaire ne permettait plus de tenir comme prévu deux sessions du Comité exécutif entre la vingt-neuvième et la trentième sessions de la Commission.

145. La Commission a noté la vive opposition de certains membres concernant l'option mentionnée dans le document de travail qui consisterait à réduire la couverture linguistique des sessions de la Commission. La Commission a souligné que compte tenu de la réduction d'activités approuvée précédemment (voir paragraphe ci-dessus), il ne serait pas nécessaire d'appliquer cette option, mais a noté également que si la couverture linguistique du Codex devait être élargie, il faudrait trouver des fonds supplémentaires.

146. La Commission a remercié la FAO et l'OMS d'avoir protégé le budget du Codex et limité au strict minimum les réductions budgétaires en termes réels concernant le programme du Codex; elle a invité les organes directeurs des deux organisations à garantir au Codex un financement adéquat, compte tenu de la nature particulière du programme du Codex, qui ne jouissait pas de la même souplesse en matière de financement et de gestion que d'autres programmes techniques.

147. La Commission a pris acte des renseignements fournis par les représentants de la FAO et de l'OMS selon qui, si les membres souhaitaient réclamer un financement adéquat pour le programme du Codex, ils devraient le faire au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS, afin d'avoir une influence sur le processus d'établissement du budget de ces organisations. Ainsi, il serait nécessaire d'amorcer le processus avant que la FAO et l'OMS ne commencent à élaborer le budget pour l'exercice biennal 2008-2009, c'est-à-dire

<sup>42</sup> ALINORM 06/29/9; CAC/29 INF/10.

<sup>43</sup> ALINORM 06/29/3A, par. 52-78.



suffisamment tôt pour avoir une incidence sur la décision qui sera prise par le Conseil exécutif de l'OMS en janvier 2007 sur la question.

148. La Commission a décidé d'encourager le Secrétariat à continuer d'étudier d'autres possibilités de réaliser des gains d'efficacité dans le cadre du programme du Codex. Elle a également encouragé les gouvernements des organes subsidiaires à s'acquitter pleinement de leurs obligations en ce qui concerne la gestion de ces organes, notamment à assumer pleinement les coûts de la documentation.

#### **Considérations relatives au programme au-delà de 2006-2007**

149. La Commission a fait siennes les recommandations du Comité exécutif tendant à ce qu'il soit demandé au Secrétariat de rédiger un document de travail en coopération avec la FAO et l'OMS examinant plusieurs options en matière de rationalisation de la planification des réunions du Codex et leurs incidences sur le travail du Codex, pour examen à sa prochaine session. Les scénarios de planification des réunions devraient porter sur l'exercice 2008-2009 et inclure également diverses possibilités concernant la fréquence des sessions d'organes du Codex autres que la Commission et son Comité exécutif.

150. La Commission est également convenue de demander au Secrétariat de rédiger, en collaboration avec la FAO et l'OMS, un document de travail sur les moyens d'assurer au Codex un financement plus fiable, y compris en ayant recours à d'autres sources de financement, et les diverses possibilités en la matière.

#### **Budget FAO/OMS pour les activités relatives au Codex**

151. La Commission a pris acte de la situation budgétaire de la FAO et de l'OMS telle que présentée dans le document INF.10 et a exprimé le souhait que la FAO et l'OMS obtiennent des budgets suffisants pour pouvoir continuer à fournir en temps opportun des avis scientifiques à l'appui des travaux du Codex.

#### **PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 9 de l'ordre du jour)<sup>44</sup>**

152. Plusieurs délégations ont félicité de leur travail intensif les membres du Sous-Comité du Comité exécutif et du groupe de travail composé du Président et des Vice-Présidents de la Commission, qui avaient rédigé le Projet de plan stratégique.

153. La délégation de l'Inde, appuyée par d'autres délégations, a indiqué que la contribution des pays en développement et la génération de données par ces derniers devraient être encouragées, afin de rationaliser le processus décisionnel du Codex en s'appuyant sur des preuves scientifiques, étant donné la mondialisation des échanges de produits alimentaires.

154. La Commission, qui approuve les recommandations formulées par le Comité exécutif<sup>45</sup>, est convenue de ce qui suit:

- i) le Projet de plan stratégique 2008–2013 révisé sera communiqué à tous les comités de coordination pour observations, avant son adoption finale par la Commission en juillet 2007;
- ii) la présentation suivie actuellement par le Comité exécutif pour l'examen critique sera remplacée par le Tableau 2 de la troisième partie du Projet de plan stratégique 2008–2013, en tant que nouveau mécanisme de suivi pour une mise en œuvre efficace de l'examen critique.

155. La Commission a noté que la mise à jour permanente des tableaux de la troisième partie du Projet de plan stratégique exigerait non seulement une contribution et un appui dynamiques de la part des gouvernements hôtes, notamment des présidents des organes subsidiaires, mais également le renforcement des effectifs du Secrétariat du Codex.

---

<sup>44</sup> ALINORM 06/29/9A, ALINORM 06/29/9A Add.1, ALINORM 06/29/3A, CAC/29-LIM 11 (observations de l'Inde).

<sup>45</sup> ALINORM 06/29/3A par. 38.

## **SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES (Point 10 de l'ordre du jour)**

### **SITUATION GÉNÉRALE (Point 10(a) de l'ordre du jour)<sup>46</sup>**

156. La Commission a noté avec satisfaction la situation en ce qui concerne l'application des recommandations découlant de l'Évaluation, telle que présentée dans le Tableau 1 du document de travail, qui indiquait que la plupart des propositions découlant des recommandations et approuvées par la Commission à sa vingt-sixième session avaient été mises en oeuvre. La délégation de la Finlande, s'exprimant au nom des États Membres de la Communauté européenne présents, tout en appuyant les activités mises en oeuvre jusqu'à présent, a souligné qu'il convenait de renforcer le rôle consultatif du Comité exécutif et les ressources du Secrétariat du Codex. Elle a également estimé que le processus de modernisation du Manuel de procédure devrait se poursuivre.

157. La Commission a noté que le document de travail était un document « vivant » qui serait mis à jour par le Secrétariat du Codex en fonction de l'évolution de la situation. La Commission a noté en ce qui concerne la proposition 34 (Définition du consensus) qu'à sa vingt-troisième session, le Comité sur les Principes généraux avait examiné un document de travail établi par l'Inde et avait « estimé qu'il était prématuré de demander l'approbation de la Commission pour entamer de nouveaux travaux à ce sujet et était convenu de poursuivre le débat sur cette question à sa prochaine session »<sup>47</sup>.

### **EXAMEN DE LA STRUCTURE DU CODEX PAR COMITÉS ET DU MANDAT DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 10(b) de l'ordre du jour)<sup>48</sup>**

158. La Commission a rappelé qu'à sa vingt-huitième session, elle avait examiné un rapport final de consultants sur la structure du Codex par comités et sur le mandat des Comités et Groupes spéciaux du Codex<sup>49</sup>, qui contenait 20 recommandations, et était convenue que quatre d'entre elles méritaient un examen plus approfondi et qu'une lettre circulaire serait adressée aux membres et observateurs pour leur demander des observations<sup>50</sup>.

159. La Commission a pris note des réponses reçues à la lettre circulaire 2005/30-CAC, qui étaient récapitulées dans le document ALINORM 06/29/9B Partie II, ainsi que du document ALINORM 06/29/9B Partie II Add.1 établi par le Secrétariat en tenant compte des réponses reçues à la lettre circulaire et qui contenait des renseignements et une analyse supplémentaires de la question.

160. La Commission a félicité le Secrétariat de la qualité du document et a décidé qu'une lettre circulaire serait envoyée aux gouvernements pour les inviter à communiquer leurs observations sur ses paragraphes 1 à 28, incluant 11 propositions, afin de donner l'occasion aux membres et observateurs d'étudier plus avant l'analyse et les propositions avant le débat plus approfondi qui se tiendrait lors de la cinquante-neuvième session du Comité exécutif et de la trentième session de la Commission. La Commission a décidé, en outre, d'inviter les Comités de coordination FAO/OMS à examiner les propositions lors de leurs prochaines sessions et à communiquer leurs observations au Comité exécutif et à la Commission.

161. La Commission a également pris acte de la note du Secrétariat figurant dans les paragraphes 29 à 32 du document à propos de la tenue de sessions d'organes du Codex dans des pays en développement et des difficultés rencontrées dans certains cas avant la conclusion d'un protocole d'accord entre la FAO et le pays ayant proposé d'accueillir la session.

---

<sup>46</sup> ALINORM 06/29/9B Partie I; ALINORM 06/29/3A, par. 79 à 82.

<sup>47</sup> ALINORM 06/29/33, par. 106 à 114.

<sup>48</sup> CL 2005/30-CAC; ALINORM 06/29/9B Partie II (Observations des pays suivants: Australie, Brésil, Canada, Communauté européenne, Égypte, États-Unis d'Amérique, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, Singapour et Venezuela); ALINORM 06/29/3A, par. 83 à 90. ALINORM 06/29/9B Partie II (document établi par le Secrétariat du Codex).

<sup>49</sup> CL 2005/12-CAC.

<sup>50</sup> ALINORM 05/28/41, par. 158.

## QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION, DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 11 de l'ordre du jour)<sup>51</sup>

162. La Commission a **pris note** de plusieurs questions découlant des rapports des Comités et Groupes spéciaux du Codex, notamment les questions découlant de la précédente session de la Commission et du Comité exécutif, telles que présentées dans les documents de travail ALINORM 06/29/9C et ALINORM 06/29/9C-Add.2.

163. Les paragraphes ci-après donnent des informations supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises sur certains points.

### Vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius

#### *Résistance aux antimicrobiens*<sup>52</sup>

164. La Commission a rappelé qu'à sa vingt-huitième session, elle s'était mise d'accord sur le principe d'un Groupe intergouvernemental spécial chargé de la résistance aux antimicrobiens et qu'elle devrait prendre une décision définitive concernant la création de ce groupe à sa présente session. Elle a également rappelé qu'une lettre circulaire<sup>53</sup> avait été distribuée pour solliciter des propositions concernant le mandat de ce groupe et des informations sur les activités et politiques nationales en matière de maîtrise de la résistance aux antimicrobiens. La Commission a noté qu'un groupe de travail avait été convoqué pendant la session sous la présidence des États-Unis (voir par. 14) pour analyser les observations reçues et pour formuler des propositions concernant le titre, les objectifs, le mandat et le calendrier des travaux du groupe intergouvernemental spécial envisagé.

165. La Commission a examiné le rapport portant la cote LIM 18 présenté par le groupe de travail qui s'était réuni pendant la session et a tenu un débat sur la question de savoir si un tel groupe était nécessaire et sur la meilleure façon de procéder en ce qui concernait les travaux envisagés.

166. Certaines délégations ont souligné que la coopération technique incluant l'échange d'informations était essentielle pour aider les pays en développement à faire face au problème de la résistance aux antimicrobiens.

167. L'observateur de l'OIE a appelé l'attention de la Commission sur le fait que l'OIE avait récemment adopté une norme sur la résistance aux antimicrobiens et a proposé de procéder par référence croisée entre cette norme et les travaux prévus, de façon qu'ils se complètent et pour éviter les doubles emplois et une incompatibilité avec les normes élaborées par les organisations pertinentes référencées dans l'Accord SPS de l'OMC.

168. La Commission **est convenue** de créer un Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens et, tenant compte des débats sur les propositions figurant dans le document LIM 18 et après avoir procédé aux ajustements nécessaires, **est convenue** des objectifs, du mandat et du calendrier de travail de ce groupe, tels que présentés à l'Annexe XI au présent rapport.

169. La Commission est convenue d'envoyer une lettre circulaire pour demander des propositions concrètes concernant de nouvelles activités, de préférence sous forme de projets de descriptifs de document qui seraient réunis dans un document de travail et distribués pour observations et examen par le Groupe spécial à sa première réunion. La Commission est également convenue d'utiliser le texte énumérant les éléments et les activités présenté dans le document LIM 18 comme document d'information de base pour la lettre circulaire susmentionnée.

#### *Travaux futurs sur l'alimentation animale*<sup>54</sup>

170. La Commission a rappelé qu'à sa dernière session, elle n'avait pu se mettre d'accord sur la question de savoir s'il fallait entamer immédiatement les travaux sur l'alimentation animale et qu'à sa cinquante-huitième session, le Comité exécutif avait maintenu sa recommandation tendant à ce que les travaux sur l'alimentation

<sup>51</sup> ALINORM 06/29/9C, ALINORM 06/29/9C-Add.1 (observations de l'Australie, du Canada, de la Communauté européenne, de Cuba, des États-Unis, du Japon, de la Norvège, du Paraguay, de la République de Corée et du Venezuela, ainsi que de Consumers International, FIL et OIE), ALINORM 06/29/9C-Add.2, ALINORM 06/29/9C-Add.3 (observations de l'IFAH), CAC/29-LIM 6 (Mise à jour: Application de la Stratégie mondiale de l'OMS sur le régime alimentaire, l'activité physique et la santé: mesures que pourrait prendre le Codex, préparé par l'OMS en collaboration avec la FAO), CAC/29-LIM 7 (observations du Brésil), CAC/29-LIM 11 (observations des Philippines).

<sup>52</sup> ALINORM 05/28/41, par. 177 à 186; ALINORM 06/39/3A, par. 91 à 93.

<sup>53</sup> CL 2005/33-CAC.

<sup>54</sup> ALINORM 05/28/41, par. 162 à 166; ALINORM 06/39/3A, par. 94.

animale soient reportés à 2008, afin de disposer de davantage de temps pour s'assurer de la nécessité de cette nouvelle activité.

171. La délégation finlandaise, s'exprimant au nom des États membres de la Communauté européenne présents à la session, a indiqué que le précédent Groupe spécial du Codex sur l'alimentation animale était très particulièrement efficace et qu'il était de toute évidence nécessaire de le rétablir pour compléter les travaux concernant i) l'application du système HACCP à l'alimentation animale; ii) l'élaboration de règles détaillées de portée mondiale pour faire face aux situations d'urgence en matière d'alimentation animale et iii) les bonnes pratiques pour réduire le plus possible les substances indésirables présentes dans l'alimentation animale et établir des limites maximales, le cas échéant. D'autres délégations ont déclaré partager cette opinion.

172. D'autres délégations, tout en reconnaissant l'importance de la question, ont été d'avis que la création d'un groupe spécial serait prématurée et qu'il faudrait attendre d'avoir acquis une certaine expérience de la mise en oeuvre du Code d'usages sur la bonne alimentation animale pour décider de l'avenir. Il a également été noté que la Commission avait décidé de créer deux nouveaux groupes spéciaux à sa présente session et que la création d'un autre groupe spécial devrait être reportée à une date ultérieure.

173. Après un débat sur le calendrier des travaux d'un futur groupe spécial sur l'alimentation animale, la Commission **a fait sien** la proposition du Comité exécutif de reporter l'examen de cette question à 2008. Elle est également convenue qu'une lettre circulaire invitant les membres à proposer de nouvelles activités, de préférence sous forme de descriptifs de projet, et à fournir des informations sur leur expérience nationale en ce qui concerne l'application du Code d'usages sur la bonne alimentation animale serait distribuée après la trentième session de la Commission, en 2007, afin que la question puisse être réexaminée par la Commission à sa trente et unième session.

174. Le représentant de la FAO a informé la Commission de ce qu'il était prévu d'organiser une réunion FAO/OMS sur des questions scientifiques liées à la sécurité sanitaire des aliments pour animaux en 2007.

***Stratégie mondiale de l'OMS sur le régime alimentaire, l'activité physique et la santé: mesures que pourrait prendre le Codex***<sup>55</sup>

175. Le représentant de l'OMS a informé la Commission de l'historique de la question et des progrès accomplis à ce jour dans l'élaboration d'un document sur les activités que le Codex pourrait entreprendre pour faciliter l'application de la Stratégie mondiale de l'OMS sur le régime alimentaire, l'activité physique et la santé. Le représentant a indiqué que compte tenu de la complexité de la question, l'OMS et la FAO avaient créé un forum électronique et avaient sollicité des contributions et a expliqué que de ce fait il n'avait pas été possible de rédiger un document complet sur cette question pour la présente session de la Commission.

176. La Commission **a pris acte** des informations fournies dans le document LIM 6 et est convenue que l'OMS et la FAO rédigeraient un document proposant des mesures concrètes envisageables, qui serait distribué sous peu pour observations à tous les Services centraux de liaison avec le Codex. Les observations reçues, accompagnées du document lui-même, seraient examinées par le CCNFSDU et le CCFL à leur prochaine session. Les vues et recommandations de ces Comités seraient ensuite communiquées à la Commission à sa trentième session pour avis supplémentaire.

---

<sup>55</sup> ALINORM 05/28/41, par. 229 à 234; ALINORM 06/39/3A, par. 95.

## Comité sur le lait et les produits laitiers

### *Norme pour les poudres de lactosérum (CODEX STAN A-15-1995) (inclusion de dispositions relatives au peroxyde de benzoyle)<sup>56</sup>*

177. Compte tenu de l'évaluation positive de l'innocuité du peroxyde de benzoyle par le JECFA et de son inclusion ultérieure dans la NGAA dans la catégorie d'aliments 01.82 (poudres de lactosérum et produits dérivés du lactosérum à l'exclusion des fromages de lactosérum), la Commission **a adopté** l'inclusion du peroxyde de benzoyle dans la Norme Codex pour les poudres de lactosérum, comme proposé.

### *Amendement aux dispositions relatives à l'hygiène alimentaire des normes Codex pour le lait et les produits laitiers<sup>57</sup>*

178. La Commission **a accepté** la proposition, formulée par le Comité relative à l'amendement de la Norme générale Codex pour le fromage (CODEX STAN A-6 1978) et autres textes pertinents tels que présentés à l'Annexe au document ALINORM 06/29/9C de façon que la section de ces normes consacrée à l'hygiène renvoie au Code d'usages du Codex en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers (CAC/RCP 57-2004) et à la suppression des dispositions contenues dans la Section 6.2, car elles étaient déjà prises en compte par le nouveau Code.

### *Facteur de conversion de l'azote<sup>58</sup>*

179. La Commission a noté que le Comité sur le lait et les produits laitiers avait demandé que l'on assure la cohérence de l'utilisation des facteurs de conversion de l'azote et l'importance d'utiliser le facteur de conversion d'une valeur de 6,38 lorsqu'on analysait les protéines du lait. La Commission a rappelé que cette question était à l'examen au sein du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime dans le cadre de l'élaboration d'un projet de norme révisé pour les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales.

180. La délégation de la Communauté européenne a souscrit à la nécessité d'une utilisation cohérente du facteur de conversion de l'azote dans les produits contenant des protéines du lait et a appuyé la proposition de transmettre la question au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

181. La délégation des États-Unis d'Amérique, appuyée par les délégations de la Nouvelle-Zélande et de la Communauté européenne, a en outre proposé que cette question soit renvoyée au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, dont le mandat comportait notamment l'examen de problèmes spécifiques d'échantillonnage et d'analyse qui lui étaient soumis par la Commission ou par l'un quelconque de ses Comités.

182. Le Secrétariat a précisé que le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage n'élaborait pas de méthodes, mais plutôt approuvait des méthodes qui étaient présentées par les Comités spécifiques et que la question à l'examen par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime n'était pas abordée dans le cadre de la section consacrée aux méthodes du projet de norme révisé, mais plutôt à la rubrique « prescriptions essentielles » et que toute méthode que le CCNFSDU pouvait proposer à sa prochaine session ou toute question relative aux questions de méthodologie pourrait être examinée à la prochaine session du CCMAS.

183. À l'issue d'un débat, la Commission **est convenue** de demander au Comité sur la nutrition et les aliments diététiques et de régime d'examiner le facteur de conversion de l'azote sur la base du principe d'une analyse et de preuves scientifiques, ce qui supposait un examen approfondi de toutes les informations pertinentes, compte tenu de la nécessité de la cohérence.

184. Les délégations des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande ont fait part de leurs réserves quant à cette décision et ont maintenu leur position selon laquelle les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et la fixation d'un facteur approprié de conversion de l'azote étaient interdépendantes et selon laquelle le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage était l'organe subsidiaire compétent pour examiner cette question.

<sup>56</sup> ALINORM 06/29/11, par. 21.

<sup>57</sup> ALINORM 06/29/11, par. 36 et 37.

<sup>58</sup> ALINORM 06/29/11, par. 17 et 18.

## Comité sur les Principes généraux

### *Emploi du terme « provisoire »<sup>59</sup>*

185. La Commission a rappelé que le Comité sur les Principes généraux avait examiné le terme « provisoire » relativement à l'adoption des normes Codex et textes apparentés, à la suite de la demande formulée par la Commission à sa vingt-septième session. Cette question a également été examinée à la présente session relativement aux résidus de pesticides (voir point 7 de l'ordre du jour).

186. La Commission **est convenue** d'approuver les recommandations ci-après telles que proposées par le Comité sur les Principes généraux:

- *La Commission ne devrait pas adopter de normes concernant la sécurité sanitaire des aliments à l'étape 8, qu'elles soient appelées temporaires ou provisoires, qui ne soient pas étayées par les avis scientifiques des groupes d'experts et consultations reconnus par la Commission, conformément aux Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius.*
- *Lorsque des projets de normes sont fondés sur les évaluations internationales des risques comme indiqué plus haut, la Commission pourrait encore souhaiter les adopter et en même temps s'engager à réexaminer la question dans un proche avenir; dans ce cas, la Commission devrait généralement s'abstenir d'utiliser le terme « provisoire » ou « temporaire », qui pourrait être source d'ambiguïté quant à leur situation, y compris d'un point de vue juridique.*
- *La Commission devrait être très prudente en ce qui concerne l'adoption de normes ayant une durée limitée; au cas où elle déciderait de le faire, alors, le délai d'expiration « automatique » devrait être clairement défini, car toutes les normes adoptées par la Commission seraient présumées rester en vigueur jusqu'à leur révocation ou leur remplacement par des normes nouvelles ou révisées adoptées par la Commission.*

### *Références aux normes Codex<sup>60</sup>*

187. La Commission a rappelé que le Comité sur les principes généraux avait proposé de supprimer l'année de la révision dans la référence aux textes du Codex, dans la mesure où cette pratique n'était pas uniforme et engendrait une certaine confusion et où des renseignements sur les révisions et les amendements étaient disponibles sur le site web du Codex. La Commission **est convenue** que tous les textes du Codex seraient désormais désignés uniquement par leur numéro de référence et l'année d'adoption.

## Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants

### *Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)<sup>61</sup>*

188. La Commission **est convenue** de réaffecter les dispositions relatives aux additifs alimentaires, comme indiqué à l'Annexe du document ALINORM 06/29/9C-Add.2.

189. La Commission **a approuvé** l'approche proposée par le CCFAC consistant à remplacer les dispositions sur les additifs alimentaires des normes de produits Codex en relation biunivoque avec les catégories alimentaires de la NGAA par un texte faisant référence aux dispositions de la NGAA pour la catégorie pertinente.

190. La Commission a noté que le CCFAC proposait de modifier le Manuel de procédure de façon que la NGAA soit citée comme référence unique pour les additifs alimentaires dans le *Codex Alimentarius*.

191. La Commission **est convenue** de demander au Comité des produits du Codex, lorsqu'ils examinent de nouvelles insertions ou des révisions aux dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits, de fournir au CCFAC une justification des besoins technologiques pour les additifs alimentaires, conformément à la section 3.2 du Préambule de la NGAA.

<sup>59</sup> ALINORM 06/29/33, par. 137 à 148.

<sup>60</sup> ALINORM 06/29/33, par. 174.

<sup>61</sup> ALINORM 06/29/12, par. 63 et Annexes VIII et IX.

192. La délégation mexicaine a demandé des explications sur la procédure à suivre pour la révision de la section relative aux additifs d'une norme individuelle, autrement dit s'il fallait considérer la révision comme une nouvelle activité, ce qui supposait l'établissement d'un descriptif de projet dans le cadre de l'Examen critique. La délégation a également rappelé que le Comité sur les fruits et légumes frais avait demandé s'il serait possible d'appliquer des procédures simplifiées lorsque l'on apportait des amendements mineurs à des normes adoptées, demande qui avait été transmise au Comité sur les principes généraux par la Commission à sa vingt-huitième session.

193. Le Secrétariat a rappelé que les dispositions de la procédure d'élaboration exemptaient certaines nouvelles activités de la soumission obligatoire d'un descriptif de projet, comme c'était le cas pour la mise à jour de la NGAA, et a noté que le Comité sur les principes généraux envisageait de réviser le *Guide concernant la procédure de révision et d'amendement des normes Codex* afin de préciser et de rationaliser les procédures à appliquer en matière d'amendements ou de révisions à des normes et textes apparentés adoptés.

#### ***Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines dans les aliments (NGCT)<sup>62</sup>***

194. La Commission a **approuvé** la recommandation du CCFAC d'inclure une référence spécifique à la norme générale Codex pour les contaminants et les toxines dans les aliments dans les sections relatives aux contaminants des normes de produits du Codex et a décidé de demander au Comité sur les principes généraux de mettre définitivement au point le libellé standard pour la section relative aux contaminants, en fonction du texte proposé par le CCFAC, pour inclusion dans le Manuel de procédure.

#### ***Consultation d'experts FAO/OMS sur les risques sanitaires associés au méthylmercure, aux dioxines et aux PCB de type dioxine dans le poisson et sur les bénéfices pour la santé de la consommation de poisson<sup>63</sup>***

195. La Commission est convenue de demander à la FAO et à l'OMS d'envisager de convoquer une Consultation d'experts sur les risques et les avantages pour la santé de la consommation de poisson et d'autres fruits de mer, conformément au cadre de référence détaillé proposé par le CCFAC.

#### **Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments**

##### ***Répertoire des méthodes d'analyse identifiées comme propres à appuyer les LMR Codex<sup>64</sup>***

196. La Commission a **pris acte** de l'existence du Répertoire des méthodes d'analyse considérées comme propres à appuyer des LMR Codex établi par le Comité, sans l'adopter en tant que texte du Codex, et est convenue que le Secrétariat devrait le mettre à la disposition du public de façon qu'il soit le plus utile possible aux membres. Le CCRVDF a été invité à revoir régulièrement ce répertoire pour le tenir à jour.

#### **Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage**

##### ***Directives du Codex pour l'évaluation de la compétence des laboratoires d'analyse impliqués dans le contrôle des importations et des exportations de denrées alimentaires (CAC/GL 27-1997)<sup>65</sup>***

197. La Commission a **fait sien** la proposition du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage de mettre à jour la référence au *Protocole international harmonisé pour les essais d'aptitude des laboratoires d'analyse (chimique)*, élaboré par l'UICPA/ISO/AOAC et mis à jour en 2006, dans les Directives du Codex pour l'évaluation de la compétence des laboratoires d'analyse impliqués dans le contrôle des importations et des exportations de denrées alimentaires (CAC/GL 27-1997).

198. La Commission a noté que les *Recommandations concernant la gestion des laboratoires de contrôle des denrées alimentaires* (CAC/GL 28-1995) mentionnaient le Protocole cité ci-dessus, avec deux autres textes adoptés en guise de référence, et est convenue de demander des éclaircissements supplémentaires au CCMAS afin de savoir si le Protocole harmonisé et le *Protocole pour la conception, la conduite et l'interprétation des études menées en collaboration*, adoptés l'un et l'autre en 1995, devraient être identifiés séparément ou en tant que référence unique.

---

<sup>62</sup> ALINORM 06/29/12, par. 119 et Annexe XVIII.

<sup>63</sup> ALINORM 06/29/12, par. 191.

<sup>64</sup> ALINORM 06/29/31, par. 120 et Annexe X.

<sup>65</sup> ALINORM 06/29/23, par. 98 à 102.

## **RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 12 de l'ordre du jour)<sup>66</sup>**

### **RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES (Point 12a de l'ordre du jour)<sup>67</sup>**

#### **Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)**

199. Le Secrétariat a fait savoir à la Commission que les Secrétariats des deux organisations se consultaient régulièrement pour identifier des domaines d'intérêt commun et assurer des synergies et la coordination pour tout ce qui concernait la certification.

#### **Organisation mondiale de la santé animale (OIE)**

200. Le Directeur général de l'OIE a informé la Commission des activités de son organisation dans plusieurs domaines intéressant le Codex: le Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale; le travail de l'OIE sur la salmonellose et d'autres maladies transmises par les aliments d'origine animale, qui tenait compte des travaux du Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires et de l'OMS; la création d'un groupe d'experts sur les normes en matière d'alimentation animale; l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques agricoles en collaboration avec la FAO. La Commission a également été informée de ce que le Plan stratégique de l'OIE pour la période 2006-2010 incluait parmi ses objectifs la coopération avec le Codex et les organisations internationales compétentes.

201. La Commission a noté que l'OIE avait participé aux travaux de plusieurs comités qui examinaient des questions touchant de près à la production animale: Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires (certification et traçabilité/traçage des produits); Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires (homologation des médicaments vétérinaires); Comité sur le lait et les produits laitiers (élaboration d'un modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers). Le Directeur général a souligné l'importance d'adopter une approche coordonnée pour la traçabilité et le traçage des produits correspondant à l'approche fondée sur la filière alimentaire et d'établir un lien entre la production animale primaire et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale. En ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens, il a rappelé les activités conjointes de l'OIE, de la FAO et de l'OMS dans ce domaine visant à fournir des avis scientifiques et s'est prononcé en faveur de la création d'un groupe spécial mixte Codex/OIE sur la résistance aux antimicrobiens chargé de traiter cette question sanitaire importante. Le Directeur général a souligné qu'il convenait de poursuivre la coopération avec le Codex dans tous les secteurs pertinents, afin d'optimiser les efforts et d'éviter les chevauchements d'activités.

#### **Organisation mondiale du commerce**

202. Le représentant de l'OMC a fait observer que le suivi de l'utilisation ou non des normes internationales constituait l'un des principaux points de l'ordre du jour du Comité SPS et a rappelé que le Sri Lanka avait manifesté sa préoccupation concernant la nécessité d'une limite maximale Codex pour l'anhydride sulfureux dans la cannelle, compte tenu de ses incidences sur les exportations de cannelle et que le Président du Comité SPS avait écrit au Président de la Commission du Codex Alimentarius pour appeler son attention sur la question. Le représentant a noté que la fixation rapide d'une limite maximale pour l'anhydride sulfureux dans les herbes et les épices à la présente session était un événement très positif et constituait un bon exemple de coopération constructive entre l'OMC et le Codex.

203. La délégation du Sri Lanka a remercié l'OMC, la Commission et la délégation de la Communauté européenne de leurs efforts pour faciliter la mise au point d'une norme internationale très importante pour le commerce international. La délégation de la Communauté européenne s'est également félicitée de la résolution de ce problème qui avait été traité en temps opportun par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants.

---

<sup>66</sup> ALINORM 06/29/9D.

<sup>67</sup> CAC/29 INF 4 (OIE), CAC/29 INF 5 (OMC), CAC/29 INF 6 (AIEA).



204. Le représentant de l'OMC a également informé la Commission des questions à l'examen dans le cadre du deuxième examen de l'exécution et de la mise en oeuvre de l'Accord SPS; des préoccupations commerciales relatives à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires exprimées au sein du Comité SPS; et des activités de renforcement des capacités menées en coopération avec le Secrétariat du Codex. Le représentant a déclaré attendre avec intérêt la poursuite d'une étroite collaboration entre l'OMC et le Codex.

205. La délégation chilienne a fait observer que depuis la suppression de la procédure d'acceptation, il était nécessaire de suivre l'utilisation des normes Codex au niveau national et a noté que la notification dans le cadre de l'Accord SPS ne s'appliquait qu'aux normes qui n'étaient pas harmonisées avec des normes internationales. Le représentant de l'OMC a indiqué que l'une des propositions examinées dans le cadre de l'examen de l'Accord était l'extension possible de la notification à des mesures conformes aux normes internationales et a invité les gouvernements à formuler des observations sur une éventuelle révision des directives concernant les procédures de notification. Le Secrétariat a fait savoir à la Commission que l'utilisation au niveau national ou régional des normes Codex serait examinée par les Comités de coordination FAO/OMS au titre d'un point permanent de leur ordre du jour.

#### **Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)**

206. Outre ces activités mentionnées dans le document CAC/29 INF/6, le représentant de l'AIEA a noté que le Sous-Programme sur les denrées alimentaires et la protection de l'environnement de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires utilisées dans l'alimentation et l'agriculture accueillait le premier Groupe technique sur les traitements phytosanitaires de la Commission de la CIPV sur les mesures phytosanitaires au siège de l'AIEA, en décembre 2006, pour examiner, notamment, l'utilisation des rayonnements ionisants pour les traitements en quarantaine des fruits et légumes frais.

207. Le représentant a également noté qu'une réunion de consultants se tiendrait au Laboratoire de l'environnement marin de l'AIEA à Monaco, en septembre 2006, afin de lancer des travaux préliminaires concernant le projet AIEA de recherche coordonnée récemment approuvé sur l'application des technologies de traceur radioactif et de dosage radiologique à l'évaluation des risques pour la sécurité sanitaire liés aux poissons et fruits de mer. La Commission a également été informée qu'outre la tenue d'un atelier de formation sur les mesures d'assurance de qualité/contrôle de qualité dans les laboratoires d'analyse des résidus de pesticide en septembre/octobre 2006, un cours de formation interrégional à l'intention des pays en développement sur les méthodes de détection et de confirmation des résidus de médicaments vétérinaires se tiendrait en 2007.

208. La Commission a remercié le Directeur général de l'OIE et les représentants de l'OMC et de l'AIEA des renseignements utiles fournis lors de la présente session et de leur coopération constante avec la Commission du Codex Alimentarius.

#### **RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (Point 12b de l'ordre du jour)<sup>68</sup>**

209. Conformément à la section 6 du paragraphe 4 des *Principes régissant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius*, le Secrétariat a fait rapport à la Commission sur les relations entre la Commission et des organisations internationales non gouvernementales sur la base des documents ALINORM 06/29/9D et CAC/29 INF/2.

#### ***Relations avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO)***

210. La Commission a pris acte des informations détaillées fournies dans le document CAC/29 INF 7 sur les travaux de l'ISO intéressant le Codex, ainsi que sur les contacts en cours en vue de l'échange d'informations entre les Secrétariats du Codex et de l'ISO. L'observateur de l'ISO a déclaré que l'élaboration de normes volontaires par cette organisation complétait les travaux du Codex.

211. L'observateur a fourni à la Commission des renseignements supplémentaires sur les nouvelles activités de l'ISO qui pourraient démarrer à l'initiative de l'Organe national de normalisation de la Norvège sur la sensibilisation à l'environnement, les méthodes de test et les spécifications techniques pour les pêches et

---

<sup>68</sup> CAC/29 INF/2 (Organisation internationale non gouvernementale ayant statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius); CAC/29 INF 7 (Communication de l'ISO – Rapport d'activités intéressant le Codex).

l'aquaculture. Il a déclaré que ce nouveau comité technique considérerait probablement le Codex comme une organisation ayant statut de liaison.

212. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de maintenir la coordination et la coopération entre le Codex et l'ISO afin d'éviter les chevauchements d'activités ou toute incompatibilité entre les normes. Il a été suggéré que les membres du Codex établissent des liens avec leurs organes membres nationaux qui étaient membres de l'ISO. Une délégation a proposé que le chargé de liaison national de l'ISO fasse partie du Comité national du Codex.

213. La Commission a appuyé la coopération et la coordination soutenues avec l'ISO et est convenue que le Secrétariat du Codex devrait garder des contacts avec l'ISO et continuer à faire rapport régulièrement à la Commission sur les activités de l'ISO intéressant le Codex.

### **PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX (Point 13 de l'ordre du jour)<sup>69</sup>**

214. La délégation canadienne, s'exprimant en tant que présidente de la réunion d'information tenue le 4 juillet 2006, a résumé pour la Commission le débat et les informations échangées entre les pays donateurs et bénéficiaires lors de cette réunion et a souligné que les pays bénéficiaires avaient besoin d'améliorer: i) leurs capacités en ce qui concerne la création de Comités nationaux du Codex et les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires et ii) la qualité de leur participation aux sessions du Codex grâce à la préparation et à la présentation appropriées de la position de leur pays.

215. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont remercié les pays donateurs de leur généreuse contribution au Fonds fiduciaire et ont déclaré que ce Fonds répondait à la demande des pays en développement en matière de formation au Codex au niveau régional.

216. La Commission s'est félicitée des efforts faits par la FAO et l'OMS et a remercié les donateurs de leur généreuse contribution financière. La Commission a encouragé ces donateurs à continuer d'alimenter le Fonds fiduciaire et a invité les autres pays à envisager de contribuer au Fonds afin d'assurer sa viabilité.

217. La Commission s'est félicitée de l'initiative prise par les gouvernements hôtes des organes subsidiaires, en coopération avec les Secrétariats du Codex et du Fonds fiduciaire, de tenir des réunions d'information à l'intention des délégués bénéficiant du Fonds fiduciaire immédiatement avant les sessions du Codex.

### **AUTRES QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS (Point 14 de l'ordre du jour)<sup>70</sup>**

#### ***Partie I: Conclusions des récentes réunions FAO/OMS d'experts***

218. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont informé la Commission des principales conclusions des réunions FAO/OMS d'experts et des activités y relatives menées depuis la dernière session de la Commission, ainsi que des futures réunions prévues pour la fin de l'année 2006 et 2007, notamment les réunions du JECFA, de la JMPR et des JEMRA, les réunions *ad hoc*, les consultations et les projets y relatifs.

219. Le représentant du Secrétariat du JECFA s'est inquiété de l'évident manque de soutien, notamment de la part des industriels, du système JECFA/CCR/VDF d'évaluation des résidus de médicaments vétérinaires.

220. La Commission a noté que le JECFA venait de célébrer son cinquantième anniversaire et a reconnu le travail intensif des experts chargés de fournir des avis scientifiques de qualité au Codex et aux membres.

221. La Commission a noté que, faute d'un budget suffisant, une seule réunion du JECFA aurait lieu en 2007.

#### ***Partie II: Rapport de situation sur le processus consultatif FAO/OMS pour la fourniture d'avis scientifiques au Codex et à ses membres***

222. Le représentant de l'OMS a informé la Commission des progrès accomplis en ce qui concerne le processus consultatif et a noté que ce processus arriverait à son terme à la fin de l'année et que ses résultats seraient communiqués aux organes directeurs de la FAO et de l'OMS, ainsi qu'à la Commission à sa trentième session.

<sup>69</sup> ALINORM 06/29/9E, CAC/29 INF/11, CAC/INF/11 Add.1.

<sup>70</sup> ALINORM 06/29/9F, ALINORM 06/29/9F Add.1, ALINORM 06/29/3A par. 126-128, CAC/29 INF/3, CAC/29 INF/8, CAC/29 INF/9, CAC/29 INF/10, CAC/29 INF/13.

223. La Commission a été informée des résultats de la réunion FAO/OMS de Belgrade, qui avait pour objectif de répondre aux besoins des pays en développement en vue de renforcer leur participation aux activités liées à la communication d'avis scientifiques (CAC/29 INF 13).

***Partie III: Situation en ce qui concerne les demandes d'avis scientifiques émanant d'organes subsidiaires du Codex***

224. La Commission a pris acte des renseignements fournis dans l'annexe au document ALINORM 06/29/9F concernant la suite donnée aux demandes d'avis scientifiques émanant des organes subsidiaires du Codex et a remercié la FAO et l'OMS de leurs efforts pour fournir ces avis scientifiques en temps opportun, en les encourageant à accorder un rang de priorité élevé aux demandes d'avis scientifiques émanant d'organes subsidiaires du Codex.

225. La Commission a fait sienne la recommandation du Comité exécutif, formulée à sa cinquante-huitième session, tendant à ce que le cadre de référence de la consultation d'experts sur le chlore actif élaboré par le Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants et par le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires à leur trente-septième session, donne des indications suffisantes à la FAO et à l'OMS. La Commission a donc demandé à ces organisations de commencer à prendre les mesures nécessaires pour identifier les fonds extrabudgétaires requis pour l'organisation d'une telle consultation.

***Partie IV: Renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire et de qualité des denrées alimentaires***

226. La Commission a été informée des activités de la FAO/OMS en matière de renforcement des capacités aux fins de la sécurité sanitaire et de la qualité des denrées alimentaires (CAC/29 INF/3). Plusieurs activités importantes ont été soulignées: les Conférences régionales FAO/OMS sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, dont plusieurs recommandations sont en cours d'application, les mécanismes de financement, l'échange d'informations, les programmes conjoints, notamment l'élaboration d'outils d'orientation à l'intention des gouvernements et des parties prenantes, ainsi qu'un certain nombre d'activités et de projets récents ou en cours menés aux niveaux régional et national. Dans cette perspective, la Commission a noté qu'un plan stratégique pour la sécurité sanitaire des denrées alimentaires en Afrique avait été élaboré et que des donateurs avaient été contactés en vue de contribuer à son financement.

**ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION (Point 15 de l'ordre du jour)<sup>71</sup>**

227. La Commission a élu à l'unanimité les personnes suivantes pour un mandat allant de la fin de sa session en cours à la fin de sa prochaine session ordinaire (trentième session).

Président: M. Claude J. S. MOSHA (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Présidents: Mme Karen HULEBAK (États-Unis d'Amérique)  
Mme NORAINI Mohd. Othman (Malaisie)  
M. Wim VAN ECK (Pays-Bas)

**DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 16 de l'ordre du jour)<sup>72</sup>**

228. La Commission a **confirmé** les gouvernements hôtes désignés, tels qu'ils figurent à l'Annexe XII au présent rapport.

229. Lors de sa décision, la Commission a noté que le Brésil et les Pays-Bas avaient proposé d'accueillir le Comité sur les contaminants dans les aliments. Après avoir procédé à un vote au scrutin secret, elle a confié aux Pays-Bas la responsabilité d'accueillir le Comité.

230. La délégation des Pays-Bas a indiqué qu'elle était fermement résolue à garantir le bon déroulement des activités de ce Comité. La délégation du Brésil a félicité les Pays-Bas de leur nomination et leur a souhaité le plus grand succès dans leurs travaux. Cependant, la délégation a noté qu'une majorité d'organes subsidiaires du

---

<sup>71</sup> ALINORM 06/29/2.

<sup>72</sup> ALINORM 06/29/9G.

Codex continuaient d'être établis dans des pays développés et a estimé qu'il serait souhaitable d'assurer un équilibre géographique à l'avenir.

231. La délégation de la Chine s'est engagée à fournir des ressources humaines et financières suffisantes et à nommer des présidents qualifiés pour siéger au Comité sur les additifs alimentaires et au Comité sur les résidus de pesticides. La Commission a félicité les Pays-Bas de leur contribution exceptionnelle aux activités du Codex, en tant que gouvernement hôte du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants et du Comité sur les résidus de pesticides depuis leur première session.

232. La délégation du Royaume-Uni a rappelé la déclaration qu'elle avait faite à l'occasion de la vingt-huitième session de la Commission selon laquelle le Royaume-Uni ne demanderait pas à continuer d'être le gouvernement hôte ni du Comité sur les sucres ni du Comité sur les graisses et les huiles après sa session de 2007. Néanmoins, la délégation a déclaré que le Royaume-Uni ne voyait pas d'inconvénient à continuer d'assumer les fonctions de gouvernement hôte du Comité sur les sucres jusqu'à ce qu'un autre pays propose de le faire. Les délégations de la Malaisie et de l'Argentine se sont déclarées disposées à assumer les fonctions de gouvernement hôte du Comité sur les graisses et les huiles après 2007. La délégation de la Malaisie a informé la Commission de son engagement officiel concernant les fonctions de gouvernement hôte du Comité sur les graisses et les huiles, si la Commission en décidait ainsi.

#### **QUESTIONS DIVERSES (Point 17 de l'ordre du jour)**

233. La Commission a noté que sa trentième session se tiendrait à Rome, du 2 au 7 juillet 2007, sous réserve de confirmation.

## ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

**Chairperson :** Dr Claude J.S. MOSHA  
**Président :** Chief Standards Officer (Food Safety & Quality)  
**Presidente :** Head, Agriculture and Food Section  
 Tanzania Bureau of Standards  
 P.O. Box 9524  
 Dar-es-Salaam  
 Tanzania  
 Phone : +255 22 245 0206 mobile: 255 741 32 4495  
 Fax : +255 22 245 0959  
 Email : cjsmosha@yahoo.co.uk/info@tbs.or.tz

**AFGHANISTAN - AFGANISTÁN**

Prof Dr.Abdul Wadood GULISTANI  
 Director-General  
 Food Industries and Quality Control Directorate  
 (MAAHF)  
 Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Food  
 University Road, Jamal Mina  
 Kabul  
 Phone: +0093 070 653048  
 Email: codexafghanistan@hotmail.com

Mr Hamed FURMULY  
 Deputy Director of Drug Quality Control Department  
 Member of National Board for Medicine in Health  
 Focal Point for Food Safety in World Health  
 Organization  
 Ministry of Public Health  
 P.O. Box 1528  
 Kabul  
 Phone: mobile 0093(0) 799332956  
 Email: formuly\_h\_s@yahoo.com

**ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA**

Dr Jamila NADIR  
 Responsable du programme de lutte contre les  
 maladies non transmissibles  
 20 rue Danjou  
 Hydra  
 Alger  
 Phone: +213 72 144 658  
 Email: dnadir@caramail.com

**ANGOLA**

Dr Gomes CARDOSO  
 Président du Comité National pour le Code  
 Alimentaire en Angola  
 Codex Alimentarius en Angola  
 Ministère du commerce- 3° Andar  
 Av. 4 de Fevereiro,7 Caixa Postal N° 1337/8  
 Luanda, Angola  
 Phone: +(00244) 923 507105-912500514  
 Fax: +(00244) 222 31 0658/311368/310273  
 Email: minco.dnci.gc@netangola.com  
 Website: www.dnci.net

Mme Maria Antónia SENAZENGE  
 2ème Vice Présidente du Comité National pour le  
 Code Alimentaire en Angola  
 Codex Alimentarius en Angola  
 Ministère du Santé  
 Av. 4 de Fevereiro  
 Luanda  
 Phone: +(00244) 923 653695

M. Miguel DOMINGUES  
 Secrétaire Exécutif du Comité National pour le Code  
 Alimentaire en Angola  
 Codex Alimentarius en Angola  
 Ministère de l'agriculture et du développement rural  
 Rue Comandante Gika, C.P. 527  
 Luanda  
 Phone: +(00244) 92 534756  
 Fax: +(00244) 33 0553

**ANTIGUA AND BARBUDA –  
ANTIGUA-ET-BARBUDA –  
ANTIGUA Y BARBUDA**

Mr Lionel MICHAEL  
 Chief Health Inspector  
 Ministry of Health, Sports, Carnival and Youth  
 Affairs  
 Central Board of Health  
 Lower All Saints Road St. John's  
 Antigua and Barbuda  
 West Indies  
 Phone: +268 462 2936  
 Fax: +268 460 5992  
 Email: cbh\_chi@yahoo.com

**ARGENTINA - ARGENTINE**

Dra. Inés Gabriela FASTAME  
 Segundo Secretario  
 Mision de Argentina  
 10, Route de l'Aéroport  
 1215 Genève 15  
 CP 536  
 Phone: +41 022 9298609  
 Fax: +41 022 7985995/1992  
 Email: ines.fastame@ties.itv.int

Sra. Gabriela Alejandra CATALANI  
 Coordinadora del Punto Focal del CODEX  
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y  
 Alimentos  
 Ministerio de Economía y Producción  
 Paseo Colon 922  
 Buenos Aires  
 Phone: +54 11 4349 2549  
 Fax: +54 11 4349 2244  
 Email: gcatal@mecon.gov.ar

Dra. Carolina PADRÓ  
 Punto Focal-Contact Point bn  
 Codex Alimentarius- Argentina  
 Dirección de Relaciones Agroalimentarias  
 Internacionales  
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y  
 Alimentos  
 Av. Paseo Colón 922- Planta Baja-Oficina 29  
 Buenos Aires (C1063ACW)  
 Phone: +54 11 43492747  
 Fax: + 54 11 43492549  
 Email: cpadro@mecon.gov.ar

#### ARMENIA - ARMÉNIE

Ms Gayane NASOYAN  
 Codex Contact Point  
 Ministry of Agriculture  
 Government Building #3, Republic Square  
 375010 Yerevan  
 Republic of Armenia  
 Phone: +374 10 529231  
 Fax: +374 10 524610  
 Email: gayane@agrounit.am/agrounit@xter.net

#### AUSTRALIA - AUSTRALIE

Mr Steve MCCUTCHEON  
 Executive Manager  
 Product Integrity, Animal and Plant Health  
 Australian Government Department of Agriculture,  
 Fisheries and Forestry  
 GPO Box 858  
 CANBERRA, ACT, 2601  
 Australia  
 Phone: +61 2 6272 4316  
 Fax: +61 2 6272 5697  
 Email: steve.mccutcheon@daff.gov.au

Mr Greg READ  
 Executive Manager, Exports  
 Australian Quarantine and Inspection Service  
 Australian Government Department of Agriculture,  
 Fisheries and Forestry  
 GPO Box 858  
 CANBERRA ACT 2601  
 Australia  
 Phone: +61 2 6272 3594  
 Fax: +61 2 6272 4112  
 Email: gregory.read@daff.gov.au

Ms Ann BACKHOUSE  
 Manager, Codex Australia  
 Product Integrity, Animal and Plant Health  
 Australian Government Department of Agriculture,  
 Fisheries and Forestry  
 GPO Box 858  
 CANBERRA ACT 2601  
 Australia  
 Phone: +61 2 6272 5692  
 Fax: +61 2 6272 3103  
 Email: ann.backhouse@daff.gov.au

Mr Graham PEACHEY  
 Chief Executive Officer  
 Food Standards Australia New Zealand  
 Level 2  
 55 Blackall Street  
 Barton ACT 2600  
 Australia  
 Phone: +61 2 6271 2222  
 Fax: +61 2 6271 2261  
 Email: graham.peachey@foodstandards.gov.au

#### AUSTRIA - AUTRICHE

Mr Dieter JENEWEIN  
 Austrian Agency for Health and Food Safety  
 EU- Coordination Codex Alimentarius  
 Spargelfeldstrasse 191  
 A1226 Vienna, Austria  
 Phone: +43 50 55534149  
 Fax: +43 50 555 25802  
 Email: dieter.jenewein@ages.at

Mr Alexander ZILBERSZAC  
 Head of Unit IV/8  
 Federal Ministry of Health and Women  
 Radetzkystrasse2, A-1031 Vienna  
 Austria  
 Phone: +4317 11004617  
 Fax: +4317 137952  
 Email: alexander.zilberszac@bmgf.gv.at

Dr Erhard HÖBAUS  
 Head of Division "Nutrition and Quality Assurance"  
 Federal Ministry of Agriculture, Forestry,  
 Environment and Water Management  
 Stubenring 12  
 A-1012 Wien  
 Phone: +431 71100-2855  
 Fax: +431 71100-2901  
 Email: erhard.hoebaus@lebensministerium.at

#### BARBADOS - BARBADE

Dr Corlita BABB-SCHAEFER  
 Counsellor  
 Permanent Mission of Barbados to the United Nations  
 and other international organizations  
 Chemin François-Lehmann 18A  
 CH-1218 Grand-Saconnex  
 Geneva  
 Phone : +41 22 791 8500  
 Fax : +41 22 791 8509  
 Email : cbabb-schaefer@foreign.gov.bb

**BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA**

M Charles CRÉMER  
 Directeur  
 SPF, Santé Publique  
 Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement  
 Service Denrées alimentaires, Aliments pour Animaux  
 et autres produits de consommation  
 Place Victor Horta, 40 Boîte 10  
 Bloc II -7<sup>e</sup> étage  
 1060 Bruxelles  
 Phone: +32 (0) 2 5247371  
 Fax: +32 (0) 2 5247399  
 Email: charles.cremer@health.fgov.be

M Marc CORNELIS  
 Conseiller général  
 Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne  
 Alimentaire  
 DG Politique de contrôle - Relations internationales  
 Avenue Simon Bolivar, 30  
 1000 Bruxelles  
 Phone: +32 2 2083834  
 Fax: +32 2 2083823  
 Email: marc.cornelis@favv.be

M Johan HALLAERT  
 Conseiller  
 Fédération belge des Industries alimentaires (FEVIA)  
 Avenue des Arts, 43  
 1040 Bruxelles  
 Phone: +32 2 5501760  
 Fax: +32 2 5501754  
 Email: jh@fevia.be

M Guido KAYAERT  
 Vice-President  
 Relations with the European Institutions  
 Nestle Coordination Center  
 Rue de Birmingham, 221  
 1070 Bruxelles  
 Phone: +32 2 5295330  
 Fax: +32 2 5295667  
 Email: guido.kayaert@be.nestle.com

M Luc OGIERS  
 Directeur  
 SPF Economie  
 City Atrium C  
 Rue de Progrès 50  
 1210 Bruxelles  
 Phone: 0032 2 2777481  
 Fax: 0032 2 277 5304  
 Email: luc.ogiers@mineco.fgov.be

**BENIN - BÉNIN**

Dr Ahoukpo Denis MIKODE  
 Directeur et Secrétaire Permanent  
 Direction de l'alimentation et de la nutrition appliquée  
 et secretariat permanent du comité national du Codex  
 Alimentarius  
 Phone: +229 95958422  
 Fax: +229 20213963  
 Email: admikode@yahoo.fr

**BHUTAN - BHOUTAN - BHUTÁN**

Mr Karma DORJI  
 Executive Director  
 Bhutan Agriculture and Food Regulatory Authority  
 (BAFRA)  
 Ministry of Agriculture  
 Royal Government of Bhutan  
 Thimphu  
 Phone: +9752 327030  
 Fax: +9752 327032  
 Email: karma\_d@moa.gov.bt

Mr Thuji TSHERING  
 Chief Regulatory and Quarantine Officer  
 Bhutan Agriculture and Food Regulatory Authority  
 (BAFRA)  
 Ministry of Agriculture  
 Royal Government of Bhutan  
 Thimphu  
 Phone: +9752 327031  
 Fax: +9752 327032  
 Email: t\_tshering@moa.gov.bt

Mr Dorjee DORJEE  
 Chief Horticulture Officer  
 Department of Agriculture  
 Ministry of Agriculture  
 Royal Government of Bhutan  
 Thimphu  
 Phone: +9752 323183  
 Fax: +9752 323562  
 Email: dorjee@moa.gov.bt

Mr Dasho Sangay THINLEY  
 Secretary  
 Ministry of Agriculture  
 Royal Government of Bhutan  
 Thimphu  
 Phone: +9752 322379  
 Fax: +975 2 326834  
 Email: s\_thinley@moa.gov.bt

**BOTSWANA**

Dr Alexander Clemence MOSHA  
 Ag. Managing Director  
 Private Bag 008 Kanye  
 Botswana  
 Phone: (267) 5440441  
 Fax: (267) 5440713  
 Email: mosha@naftec.org

**BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL**

Ms Ligia Maria SCHERER  
 Minister Counsellor  
 Deputy Permanent Representative to FAO  
 Permanent Representation of the Federative Republic  
 of Brazil to FAO  
 Via di Santa Maria dell'Anima 32  
 00186 Rome  
 Phone: + 39 06 68307576  
 Fax: +39 06 68398802

Mr Sergio Aguiar Viana CARVALHO  
 Secretary  
 Ministry of External Relations  
 Esplanada dos Ministérios, Bloco H  
 Anexo I, Sala 531, Brasília, DF  
 Brazil  
 Phone: +55 61 3411 6369  
 Fax: +55 61 3226 3255  
 Email: sviana@mre.gov.br

Ms María Aparecida MARTINELLI  
 Coordinator of Brazilian Codex Committee  
 National Institute for Metrology, Standardization and  
 Industrial Quality - INMETRO  
 Ministry of Development, Industry and Trade  
 SEPN 511, edifício Bittar III, Bloco B, 4º Andar  
 70 750-527 Brasília, DF  
 Brazil  
 Phone: +55 61 3340 2211  
 Fax: +55 6161 3347 3284  
 Email: codexbrasil@inmetro.gov.br

Mr Cleber Ferreira SANTOS  
 Food General Manager  
 National Health Surveillance Agency  
 SEPN 511 Ed. Bittar II -  
 CEP: 70750541 Brasilia, DF  
 Brazil  
 Phone: +055 61 3448 6091  
 Fax: +055 61 3448 6274  
 Email: alimentos@anvisa.gov.br

Ms Antonia María DE AQUINO  
 Manager of Special Products  
 National Health Surveillance Agency  
 SEPN 511, Bloco A, Ed. Bittar II  
 70750-541 Brasília, DF  
 Brazil  
 Phone: +055 61 34486352  
 Fax: +055 61 3448 6274  
 Email:  
 alimentos@anvisa.gov.br/Antonia.maria@anvisa.gov.  
 br

Mr Odilson Luiz Ribeiro e SILVA  
 Director  
 Department of Sanitary and Phytosanitary Matters  
 Secretariat of Agribusiness International Relations  
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
 Esplanada dos Ministérios Bloco "D"- Edifício Sede-  
 Sala 352  
 70 043-900 Brasília, DF  
 Phone: +55 61 3218 2834  
 Fax: +55 61 3225 4738  
 Email: odilson@agricultura.gov.br

Mr Guilherme Antônio DA COSTA JÚNIOR  
 General Coordinator for WTO Negotiations  
 Secretariat of Agribusiness International Relations  
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
 Esplanada dos Ministérios, Bloco "D"- Edifício Sede-  
 Sala 348  
 70 043-900-Brasília, DF  
 Brazil  
 Phone: +55 61 3218 2834  
 Fax: +55 61 3225 4738  
 Email: guilherme@agricultura.gov.br

Mr Alexandre PONTES  
 Coordinator for Codex Alimentarius Matters  
 Secretariat of Agribusiness International Relations  
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
 Esplanada dos Ministérios, Bloco "D"-Edifício Sede-  
 Sala347  
 70 043 -900 Brasília, DF  
 Brasil  
 Phone: +55 61 3218 2834  
 Fax: +55 61 3225 4738  
 Email: apontes@agricultura.gov.br

Mr Francisco Frederico Sparenberg OLIVEIRA  
 Technical Adviser  
 Brazilian Association of Technical Standards-ABNT  
 Brazil  
 Phone: +55 11 30173655  
 Fax: +55 11 30173633  
 Email: ffsoliveira@abnt.org.br

#### **BULGARIA - BULGARIE**

Mrs Dessislava PARUSHEVA  
 Second Secretary'  
 Permanent Mission of Bulgaria  
 16, Chemin des Crets-de-Pregny  
 1218-Grand Saconnex  
 Geneva

#### **BURUNDI**

Mr Nestor BIKORIMANA  
 Directeur  
 Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la  
 Qualité  
 Point de contact du codex alimentarius  
 Bujumbura  
 Phone: +257 221815(b)/257 730585(m)  
 Fax: +257 225595  
 Email: bbn@onatel.bi/bikonest@yahoo.fr

#### **CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN**

M MOUNGUI MÉDI  
 Deputy Permanent Representative to FAO  
 Embassy of the Republic of Cameroon  
 Via Siracusa 4-6  
 00161 Rome  
 Phone: +39 06 4403644  
 Fax: +39 06 4403644  
 Email: medimoungui@yahoo.fr



**CANADA - CANADÁ**

Ms Debra BRYANTON  
Executive Director, Food Safety  
Canadian Food Inspection Agency  
159 Cleopatra Drive  
Ottawa, Ontario, K1A 0Y9  
Phone: +613 221-7155  
Fax: +613 221-7295  
Email: dbryanton@inspection.gc.ca

Ms Janet BEAUVAIS  
Director-General, Food Directorate  
Health Canada  
Building #7 Postal Locator (0701A5)  
Tunney's pasture  
Ottawa, Ontario, K1A 0L2  
Phone: +613 957-1821  
Fax: +613 957-1784  
Email: janet\_beauvais@hc-sc.gc.ca

Mr Ron BURKE  
Codex Contact Point for Canada  
Director, Bureau of Food Regulatory, International  
and Interagency Affairs  
Food Directorate  
Health Canada  
200 Tunney's Pasture Driveway  
Ottawa, Ontario, K1A 0L2  
Phone: +613 957-1748  
Fax: +613 941-3537  
Email: ronald\_burke@hc-sc.gc.ca

Dr Anne MACKENZIE  
Senior Science Advisor  
Canadian Food Inspection Agency  
159 Cleopatra Drive, Room 113  
Ottawa, Ontario, K1A 0Y9  
Phone: +613 221-7084  
Fax: +613 221-7010  
Email: amackenzie@inspection.gc.ca

Mr Allan MCCARVILLE  
Senior Adviser, Codex  
Bureau of Food Regulatory, International and  
Interagency Affairs  
Food Directorate  
Health Canada  
200 Tunney's Pasture Driveway  
Ottawa, Ontario, K1A 0L2  
Phone: +613 957-0189  
Fax: +613 941-3537  
Email: allan\_mccarville@hc-sc.gc.ca

Mr Bertrand GAGNON  
Manager, International Coordination  
Canadian Food Inspection Agency  
159 Cleopatra Drive  
Ottawa, Ontario, K1A 0Y  
Phone: +613 221-7161  
Fax: +613 221-7295  
Email: bgagnon@inspection.gc.ca

Ms Angela BEHBOODI  
Senior Trade Policy Officer  
Department of Foreign Affairs and International Trade  
11 1 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario, K1A 0G2  
Phone: +613 944-2100  
Fax: +613 943-0346  
Email: angela.behboodi@international.gc.ca

Dr Réjean BOUCHARD  
Assistant Director  
Policy and Dairy Production  
Dairy Farmers of Canada  
75 Albert Street, Suite 1101  
Ottawa, Ontario, K1P 5E7  
Phone: +613 236-9997  
Fax: +613 236-0905  
Email: rejeanb@dfc-plc.ca

**CHILE - CHILI**

Sr Gonzalo Ríos KANTOROWITZ  
Jefe de Proyecto Negociaciones Internacionales  
OMC/MSF y Codex Alimentarius  
Ministerio de Agricultura  
Av. Bulnes 140 Santiago  
Chile  
Phone: (56-2) 345 1581-345 1576  
Fax: (56-2) 345 1578  
Email: gonzalo.rios@sag.gob.cl

Sr Felipe LOPEANDIA  
Consejero  
58 rue de Moillebeau  
Geneve, 1209

**CHINA - CHINE**

Ms XU XIAOJUN  
Deputy Director-General  
Department of Market and Economy Information  
Ministry of Agriculture  
11 Nongzhanguan Nanli  
Beijing, 100026  
Phone: +86 10 64193158  
Fax: + 86 10 64193154  
Email: xuxiaojun@agri.gov.cn

Mr KAN XUEGUI  
Consultant  
Department of Health Inspection and Law  
Enforcement  
Ministry of Health  
No.1 Xizhimenwai Nanlu  
Beijing 100044  
Phone: +86 10 68792403  
Fax: +86 10 68792387  
Email: xueguikan@hotmail.com

Ms LIAO XIAOQIAN  
Director-General  
Standardization Administration of the People's  
Republic of China  
Department of Agriculture, Light Industry and Local  
Standardization  
No.9 Madian East Road  
Haidian District  
Beijing 100088  
Phone: +86 10 82262652  
Fax: +86 10 82260685  
Email: liaoxq@sac.gov.cn

Dr MAK SIN-PING  
Controller  
Centre for Food Safety  
Food and Environmental Hygiene Department  
HKSAR, P.R. China  
45/f, Queensway Government Offices  
66 Queensway  
Hong Kong  
Phone: +852 2867 5500  
Fax: +852 2536 9731  
Email: spmak@feh.d.gov.hk

Mr CHEN JUNSHI  
Professor  
National Institute of Nutrition and Food Safety  
China CDC  
29 Nanwei Road  
Xuanwu District  
Beijing  
Phone: +86 10 83132922  
Fax: +86 10 83132922  
Email: jshchen@ilsichina.org

Dr LIN WEI  
Deputy Director-General  
No. 9 Madian Donglu Haidian District  
Beijing P.R. 100088  
Phone: +86 10 82262394  
Fax: +86 10 82260612  
Email: linwei@aqsiq.gov.cn

Dr QI QINGDONG  
Deputy Director-General  
Department of International Cooperation  
Ministry of Health  
No. 1 Xizhimenwai Nanlu, Baijing 100044  
Phone: +8610 68792275  
Fax: +8610 68792279  
Email: qiqd@moh.gov.cn

Dr LI JINJU  
Researcher  
State Food and Drug Administration (SFDA)  
Department of Food Safety Coordination  
A38, Beilishi Road  
Beijing, 100810  
Phone: +86 10 68313344-0529  
Fax: +86 10 68313344-0519  
Email: lij@sjda.gov.cn

Mrs ZHAO YANXIA  
Director  
Department of WTO Affairs  
Ministry of Commerce  
People's Republic of China  
No.2 Dongchangan Street 100731  
Phone: +86 10 65197242  
Fax: +86 10 65197310  
Email: zhaoyanxia@mofcom.gov.cn

Ms FANG XIAOHUA  
Engineer  
Department of Market and Economy Information  
Ministry of Agriculture  
11 Nongzhanguan Nanli  
Beijing 100026  
Phone: +86 1064193156  
Fax: +86 10 64193315  
Email: fangxiaohua@agri.gov.cn

Dr HE YIBING  
Professor  
Institute for the Control of Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
22 Maizidian Street  
Chaoyang District  
Beijing 100026  
Phone: +86 10 64194106  
Fax: +86 10 64194107  
Email: heyibing@agri.gov.cn

Mr XU XUEWAN  
Engineer  
Development Center of Science and Technology  
Ministry of Agriculture  
20 Maizidian Street  
Chaoyang District  
Beijing, 100026  
Phone: +86 10 64195082  
Fax: +86 10 64194550  
Email: xuxuewan@agri.gov.cn

Mrs ZHANG LINGPING  
Director  
Department of Health Inspection and Law  
Enforcement  
Ministry of Health  
No. 1 Xizhimenwai Nanlu  
Beijing 100044  
Phone: +86 10 68792403  
Fax: +86 10 68792387  
Email: lingpingzhang@yahoo.com

Dr LIU XIUMEI  
Professor  
National Institute of Nutrition and Food Safety, China  
CDC  
29 Nan Wei Road  
Beijing 100050  
Phone: +86 10 8313928  
Fax: +86 10 83132928  
Email: xliu01@yahoo.com.cn  
liuxiu@chinacdc.net.cn

Ms TIAN JING  
Research Assistant  
National Institute of Nutrition and Food Safety, China  
CDC  
No. 7 Panjiayannanli, Chaoyang District  
Beijing 100021  
Phone: +86 10 67791259  
Fax: +86 10 67711813  
Email: tianjing960928@126.com

Mrs HE DANYING  
Deputy Director of Division  
Department of Supervision on Food Production  
AQSIQ  
No. 9 Madiandonglu, Haidian District  
Beijing 100026  
Phone: +86 10 82262026  
Fax: +86 10 82260385  
Email: hedy@aqsiq.gov.cn

Mr GU SHAOPING  
Director  
Department for Registration,  
Division for Certification and Accreditation  
Administration (CNCA)  
P.R. China  
B-2005, No. 9 Madian East Road  
Beijing 100088  
Phone: +86 10 8226 2680  
Fax: +86 10 8226 0755  
Email: gusp@cnca.gov.cn

Mr LIU JUNHUA  
Assistant Professor  
China National Institute of Standardization  
No.4 Zhichun Road  
Haidian District  
Beijing, 100088  
Phone: +86 10 58811641  
Fax: +86 10 58811641  
Email: liujh@cnis.gov.cn

Mr LIU YUDONG  
Chief of Department  
ShanDong Food and Drug Administration  
No. 11 Jiefang Road Jinan ShanDong Province,  
250013  
Phone: +86 531 88592610  
Fax: +86 531 8859615  
Email: liuyudong@sdfda.gov.cn

Mr SUN MING  
Assistant Researcher  
Center for Health Food Evaluation  
State Food and Drug Administration (SFDA)  
5<sup>th</sup> Floor  
No.11 Fahua Nanli  
Chongwen District  
Beijing 100061  
Phone: +86 10 67156130-322  
Fax: +86 10 67172946  
Email: mtosunming@hotmail.com

Mr ZHANG BINGGUI  
Chief of Department  
Guangdong Food and Drug Administration  
No. 753 East Dongfeng Road of Guangzhou  
Guangdong Province, 510080  
Phone: +86-20 37886060  
Fax: +86 20 37886069  
Email: zhangbinggui@gdda.gov.cn

Dr KWOK LAI-KEY  
Principal Medical Officer  
Food and Environmental Hygiene Department  
HKSAR, P.R. China  
43/F, Queensway Government Offices  
66 Queensway  
Hong Kong  
Phone: +852 2867 5185  
Fax: +852 2893 3547  
Email: plkkwok@fehhd.gov.hk

Mr CHU YUEN-KEUNG  
Scientific Officer  
Food and Environmental Hygiene Department  
HKSAR, P.R. China  
43, Queensway Government Offices  
66 Queensway  
Hong Kong  
Phone: +852 2867 5606  
Fax: +852 2893 3547  
Email: jykchu@yahoo.com.cn

Mr YANG XIAOKUN  
First Secretary  
Permanent Mission of China  
Geneva

Mr PANG Yuliang  
Third Secretary  
Permanent Representation of the People's Republic of  
China to the United Nations Agencies for Food and  
Agriculture  
Via degli Urali 12  
00144 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 59193123  
Fax: +30 06 59193130  
Email: pangyuliang@yahoo.com.cn

#### COLOMBIA - COLOMBIE

Sra. Gloria CONTRERAS  
Asesora  
Calle 28 No. 13A -15

Mr Diego PRIETO  
Minister Counsellor  
82 rue de Lausanne  
Genève

Dra. Luz Estela ARANGO  
 Ministro Cnsejero  
 Mision Prmanente de Colombia  
 Chemin du Champ d' Anier 17-19  
 1209 Genebra  
 Phone: +44 (0) 22 7984554  
 Fax: 41 (0) 22 7910787  
 Email: donuginebra@minrelext.gov.co

**COOK ISLANDS - ÎLES COOK –  
 ISLAS COOK**

Dr Ngatoko NGATOKO  
 P.O. Box 96  
 Rarotonga  
 Cook Islands  
 Phone: +682 28711  
 Fax: +682 21 881  
 Email: ngatoko@agriculture.gov.ck

**COSTA RICA**

Mrs Giannina María LAVAGNI  
 Tecnóloga de Alimentos  
 Secretaría Técnica del Codex en Costa Rica  
 Ministerio de Economía, Industria y Comercio  
 Edificio IFAM en Moravia  
 A.P. 10216  
 1000 San José  
 Phone: +506 236-2538  
 Fax: +506-236-7192  
 Email: glavagni@meic.go.cr

**CROATIA - CROATIE - CROACIA**

Ms Adamic MAJA  
 First Secretary  
 Croatia Mission  
 Geneva

**CUBA**

Sra. Hortensia Nancy FERNÁNDEZ RODRÍGUEZ  
 Directora General  
 Oficina Nacional de Normalización (NC)  
 Punto de Contacto de Cuba  
 Calle E No. 261 esq.13  
 Vedado, Plaza  
 La Habana  
 Cuba  
 Phone: +537 830 0879  
 Fax: +537 836 8048  
 Email: nancy@ncnorma.cu

Ing. René Antonio FERNÁNDEZ INFANTE  
 Director de Normalización  
 Oficina Nacional de Normalización (NC)  
 Calle E No. 261 esq.13  
 Vedado, Plaza  
 La Habana  
 Cuba  
 Phone: +537 8300732  
 Fax: +537 836 8048  
 Email: nc@ncnorma.cu

Lic. Iliana MONTERO PACHECO  
 Vicedirectora Técnica  
 Centro Nacional de Inspección de la Calidad  
 Ministerio de la Industria Alimenticia  
 Rancho Boyeros, Km.3 ½ Crucero de Armada y Ave.  
 Camaguey, Cerro  
 La Habana  
 Cuba  
 Phone: +537 57 7143  
 Fax: +537 6427166  
 Email: alina@cnica.cu

Lic Jorge FERNANDEZ RODRIGUEZ  
 J'Dpto. Higiene de los Alimentos y Nutrición  
 Centro Provincial de Higiene y Epidemiología de  
 Provincia Habana Ministerio de Salud Pública de  
 Cuba  
 Calle 43 No. 10606e/106 y 108  
 Marianao, La Habana  
 Cuba  
 Phone: +537 2600029  
 Email: carmenam@infomed.sld.cu

Lic. Mariela CUÉ LADRÓN DE GUEVARA  
 Dirección de Regulaciones Técnicas y Calidad  
 Ministerio de Comercio Exterior  
 Calle 23 e Infanta 16  
 Vedado  
 La Habana  
 Cuba  
 Phone: +537 550454  
 Fax: +537 550461  
 Email: mariela@mincex.cu

**CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE**

Mr Ioannis KARIS  
 Director of CYS  
 Cyprus Organization for Standardization  
 Email: i.karis@cys.com.cy

Mrs Phrosso HADJILUCA  
 Director ECC Cyprus  
 Competition and Consumer Protection Service  
 Ministry of Commerce, Industry and Tourism  
 6A Araouzou Street 1421 Nicosia  
 Cyprus  
 Phone: +357 22867167  
 Fax: +357 22304916  
 Email: phadjiluca@mcit.gov.cy

**CZECH REPUBLIC –  
 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE –  
 REPÚBLICA CHECA**

Ms Eva PRIBYLOVÁ  
 Officer-in-Charge  
 National Codex Contact Point  
 Ministry of Agriculture  
 Food Production Department  
 Tesnov 17  
 11705 Praha 1  
 Phone: +420 221 812 795  
 Fax: +420 222 314 117  
 Email: pribylova@mze.cz

**DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA  
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE  
CORÉE - REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA  
DE COREA**

Mr JANG Il Hun  
Counsellor  
1, Chemin de Plonjon  
1207 Geneva

Mr SUNG Il  
Third Secretary  
Permanent Mission  
1, Chemin de Plonjon

**DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA**

Mr Knud ØSTERGAARD  
Head of Division  
Danish Veterinary and Food Administration  
Mørkhøj Bygade 19  
DK-2860 Søborg  
Phone: +45 33956120  
Fax: +45 33 956001  
Email: koe@fvst.dk

Ms Jytte KJÆRGAARD  
Head of Section  
Danish Veterinary and Food Administration  
Mørkhøj Bygade 19  
DK-2860 Søborg  
Phone: +45 33 956233  
Fax: +45 33 956001  
Email: jk@fvst.dk

Mrs Linda JENSEN  
Food Scientist, Head of Section  
Danish Meat Association  
Axeltorv 3  
DK-16099  
Copenhagen V  
Denmark  
Phone: +45 33 732500  
Fax: +45 33 931023  
Email: LMJ@danishmeat.dk

Mrs Annette TOFT  
Deputy Director  
The Danish Agricultural Council  
3, Axeltorv  
DK-1609 Copenhagen V  
Denmark  
Phone: +45 33 394000  
Fax: +45 33 394150  
Email: at@agriculture.dk

Mr Jørgen Hald CHRISTENSEN  
Head of Division - Quality and Food Safety  
Danish Dairy Board  
Frederiks Alle  
DK-8000 Århus C  
Denmark  
Phone: +45 873 12000  
Fax: +45 873 12001  
Email: jhc@mejeri.dk

Mrs Susanne KOFOED  
Consultant  
The Danish Agricultural Council  
3, Axeltorv  
DK-1609 Copenhagen V  
denmark  
Phone: +45 33 394000  
Fax: +45 33 394150  
Email: Sko@agriculture.dk

**ECUADOR - ÉQUATEUR**

Sr Arturo CABRERA  
Counsellor  
Permanent Mission of Ecuador  
80-82 rue de Lausanne 1202  
Geneva

Sr Galo LARENAS  
Alternate Permanent Representative  
Permanent Mission of Ecuador  
80-82 rue de Lausanne 1202  
Geneva

Sr Carlos SANTOS  
Counsellor  
Permanent Mission of Ecuador  
80-82 rue de Lausanne 1202  
Geneva

**EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO**

Dr Abdel Azim BAYOUMY  
General Director of Food Safety Department  
MoHP  
Cairo  
Egypt  
Phone: +202 7948152  
Fax: +202 7921071  
Email: abdelazim@yahoo.com

Prof M. Fahmi SADDIK  
Professor Food Hygiene  
Nutrition Institute  
Phone: 3646413  
Email: ilsi@redata.net.eg

Eng. Kamil DARWISH  
Senior Food Standard Specialist  
Egyptian Organization for Standardization and  
Quality Control (EOS)  
16 Tadreeb El-Modarrebeen St.  
Ameriya, Cairo  
Egypt  
Phone: 2845531  
Fax: 2845507  
Email: moi@idsc.gov.eg

**EL SALVADOR**

Srta. Carmen CASTILLO-GALLANDAT  
 Ministro Consejero  
 Misión Permanente de El Salvador ante las Naciones  
 Unidas y Los Organismos Internacionales  
 65 rue de Lausanne  
 Ginebra, Suiza  
 Phone: +41 22 732 7036  
 Fax: +41 22 738 4744  
 Email: mission.l-salvador@ties.itu.int

**ERITREA - ÉRYTHRÉE**

Mr Tekleab MESGHENA  
 Director-General  
 Codex Contact Point  
 Regulatory Services Department  
 Ministry of Agriculture  
 P.O. Box 1162  
 Asmara  
 Phone: +291 1 120395  
 Fax: +291 1 127508  
 Email: mtekleab@eol.com.er

**ESTONIA - ESTONIE**

Mrs Katrin LÕHMUS  
 Senior Officer  
 Food Safety Office of the Food and Veterinary  
 Department  
 Ministry of Agriculture  
 Lai 39/41  
 Tallinn 15056  
 Estonia  
 Phone: +372 256 509  
 Fax: +372 6256 210  
 Email: katrin.lohmus@agri.ee

Eng. Kamel Mohamed KAMEL DARWISH  
 Senior Expert  
 Food Standards  
 Egyptian Organization for Standardization and  
 Quality (EOS)  
 16 Tadreeb El-Modarrebeen St., Ameriya  
 Cairo  
 Egypt  
 Phone: 2845522  
 Fax: 2845504  
 Email: moi@idsc.net.eg

**EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION) –  
 COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION  
 MEMBRE) - COMUNIDAD EUROPEA  
 (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)**

Mr Michael SCANNELL  
 Principal Administrator  
 European Commission  
 Health and Consumer Protection Directorate-General  
 (SANCO)  
 Rue Froissart 101 (2/54)  
 B-1049 Brussels  
 Phone: +32 2 299 3364  
 Fax: +32 2 299 8566  
 Email: Michael.scannell@cec.eu.int

Mr Jérôme LEPEINTRE  
 Administrator  
 European Commission  
 Health and Consumer Protection Directorate-General  
 (SANCO)  
 Rue Froissart 101 (2/62)  
 B-1040 Bruxelles  
 Phone: +32 2 299 3701  
 Fax: +32 2 299 8566  
 Email: jerome.lepeintre@cec.eu.int

Mr Basil MATHIOUDAKIS  
 Health and Consumer Protection Directorate-General  
 (SANCO)  
 B-1049 Brussels  
 Phone: +32 2 295 9182  
 Email: basil.mathioudakis@ec.europa.eu

Mr Frans VERSTRAETE  
 Health and Consumer Protection Directorate-General  
 (SANCO) B-1049 Brussels  
 Phone: +32 2 295 6359  
 Email: frans.verstraete@ec.europa.eu

Mr Miguel GRANERO ROSELL  
 European Commission  
 Health and Consumer Protection Directorate-General  
 (SANCO)  
 B-1049 Brussels  
 Phone: +32 2 295 8110  
 Email: miguel-angel.granero-rosell@ec.europa.eu

Ms Eva ZAMORA ESCRIBANO  
 European Commission  
 Health and Consumer Protection Directorate-General  
 (SANCO)  
 B-1049 Brussels  
 Phone: +32 2 299 8682  
 Email: eva-maria.zamora-escriban@ec.europa.eu

**FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA**

Mr Matti AHO  
 Director-General  
 Ministry of Agriculture and Forestry  
 P.O. Box 30  
 00023 Government, FINLAND  
 Phone: +358-9 1605 3380  
 Fax: +358-9 1605 4777  
 Email: matti.aho@mmm.fi

Ms Anne HAIKONEN  
 Counsellor, Legal Affairs  
 Ministry of Trade and Industry  
 P.O. Box 32  
 00023 Government, FINLAND  
 Phone: +358-9 1606 3654  
 Fax: +358-9 1606 2670  
 Email: anne.haikonen@ktm.fi

Mr Sebastian HIELM  
 Senior Health Officer  
 Ministry of Social Affairs and Health  
 P.O. Box 33  
 00023 Government, FINLAND  
 Phone: +358-9 1607 4121  
 Fax: +358-9 1607 4120  
 Email: Sebastian.hiellm@stm.fi

Mr Kari TÖLLIKKÖ  
 Principal Administrator  
 The General Secretariat of the Council of the  
 European Union  
 Finnish Presidency  
 Rue de la Loi 175  
 1048 Brussels  
 Belgium  
 Phone: +32 2 281 7841  
 Fax: +32 2 281 6198  
 Email: kari.tollikko@consilium.europa.eu

Mr Philip LANDON  
 Administrator  
 The General Secretariat of the Council of the  
 European Union - Finnish Presidency  
 Rue de la Loi 175  
 1048 Brussels  
 Belgium  
 Phone: + 32 2 281 4966  
 Fax: +32 2 281 7928  
 Email: philip.landon@consilium.europa.eu

Ms Rose-Marie ELFQUIST  
 The General Secretariat of the Council of the  
 European Union  
 Finnish Presidency  
 Rue de la Loi 175  
 1048 Brussels  
 Belgium  
 Phone: +32 2 281 9508  
 Fax: +32 2 281 7928  
 Email: rose-marie.elfquist@consilium.europa.eu

Ms Rose-Marie ELFQUIST  
 The General Secretariat of the Council of the  
 European Union  
 Finnish Presidency  
 Rue de la Loi 175  
 1048 Brussels  
 Belgium  
 Phone: +32 2 281 9508  
 Fax: +32 2 281 7928  
 Email:  
 rose-marie.elfquist@consilium.europa.eu

**FRANCE - FRANCIA**

Mme Catherine CHAPOUX  
 Ajointe au chef de bureau  
 Bureau des accords multilatéraux sanitaires et  
 phyosanitaires  
 Direction générale de l'alimentation  
 251, rue de Vaugirard  
 75732 PARIS Cedex 15  
 France  
 Phone: +00 33 149 558486  
 Fax: +00 33 149 554462  
 Email: catherine.chapoux@agriculture.gouv.fr

M Pascal AUDEBERT  
 Point de Contact du Codex Alimentarius en France  
 Premier Ministre  
 Secrétariat général des Affaires européennes  
 2, boulevard Diderot  
 75572 PARIS Cedex 12  
 France  
 Phone: +33 1 44 871603  
 Fax: +33 1 44 871604  
 Email: sgae-codex-  
 fr@sgae.gouv.fr/pascal.audebert@sgae.gouv.fr

Mme Roseline LECOURT  
 Chargée de Mission  
 Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie  
 DGCCRF - Télédéc 051  
 59, boulevard Vincent Auriol  
 75703 PARIS Cedex 13  
 France  
 Phone: +00 33 144 973470  
 Fax: +00 33 144 973037  
 Email: Roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

Mme Dominique BUREL  
 FIL France-ALF/CNIEL  
 42, rue de Châteaudun  
 75314 PARIS Cedex 09  
 France  
 Phone: +00 33 149 707105  
 Fax: +00 33 142 806345  
 Email: dburel-alf@cniel.com

Mme Annie LOCH  
 Groupe DANONE-Directeur Affaires Réglementaires  
 17, bd Haussmann 75009 PARIS  
 France  
 Phone: +33 1 44 352432  
 Fax: +33 1 44 352695  
 Email: annie.loch@danone.com

**GEORGIA - GÉORGIE**

Mr Teimuraz BAKRADZE  
Minister  
Permanent Mission of Georgia to the United Nations  
Rue Richard wagner 1  
Geneva

Mr Thomas KÜTZEMAIER  
Managing Director  
German Dairy Association  
Meckenheimer Allee 137  
D-53115 Bonn  
Phone: +49 (0) 228 982430  
Fax: +49 (0) 228 982 4320  
Email: th.kuetzemeier@vdm-deutschland.de

**GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA**

Mr Bernhard KÜHNLE  
Director-General  
Food Safety and Veterinary Affairs  
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
Protection  
Rochusstraße 1  
D-53123 Bonn  
Phone: 49(0)228 - 529 3542  
Fax: 49(0)228 - 529 3341  
Email: AL3@bmvvel.bund.de

Dr Jörg W. RIEKE  
Managing Director  
German Dairy Association  
Milchindustrie-Verband e V.  
Godesberger Allee 157  
D-53175 Bonn  
Phone: +49 (0) 228 9596923  
Fax: +49 (0) 228 371535  
Email: rieke@milchindustrie.de

Mr Gerhard BIALONSKI  
Head of Unit  
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
Protection  
Rochusstraße 1  
D-53123 Bonn  
Phone: +49(0)228-529 4651  
Fax: +49(0)228-529 4943  
Email: 314@bmvvel.bund.de

Ms Angelika MROHS  
Managing Director (Geschäftsführerin)  
Bund für Lebensmittelrecht und Lebensmittelkunde e  
V  
Godesberger Allee 142-148  
D-53175 Bonn  
Phone: +49 (0) 228 81993132  
Fax: +49 (0) 228 375069  
Email: amrohs@bll.de

Mr Michael HAUCK  
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
Protection  
Mauerstraße 29-32  
D-10117 Berlin  
Phone: +49 (0) 30 20063263  
Fax: +49 (0) 30 20063273  
Email: codex.germany@bmelv.bund.de

Dr Michael PACKERT  
Gottlieb-Daimler Strasse  
68165 Mannheim

**GHANA**

Ms Lucia HERRMANN  
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
Protection  
Rochusstraße 1  
D-53123 Bonn  
Phone: +49 (0) 228 5293835  
Fax: +49 (0) 228 5293429  
Email: 423@bmelv.bund.de

Mr Kwamina VAN-ESS  
Deputy Chief Executive  
Food Division, Food and Drugs Board  
P.O. Box Ct 2783 Cantonments  
Accra  
Ghana  
Phone: +233 21 910761  
Email: fdb@ghana.com  
kwaminav@yahoo.com

Dr Heino ROSNER  
Federal Ministry for the Environment, Nature  
Conservation and Nuclear Safety  
Referat RS II 2  
Postfach 120629  
D-53048 Bonn  
Phone: +49 (0) 3641 424575  
Email: heino.rosner@tiscali.de

Mr Kwaku Owusu BAAH  
Chairman, National Codex Committee, Ghana  
Chief Director  
Ministry of Food and Agriculture  
P.O. Box M 37  
Accra, Ghana  
Phone: +233 21 666567/244 232015  
Fax: +233 21 668245  
Email: kwakobaah@yahoo.com

Dr Rolf GROSSKLAUS  
Director and Professor  
Federal Institute for Risk Assessment (BfR)  
Thielallee 88-92  
D-14195 Berlin  
Phone: +49 (03) 8412 3230  
Fax: +49 (03) 8412 3715  
Email: rolf.grossklauss@bfr.bund.de



**GREECE - GRÈCE - GRECIA**

Mr Vasileios KRESTOS  
 Head Directorate for Nutritional Policy and Research  
 Ministry of Development  
 Hellenic Food Authority (EFET)  
 124 Kifisias Av. & 2 Iatridou str  
 115 26 Athens  
 Greece  
 Phone: +302 106971514  
 Fax: +302 106971650  
 Email: vkrestos@efet.gr

Mrs Alkaterini DAMIGOU  
 Health Counsellor  
 Permanent Mission of Greece in Geneva  
 4 Rue Leman, 1201  
 Geneva  
 Phone: +004122 9098940  
 Fax: +004122 7322150

Mrs Danai PAPANASTASIOU  
 Officer  
 Ministry of Development  
 Hellenic Food Authority (EFET)  
 Directorate of Nutritional Policy and Research  
 Department of Quality Standards  
 Greek Codex Contact Point  
 124 Kifisias Av & 2 Iatridou Str  
 115 26 Athens  
 Greece Phone: +302 106971660  
 Fax: +302 106971650  
 Email: dpapanastasiou@efet.gr

**GUATEMALA**

Sr. Carlos Ramiro MARTÍNEZ ALVARADO  
 Embajador  
 Representante Permanente  
 Mision Permanente de Guatemala  
 Ante la Oficina europea de las Naciones Unidas y los  
 Organismos Internacionales  
 Ginebra  
 Suiza

Sra. Stephanie HOCHSTETTER SKINNER-KLÉE  
 Consejero  
 Mision Permanente de Guatemala  
 Ante la Oficina europea de las Naciones Unidas y los  
 Organismos Internacionales  
 Ginebra  
 Suiza

Sra. Soledad URRUELA ARENALES  
 Mision Permanente de Guatemala  
 Ante la Oficina europea de las Naciones Unidas y los  
 Organismos Internacionales  
 Ginebra  
 Suiza

**GUINEA - GUINÉE**

Mme Hadja Minte CISSE  
 Directrice Générale  
 Institut National de Normalisation et de Métrologie  
 Phone: +224 60 299539/30413503  
 Fax: +224 30 413990  
 Email: mintecisse@yahoo.fr/inm89@yahoo.fr

**HONDURAS**

Dr. Cesar Augusto NOE PINO  
 Director  
 National Services for Plant Health and Food Safety  
 and Inspection  
 c/o Tegucigalpa  
 Honduras  
 Phone: + 504 235 8425  
 Fax: +504 239 1144  
 Email: hondurascodex@yahoo.com  
 cnoepino@yahoo.com

**HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA**

Dr Károlyné SZERDAHELYI  
 Senior Counsellor  
 Ministry of Agriculture and Rural Development  
 P.O. Box 1  
 1860 Budapest 55  
 Hungary  
 Phone: +36 1 301 4110  
 Fax: +36 1 301 4808  
 Email: tanya.szerdahelyi@fvm.hu

Dr Mária VÁRADI  
 Head of Unit  
 Central Food Research Institute  
 H-1022, Budapest Herman Otto út 15  
 Hungary  
 Phone: +36 1 355 8982  
 Fax: +36 1 292 9853  
 Email: m.varadi@cfri.hu

**ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA**

Mr Thordur ASGEIRSSON  
 Director of Fisheries  
 Directorate of Fisheries  
 Dalshraun 1, 220 Hafnarfjörður  
 Iceland  
 Phone: +354 569 7900  
 Fax: +354 569 7991  
 Email: thordur@fiskistofa.is

**INDIA - INDE**

Mrs Rita TEAOTIA  
 Joint Secretary  
 Department of Health  
 Ministry of Health and Family Welfare  
 Nirman Bhavan  
 Maulana Azad Road  
 New Delhi - 110011  
 India  
 Phone: +91 11 23061195  
 Fax: +91 11 23061842  
 Email: jsrt@nb.nic.in

Mr Dinesh SHARMA  
 Joint Secretary  
 Ministry of Commerce  
 Udyog Bhavan  
 New Delhi-110001  
 Phone: +91 11 23061837  
 Fax: +91 11 23061837  
 Email: dineshsharma@nic.in

Mr Arvind KAUSHAL  
 Joint Secretary  
 Department of Animal Husbandry and Dairying  
 Ministry of Agriculture  
 Room No.240, Krishi Bhawan  
 Dr. Rajendra Prasad Road  
 New Delhi 110001  
 Phone: +91 1 23384509  
 Fax: +91 11 23383228  
 Email: js.pf@nic.in

Dr. P.S. CHADURKAR  
 Plant Protection Advisor  
 Directorate of Plant Protection Quarantine and  
 Storage  
 Ministry of Agriculture  
 No 4 Faridabad 121001  
 Phone: +91 129 2413985  
 Fax: +91 129 2412125  
 Email: ppa@nic.in

Mr A.K. SHRIVASTAV  
 Deputy Assistant Director-General (PFA)  
 Directorate General of Health Services  
 Nirman Bhavan  
 New Delhi 110011  
 Phone: +91 11 23063030  
 Fax: +91 11 23061968  
 Email: dadgaks@nic.in  
 codex.india@nic.in

**INDONESIA - INDONÉSIE**

Dr SUNARYA  
 National Standardization Agency of Indonesia  
 Manggala Wanabakti Building Block IV, 4th Floor  
 JL. Gatot Subroto, Senayan  
 Jakarta 10270  
 Phone: (62-21) 5747042  
 Fax: (62-21) 5747045  
 Email: sunarya@bsn.or.id

Mrs Erminingsih HARYADI  
 National Standardization Agency  
 Manggala Wanabakti Build, Block IV, 4th Senayan  
 Jakarta  
 Phone: (62-21) 5747043  
 Fax: (62-21) 5747045  
 Email: sps-2@bsn.or.id

Prof. Dr Dedi FARDIAZ  
 Deputy Chairman for Food Safety and Hazardous  
 Substance Control  
 National Agency for Drugs and Foods Control  
 Jl Percetakan Negara No 23  
 Jakarta 10560  
 Phone: (62 21) 4253857  
 Fax: (62 21) 4287701  
 Email: d\_fardiaz@hotmail.com/  
 deputi3@pom.go.id

Mrs Indrawati SOEGIANTO  
 National Standardization Agency  
 JL Gatot Soebroto  
 Senayan  
 Jakarta  
 Phone: (62-21) 5747043  
 Fax: (62-21) 5747045  
 Email: indrawati@bsn.or.id

Prof.Dr F.G. WINARNO  
 PT. Mbrio Biotekkindo  
 Jl. Pajarin Indah V No1 c  
 Bogor  
 Phone: (62-251) 332403  
 Fax: (62-251) 377973  
 Email: fgw@mbrio-food.com

Dr. Atih Suryati HERMAN  
 Ministry of Industry  
 Jl. Gatot Subroto Kav. 52-53  
 Jakarta  
 Phone: +(62-21) 352244919  
 Fax: +(62-21) 3524919  
 Email: atih\_suryati@yahoo.com

Mr T. ARITONANG  
 Ministry of Industry  
 Jl. Gatot Subroto Kav. 52-53  
 Jakarta  
 Phone: +(62-21) 5255509  
 Fax: +(62-21) 5252709  
 Email: aritonang\_pi@yahoo.co.id

Sri.Irawati SUSALIT  
 Director of Food Product Standardization  
 National Agency for Drugs and Foods Control  
 JL. Percetakan Negara No. 23  
 Jakarta  
 Phone: (62-21) 42875584  
 Fax: (62-21) 42875780  
 Email: iras48@yahoo.com  
 standarpangan@pom.go.id

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) –  
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') –  
IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Mr Javad Shakhs TAVAKOLIAN  
Ambassador  
Permanent Representative to FAO  
Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to  
the U.N. Agencies in Rome  
Via Aventina 8  
00153 Rome  
Phone: +39 06 5780334  
Fax: +39 06 5747636  
Email: javadtavakolian@yahoo.com

Mr Ali Asghar TOFIGH  
ISIRI President  
Institute of Standards and Industrial Research of  
IRAN (ISIRI)  
P.O. Box 14155-6139 Tehran  
Phone: + 98 261 2807045  
Fax: +98 261 2828787  
Email: standard@isiri.org.ir

Mr Behzad ALIPOUR TEHRANY  
Counsellor  
Permanent Mission of Iran  
Geneva

**IRELAND - IRLANDE - IRLANDA**

Mr Richard HOWELL  
Agricultural Inspector  
Department of Agriculture and Food  
7C Agriculture House  
Kildare Street  
Dublin 2  
Phone: + 00353 1 6072572  
Email: Richard.howell@agriculture.gov.ie

Ms J. REGAN  
Food Unit  
Department of Health and Children  
Hawkins House  
Hawkins Street  
Dublin 2  
Phone: +3531 6354247  
Email: joan\_regan@health.irlgov.ie

Mr Alan REILLY  
Deputy Chief Executive Officer  
Food Safety Authority of Ireland  
Abbey Court  
Lower Abbey Street  
Dublin 1  
Phone: +00353 1 8171300  
Fax: +00353 1 8171250  
Email: areilly@fsai.ie

**ISRAEL - ISRAËL**

Ms Noa FURMAN  
Counsellor  
Mission of Israel  
1-3 Avenue de la Paix  
Geneva  
Phone: +076 5778867

**ITALY - ITALIE - ITALIA**

Dr.ssa Brunella LO TURCO  
Secretary General  
Italian Codex Committee  
Ministero delle Politiche Agricole Alimentari e  
Forestali  
Via XX Settembre, 20  
Roma 00187  
Phone: +39 06 466 56041  
Fax: +39 06 4880273  
Email: qtc6@politicheagricole.it

Dr. Ciro IMPAGNATIELLO  
Ministero delle Politiche Agricole Alimentari e  
Forestali  
Via XX Settembre, 20  
Roma 00187  
Phone: +39 06 46656046  
Fax: +39 06 4880273  
Email: c.impagnatiello@politicheagricole.it

**JAMAICA - JAMAÏQUE**

Mrs Fay ANDERSON  
Acting Manager  
Bureau of Standards Jamaica  
6 Winchester Rd  
Kingston 10  
Jamaica  
Phone: +876 9263140-5  
Fax: +876 929-4736  
Email: fanderson@bsj.org.jm

Miss Kesseta SCOTT  
Inspector  
Bureau of Standards Jamaica  
6 Winchester Rd.  
Kingston 10  
Jamaica  
Phone: +876 9263140-5  
Fax: +876 929-4736  
Email: kscott@bsj.org.jm

**JAPAN - JAPON - JAPÓN**

Mr Naohito TAKAHASHI  
Deputy Director-General  
Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8950  
Japan  
Phone: +81 3 3502-1955  
Fax: +81 3 3501-8715  
Email: naohito\_takahashi@nm.maff.go.jp

Dr Tamami UMEDA  
Director  
Office of International Food Safety  
Policy Planning and Communication Division  
Department of Food Safety  
Pharmaceutical and Food Safety Bureau  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8916  
Japan  
Phone: +81-3-3595-2326  
Fax: +81-3-3503-7965  
Email: umeda-tamami@mhlw.go.jp

Dr Kazuko FUKUSHIMA  
Section Chief  
Policy Planning and Communications Division  
Department of Food Safety  
Pharmaceutical and Food Safety Bureau  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8916  
Japan  
Phone: +81-3-3595-2326  
Fax: +81-3-3503-7965  
Email: fukushima-kazuko@mhlw.go.jp

Dr. Hiroshi YOSHIKURA  
Adviser  
Department of Food Safety  
Pharmaceutical and Food Safety Bureau  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo, 100-8916  
Japan  
Phone: +81-3-3595-2326  
Fax: +81-3-3503-7965  
Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr Tamaki FUSHIMI  
Director  
Standards and Evaluation Division  
Department of Food Safety  
Pharmaceutical and Food Safety Bureau  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo100-8916  
Japan  
Phone: +81 3 3595-2341  
Fax: +81 3 3501-4868  
Email: codexj@mhlw.go.jp

Dr. Terumasa MATSUOKA  
Deputy Director  
Standards and Evaluation Division  
Department of Food Safety  
Pharmaceutical and Food Safety Bureau  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-3 Kaumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo100-8916  
Japan  
Phone: +81 3 3595-2341  
Fax: +81 3 3501-4868  
Email: codexj@mhlw.go.jp

Dr Masanori IMAGAWA  
Assistant Director  
Office of Quarantine Stations Administration  
Policy Planning and Communication Division  
Department of Food Safety,Pharmaceutical and Food  
Safety Bureau  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo  
Phone: +81-3 3595-2333  
Fax: +81 3 3591-8029  
Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr Takaya NINOMIYA  
Chief  
Policy Planning and Communication Division  
Department of Food safety  
Pharmaceutical and Food safety Bureau  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8916  
Japan  
Phone: +81 3 3593-2326  
Fax: +81 3 3503-7965  
Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr Shigeru KATAYAMA  
Director  
Plant Products Safety Division  
Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo, 100-8950  
Japan  
Phone: +81-3-3591-6585  
Fax: +81-3-3580-8592  
Email: shigeru\_katayama@nm.maff.go.jp

Mr Masahiro MIYAZAKO  
Deputy Director  
Food Safety and Consumer Policy Division  
Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo, 100-8950  
Japan  
Phone: +81-3-5512-2291  
Fax: +81-3-3597-0329

Mr Masahiro SEGAWA  
Deputy Director  
Plant Products Safety Division  
Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8950  
Japan  
Phone: +81-3-3502-5968  
Fax: +81-3-3580-8592  
Email: masahiro\_segawa@nm.maff.go.jp

Ms Kyoko SATO  
Deputy-Director  
Plant Products Safety Division  
Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8950  
Japan  
Phone: +81 3 3591-6585  
Fax: +81 3 3580-8592  
Email: kyouko\_satou2@nm.maff.go.jp

Mr Kazuhiko SHIMADA  
Deputy-Director  
Food Safety Commission Secretariat  
Prudential Tower 6F  
2-13-10 Nagatacho, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8989  
Japan  
Phone: +81 3 5251-9139  
Fax: +81 3 3591-2236  
Email: kazuhiko.shimada@cao.go.jp

Mr Kazuhiko IKI  
Section Chief  
Food Safety Commission Secretariat  
Prudential Tower 6F  
2-13-10 Nagatacho, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8989  
Japan  
Phone: +81 3 5251 9190  
Fax: +81 3 3591 2236  
Email: kazuhiko.iki@cao.go.jp

#### JORDAN - JORDANIE - JORDANIA

Dr Yaseen Muhib KHAYYAT  
Director-General  
Jordan Institution for Standards and Metrology  
P.O. Box 941287  
Amman  
Phone: +962 6 5680139  
Fax: +962 6 5681099  
Email: jism@jism.gov.jo

Dr Mahmoud Ali AL ZU'BI  
Director of Standard Department  
Secretary of National Codex Committee  
Jordan Institution for Standards and Metrology  
P.O. Box 941287  
Amman  
Phone: +962 6 5680139  
Fax: +962 6 5681099  
Email: mzoubi@jism.gov.jo/www.jism.gov.go

Dr Fathi SALEH  
Director of Food Control - JFDA  
Jordan Food and Drug Administration  
P.O. Box 811951  
Amman, Jordan  
Phone: +962 6 4602000  
Fax: +962 6 4618425  
Email: fathi.saleh@jfda.jo

Eng. Rima ZUMOT  
Director of Health Control  
Aqaba Speial Economic Zone Authority  
Amman  
Phone: +9623 2091000  
Fax: +9623 2091017  
Email: rzumot@aseza.jo

Dr Mohammed Yacoub SALEH  
Head of Animal Production  
Ministry of Agriculture  
University Street  
P.O. Box 2099  
Amman  
Phone: +962 6568615  
Fax: +962 65686310  
Email: mabbady1953@yahoo.com

#### KENYA

Mr Daniel Ndungu MUNGAI  
Senior Fisheries Officer  
Fisheries Department  
Ministry of Livestock and Fisheries Development  
P.O. Box 58187 Nairobi  
Phone: +254 20 3742320/49  
Fax: +254 20 3743699/3744530  
Email: samaki@saamnet.com/karemeri@yahoo.com

Mr Maurice ONYANGO OTIENO  
Senior Fisheries Officer  
Fisheries Department  
Ministry of Livestock and Fisheries Development  
P.O. Box 58187 Nairobi  
Phone: +254 20 3742320/49  
Fax: +254 20 3743699  
Email: otihataga@yahoo.co.uk

Mr Japhet Mworja M'ANAMPIU  
Fisheries Officer  
Ministry of Livestock and Fisheries Development  
P.O. Box 58187, Nairobi  
Phone: +254 20 3742320  
Fax: +254 20 3743699  
Email: mworiajap@yahoo.com

Mrs Evah ODUOR  
General Manager  
Standards Development Division  
Kenya Bureau of Standards  
P.O. Box 54974  
Nairobi, 00200  
Kenya  
Phone: +254-020 605490/605506  
Fax: +254-020 609660/604031  
Email: oduore@kebs.org

Mrs Alice Okelo ONYANGO  
Senior Standards Officer/Codex Office  
Kenya Bureau of Standards  
P.O. Box 54974  
Nairobi, 00200  
Kenya  
Phone: +254-020 605490/605506  
Fax: +254-020 609660/604031  
Email: akothe@kebs.org

Mrs Hannah M. Kiarie ODIPO  
Senior Industrial Development Officer  
Department of Industry  
Ministry of Trade and Industry  
P.O. Box 30430  
Nairobi 00100  
Kenya  
Phone: +254 020315001-7  
Fax: +254 020 215815  
Email: hkiarie@trade and  
industry.go.ke/mercykke@yahoo.com

Dr Ntayiai RHONEST  
Chief Chemist  
Kenya Plant Health Inspectorate Service  
Nairobi  
Phone: +254 020 882308  
Fax: +254 020 882265  
Email: kephis@nbnet.co.ke

**LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC –  
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE  
LAO –  
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO**

Mr Nheune SISAVAD  
Director-General  
Intellectual Property  
Standardization and Metrology Department  
Science, Technology and Environment Agency  
Prime Minister's Office  
c/o Vientiane 01000 Lao PDR  
Phone: +856 21 219002  
Fax: +856 21 213472  
Email: nheune@hotmail.com  
nheune\_sisavad@yahoo.com

**LATVIA - LETTONIE - LETONIA**

Mr Margers KRAMS  
Head of Delegation to WTO  
137 rue Lausanne  
Genève

**LESOTHO**

Mrs Mamosala Semakaleng SHALE  
First Secretary  
Embassy of the Kingdom of Lesotho  
Via Serchio, 8  
00198 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 8542419  
Fax: +39 06 8542527  
Email: lesothoembassy.rome@tin.it

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA  
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE  
JAMAHIRIJA ÁRABE LIBIA**

Mrs Huda GASHUT  
Counsellor  
Libyan Permanent Mission  
25 Richmond  
1201 Geneva  
Email: missionlibya@bluewin.ch

**LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA**

Mr Albertas BARZDA  
Director  
National Nutrition Center  
Ministry of Health  
Kalvariju Str 153  
LT-08221  
Vilnius  
Lithuania  
Phone: +370 5 2778919  
Fax: +370 5 2778713  
Email: rmc@vilnius.omnitel.net

**LUXEMBOURG - LUXEMBURGO**

M Joe PUNDEL  
Premier Secrétaire  
Mission du Grand-Duché de Luxembourg  
13 Chemin de la Rochette  
1202 Genève  
Phone: +41 22 9191929  
Fax: +41 22 919 1920  
Email : joe.pundel@mae.etat.lu

**MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA**

Ms Noraini SUDIN  
Director of Product Development and Advisory  
Services  
Malaysia Palm Oil Board (MPOB)  
P.O. Box 10620  
Kuala Lumpur 50720  
Malaysia  
Phone: + 603 8925 9952  
Fax: + 603 8922 1742  
Email: noraini@mpob.gov.my

Ms Noraini Mohd. OTHMAN  
Deputy Director (Codex)  
Ministry of Health Malaysia  
Level 3, Block E7, Parcel E  
Federal Government Administrative Centre  
62590 Putrajaya  
Malaysia  
Phone: +603 8883 3500  
Fax: +603 8889 3815  
Email: noraini\_mohdothman@yahoo.co.uk

Ms Shamsinar ABDUL TALIB  
Deputy Director (SPS & Regional)  
Ministry of Health Malaysia  
Level 3, Block E7, Parcel E  
Federal Government Administrative Centre  
62590 Putrajaya  
Malaysia  
Phone: +603 8883 3508  
Fax: +603 8889 3815  
Email:  
shamsinar@moh.gov.my/shamsinar\_talib@yahoo.com

Dr E. Siong TEE  
Nutrition Consultant  
No. 46, Jalan SS 22/32  
Damansara Jaya  
47400 Petaling Jaya  
Selangor  
Malaysia  
Phone: +603 7728 7287  
Fax: +603 7728 7426  
Email: president@nutriweb.org.my

Mr Johari RAMLI  
Agricultural Attaché  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Embassy of Malaysia  
Via Nomentana 297  
00162 Rome  
Italy  
Phone: + 39 06 841 9296  
Fax: + 39 06 856 5110  
Email: johari5@hotmail.com

Dr Siew WAI LIN  
Senior Research Officer  
Malaysia Palm Oil Board (MPOB)  
No. 6 Persiaran Institusi  
Bandar Baru Bangi  
43000 Kajang  
Selangor  
Malaysia  
Phone: +603 8925 9155 ext.2430  
Fax: +603 8922 1742  
Email: siew@mpob.gov.my

Ms Fauziah ARSHAD  
Senior Research Officer  
Malaysia Palm Oil Board (MPOB)  
No.6, Persiaran Institusi  
Bandar Baru Bangi  
43000 Kajang  
Selangor  
Malaysia  
Phone: +603 8925 9432  
Fax: +603 8920 1918  
Email: fauziah@mpob.gov.my

Ms Sharidah YUSOFF  
Regulatory Manager  
Federation of Malaysian Manufacturers  
Wisma FMM, Nos.3 Persiaran Dagang,  
PJU 9  
Bandar Seri Damansara  
52000 Kuala Lumpur  
Malaysia  
Phone: +603 7965 6317  
Fax: +603 7965 6768  
Email: Sharidah.Yusoff@my.nestle.com

Dr Vincent NG IN HOOI  
Production Division  
Department of Veterinary Services Malaysia  
Ministry of Agriculture  
Wisma Tani, Block Podium 4G1, Precint 4  
Federal Government Administrative Centre  
62630 Putrajaya  
Malaysia  
Phone: +603 8870 2208  
Fax: +603 8888 5631  
Email: vincentng86@hotmail.com

Dr Noraini Mohd KHALID  
Deputy Director  
Malaysian Agricultural Research and Development  
Institute (MARDI)  
P.O. Box 12301  
50774 Kuala Lumpur  
Malaysia  
Phone: +603 8943 7722  
Fax: +603 8942 2906  
Email: noramk@mardi.my

Mr W A Yusri W A RASHID  
Second Secretary  
Permanent Mission of Malaysia to the UN, Geneva  
ICC First Floor Block H  
20 Route de Pre-Bois  
Geneva 1215  
Switzerland  
Phone: +41 22 7107500  
Fax: +41 22 7107501  
Email: yoshi19175@yahoo.com

#### MALI - MALÍ

M Ousmane TOURE  
Directeur Général  
Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des  
Aliments  
Ministère de la Santé  
BPE:2362  
Quartier du Fleuve  
(Ancienne Cour des Grandes Endémies)  
Bamako  
Mali  
Phone: +223 2220747  
Fax: +223 2230203  
Email: oussou\_toure@hotmail.com

**MALTA - MALTE**

Mr Saviour F. BORG  
Ambassador  
Permanent Representative  
Permanent mission of Malta  
26 Parc Château Banquet  
CH-1202  
Geneva

Mr John BUSUTTIL  
First Secretary  
Permanent mission of Malta  
26 Parc Château Banquet  
CH-1202  
Geneva

**MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO**

Mr Carlos R. BERZUNZA  
Secretary of the Mexican Codex Committee  
Director for International Standardization  
General Bureau of Standards of the Ministry of  
Economy  
Av. Puente de Tecamachalco 6  
Lomas de Tecamachalco  
Naucalpan, Estado de Mexico, 53950 MEXICO  
Phone: +52 55 57299480  
Fax: +52 55 55209715  
Email: cberzunz@economia.gob.mx

Sr Eduardo JARAMILLO NAVARRETE  
Director Ejecutivo de Operación Internacional  
Comisión Federal para la Protección contra Riesgos  
Sanitarios (COFEPRIS)  
Monterrey 33 Piso 1  
Col. Roma  
C.P. 06700 México D.F.,  
México  
Ciudad de México  
Phone: +5255 558586  
Fax: +5255 52082974  
Email: ejaramillo@salud.gob.mx

Sra. Laura BONILLA  
Coordinador Subcomite 8  
Canacindra  
Av. San Antonio No.256 Col. Ampliación Nápoles  
03849  
México, D.F.  
Phone: +52 (777) 3 291091  
Fax: +52 (777) 3 291232  
Email: laura.bonilla@unilever.com

Sr Jonas ORTEGA  
Corporate Affairs and Communication Channel  
UNILEVER de México, S.DE R.L. De C.V.  
Rio Consulado 721, Col. Santa María Insurgentes  
México, D.F.  
Phone: +52 (55) 52 382239  
Fax: +52 (55) 52382276  
Email: jonas.ortega@unilever.com

Mrs Delia ALTAMIRANO  
Regulatory and Government Affairs  
Pepsico International Sabritas Region  
Av. Palmas 735-12 Lomas de Chapultepec  
México D.F.  
CP 11000  
México  
Phone: +52 55 52275550  
Fax: +52 55 5227 5530  
Email: delia.altamirano@intl.fritolay.com

**MOROCCO - MAROC - MARRUECOS**

M Mohamed MAJDI  
Chef de la Direction de la Protection des Végétaux  
des Contrôles Techniques et de la Répression des  
Fraudes  
Ministère de l'agriculture, du développement rural et  
des pêches maritimes  
Place Abdallah Chefchaoui, Quartier Administratif  
Rabat Chellah  
Phone: +212 37 298150  
Fax: +212 37 297544  
Email: mohammed\_majdi@yahoo.fr

Mme Zakia DRIOUICH  
Directrice des Industries des Pêches Maritimes  
Département des Pêches Maritimes  
Ministère de l'agriculture, du développement rural et  
des pêches maritimes  
B.P. 476 Agdal Rabat  
Maroc  
Phone: +212-37 688295/93  
Fax: +212-37 688294  
Email: driouich@mpm.gov.ma

Dr Samira SENOUCI  
Docteur en Microbiologie-Virologie, PhD  
Chef du Département de Microbiologie  
Eaux Aliments et Hygiène Alimentaire  
27 Av. Ibn Batouta, B.P. 769 Rabat  
Maroc  
Phone: +212-37 771902  
Fax: +212-37 772067  
Email: sensafa@yahoo.fr

M El-Mâati BENAZZOUZ  
Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches  
Chimiques  
Ministère de l'agriculture, du développement rural et  
des pêches maritimes  
25 rue Nichakra Rahal  
2000 Casablanca  
Maroc  
Phone : +212 22 302196  
fax : +212 22 301972  
Email : maatibenazzouz@yahoo.fr



M Majid JOUNDY  
 Secrétaire Général  
 Union Nationale des Industries de la Conserve de  
 Poisson (UNICOP)  
 7, rue El Yarmouk Longchamps  
 Casablanca  
 Phone: +028 84594  
 Fax: +028 845996/828703  
 Email: info@belma.ma

**NETHERLANDS - PAYS-BAS –  
 PAÍSES BAJOS**

Ewald WERMUTH  
 Ambassador  
 Permanent Representative to FAO  
 Permanent Representation of the Kingdom of the  
 Netherlands to the UN Organization for Food and  
 Agriculture  
 Via delle Terme Deciane, 6  
 00153 Rome

Mrs Annie DE VEER  
 Chairperson CCFAC  
 Department of Food Quality and Animal Health  
 Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality  
 P.O. Box 20401  
 2500 EK The Hague  
 The Netherlands  
 Phone: +31 70 3785686  
 Fax: +3170 3786141  
 Email: a.de.veer@minlnv.nl

Mr Niek SCHELLING  
 Senior Policy Officer  
 International Food Safety Matters  
 National Coordinator of Codex Alimentarius  
 Department of Food Quality and Animal Health  
 Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality  
 P.O. Box 20401  
 2500 EK The Hague  
 The Netherlands  
 Phone: +31 70 378 4426  
 Fax: +31 70 378 6141  
 Email: n.schelling@minlnv.nl

Mrs Tanja ÅKESSON  
 Codex Contact Point, Netherlands  
 Department of Food Quality and Animal Health  
 Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality  
 P.O. Box 20401  
 2500 EK The Hague  
 The Netherlands  
 Phone: +31 70 3784045  
 Fax: +31 70 3786141  
 Email: t.z.j.akesson@mininv.nl

Dr Wim VAN ECK  
 Chief Public Health Officer  
 Food and Consumer Product Safety Authority  
 P.O. Box 19506  
 2500 CM The Hague  
 The Netherlands  
 Phone: +31 70 4484814  
 Fax: +31 70 4484061  
 Email: wim.van.eck@vwa.nl

Dr Hans JEURING  
 Chairperson CCPR  
 Food and Consumer Product Safety Authority  
 P.O. Box 19506  
 2500 CM The Hague  
 The Netherlands  
 Phone: +31 70 4484808  
 Fax: +31 70 4484061  
 Email: hans.jeuring@vwa.nl

Mrs Wieke TAS  
 Nutrition, Health Protection and Prevention  
 Department  
 Ministry of Health, Welfare and Sport  
 P.O. Box 20350  
 2500 EJ The Hague  
 The Netherlands  
 Phone: +31 70 340 6365  
 Fax: +31 (0)70 340 5554  
 Email: jw.tas@minvws.nl

Mr M. HUIGE  
 Counsellor  
 Permanent Representation of the Kingdom of the  
 Netherlands  
 31-33 Avenue Giuseppe-Motta  
 1211 Geneva 20 CIC  
 Switzerland

Ms Gerda VRIELINK  
 First Secretary  
 Mission of the Netherlands  
 Geneva

**NEW ZEALAND –  
 NOUVELLE-ZÉLANDE –  
 NUEVA ZELANDIA**

Dr Steve HATHAWAY  
 Director (Science)  
 New Zealand Food Safety Authority  
 South Tower  
 86 Jervois Quay  
 P.O. Box 2835  
 Wellington  
 Phone: +64 6 867 1144  
 Fax: +64 6 868 5207  
 Email: steve.hathaway@nzfsa.govt.nz

Mr Sundararaman RAJASEKAR  
 Programme Manager (Codex)  
 Codex Coordinator and Contact Point for New Zealand  
 New Zealand Food Safety Authority  
 South Tower  
 86 Jervois Quay  
 P.O. Box 2835  
 Wellington  
 Phone: +64 4 4632576  
 Fax: +64 4 4632583  
 Email: RajasekarS@nzfsa.govt.nz

Ms Melissa QUARRIE  
 Policy Analyst (Codex)  
 New Zealand Food Safety Authority  
 South Tower  
 86 Jervois Quay  
 P.O. Box 2835  
 Wellington  
 New Zealand  
 Phone: +64 4 4633414  
 Fax: +64 4 4632583  
 Email: melissa.quarrie@nzfsa.govt.nz

#### NICARAGUA

Sra. Alicia MARTIN  
 Embajadora  
 Representante Permanente  
 Misión Permanente en Ginebra  
 37-39 rue de Vermont  
 1202 Ginebra

Sr Norman SOMARRIBA  
 Primer secretario  
 Misión Permanente en Ginebra  
 37-39 rue de Vermont  
 1202 Ginebra

Sr Silvio ZAMBRANA  
 Agregado Comercial  
 Misión Permanente en Ginebra  
 37-39 rue de Vermont  
 1202 Ginebra

#### NIGERIA - NIGÉRIA

Dr John NDANUSA AKANYA  
 Director-General/Chief Executive  
 Standards Organization of Nigeria  
 13/14, Victoria Arobeike Street, Lekki Phase I  
 Lagos

Mr Louis OKECHUKWU NJOKU  
 Deputy-Director/Head Fod Standards  
 Standards Organization of Nigeria  
 13/14, Victoria Arobeike Street, Lekki Phase I  
 Lagos  
 Phone: +0 234-1 2708244  
 Email: lonjoku@yahoo.com/  
 info@sononline-ng.com

Mrs Margret E. ESHIETT  
 Deputy-Director/Head Codex Contact Point  
 Standards Organization of Nigeria  
 13/14, Victoria Arobeike Street, Lekki Phase I  
 Lagos  
 Phone: +01 2708238  
 Fax: +01 2708246  
 Email: megesciETT@yahoo.com  
 info@sononline-ng.com

Mrs Jane NZEOMA  
 Chief Regulatory Officer  
 Head Regulatory Affairs Division  
 National Agency for Food and Drug  
 Administration and Control  
 3-4 Oshodi Apapa Expressway  
 Lagos  
 Phone: +234 803338184  
 Fax: +234 1 4772453  
 Email: janenzeoma@yahoo.com

Mrs Nnenna NWOKE KALU  
 National Coordinator  
 Vulnerable Empowerment Initiative Network  
 P.O. Box 72077, Victoria Island  
 17B, Awori Street, Dolphin Estate  
 Ikoyi, Lagos  
 Email: veninet@yahoo.com

Mrs Oludolapo COKER  
 Food Scientist/Deputy Director  
 Federal Ministry of Health, Food and Drug Services  
 Off Edmund-Crescent, Yaba, Lagos  
 P.O. Box 6858, Marina Lagos  
 Nigeria  
 Phone: +234 803 334 2192  
 Email: dolapo\_coker@yahoo.com

Mrs Stella ONWUADUEGBO  
 Assistant Director  
 Nigeria Plant Quarantine Service  
 IBADAN Nigeria PMB 5672  
 Federal Ministry of Agriculture  
 Nigeria Plant Quarantine Service - Moor Plantations  
 Ibadan Nigeria  
 Phone: 234-022 2313842  
 Email: npqs-ngr.org

Mr Gambo DARINI SANUSI  
 Assistant Comptroller (Research and Planning)  
 Nigeria Customs Service, HQ  
 Zone 3, Wuse- Abuja  
 Tel: +234 8033001669  
 Email: gambosanusi@yahoo.co.uk

#### NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Ms Bodil BLAKER  
 Senior Adviser  
 Ministry of Health and Care Services  
 P.O. Box 8011 Dep  
 N-0030 Oslo  
 Norway  
 Phone: +47 2224 8602  
 Fax: +472224 8656  
 Email: bob@hod.dep.no

Ms Bente ODLO  
Senior Adviser  
Ministry of Agriculture and Food  
P.O. Box 8007 Dep  
No-0030 Oslo  
Norway  
Phone: +47 2224 9138  
Fax: +47 2224 9559  
Email: bente.odlo@lmd.dep.no

Mrs Tone Elisabeth MATHESON  
Senior Adviser/Codex Manager  
Section for International and Legal Coordination  
Department of Operations Policy  
Norwegian Food Safety Authority - Head Office  
P.O. Box 383  
N-2381 Brumunddal  
Norway  
Phone: +47 23 216651  
Fax: +47 23 216801  
Email: tone.elisabeth.matheson@mattilsynet.no

#### PANAMA- PANAMÁ

Sr Jorge Félix CORRALES  
Consejero  
Misión Permanente de Panamá ante las Naciones  
Unidas y los Organismos Internacionales  
Phone: +41 22 7150457  
Fax: +41 22 7380363  
Email: jorge.corrales@ties.itu.int

#### PARAGUAY

Sr. Luis Daniel FLEITAS BRIZUELA  
Director de Normalización y Certificación del INTN  
Miembro del Comité Nacional del Codex  
Avda. Gral Artigas No. 3073  
Asunción  
Phone: +595 21 290 160  
Fax: +595 21290 873  
Email: codex@intn.gov.py

Sra. María ROCIO ABED OVIEDO  
Secretaría Ejecutiva del Comité del Codex  
Alimentarius  
Avda. Gral. Artiguas No. 3973 y Gral  
Roa  
Asunción, Paraguay  
Phone: +595 21 290 160  
Fax: +595 21 290 873  
Email: codex@intn.gov.py

Sr Octavio FERREIRA  
Secretario  
Permanent Mission in Geneva  
Geneva

#### PERU - PÉROU - PERÚ

Sra Milagros MIRANDA ROJAS  
Primera Secretaria  
Avenue Louis Casa 1216 Cointrin  
Case Postale 160  
Embajada Peruana en Suiza  
Phone: +41 22 7917720  
Fax: +41 22 7917728  
Email: mision.peru@itu.int

Sr Manuel Antonio ALVAREZ ESPINAL  
Consejero de la Representacion Permanente ante la  
FAO  
Roma  
Phone: +39 0680691510  
Fax: +39 0680691777  
Email : embperu@ambasciataperu2.191.it

#### PHILIPPINES - FILIPINAS

Mr Gilberto F. LAYESE  
Director  
Bureau of Agriculture and Fisheries Product  
Standards  
Department of Agriculture  
4F DA Annex Bldg  
Elliptical Road, Diliman  
Quezon City 1104  
Metro Manila

Ms Maria FE ALBERTO CHAU HUU  
Agricultural Attaché  
Philippine Mission to the United Nations and Other  
International Organizations  
Geneva  
Switzerland

Mr Lupino J. LAZARO  
Assistant Agricultural Attaché  
Philippine Mission to the United Nations and other  
International Organizations  
Geneva  
Switzerland

Ms Ana ABEJUELA  
Agricultural Attaché  
Embassy of the Philippines to Belgium and  
Luxembourg  
Mission of the Philippines to the European Community  
Avenue Molière 297  
1050 Brussels  
Belgium  
Phone: +32 (0) 2 34003377  
Fax: +32 (0) 2 3456425  
Email: aabx@skynet.be

**POLAND - POLOGNE - POLONIA**

Ms Marta SOBIERAJ  
Specialist in the International Co-operation  
Department  
Codex Contact Point for Poland  
Agricultural and Food Quality Inspection  
30 Wspólna Str.  
00-930 Warsaw  
Poland  
Phone: +48 22 6232903  
Fax: +48 22 6232997  
Email: kodeks@ijhars.gov.pl

**PORTUGAL**

Sr José Antonio SOUSA PIALHO  
Conseiller  
Mission de Portugal  
33, rue Antoine Carteret  
1202 Genève  
Phone: +022 9180200  
Fax: +022 9180228  
Email: sousafialho@bluemin.ch

**QATAR**

Mr Khalid AL-SAAD  
Director of General Department for Municipal Affairs  
Ministry of Municipal Affairs and Agriculture  
Doha - Qatar  
P.O. Box 16773  
Phone: +974 55 00322  
Fax: +974 4479672

Mr Mohd Saif Al-thashal AL-HAJRI  
Director of Food Control Department  
Doha Municipality  
Ministry of Municipal Affairs and Agriculture  
P.O. Box 16773  
Doha-Qatar  
Phone: +974 4478075  
Fax: +974 4479672

Dr Shadi Salah ZEYADAH  
Food Consultant  
Doha Municipality  
Ministry of Municipal Affairs and Agriculture  
P.O. Box 16773  
Doha-Qatar  
Phone: +974 4347540  
Fax: +974 4479729

Dr. Hassan BAYRAKDAR  
Food Expert  
Doha Municipality  
Ministry of Municipal Affairs and Agriculture  
P.O. Box 16773  
Doha-Qatar  
Email: hassan6264@hotmail.com

Mr Mohamed AL-KHATER  
Assistant of Municipality Manager for Health Affairs  
Ministry of Municipal Affairs and Agriculture  
Doha - Qatar  
P.O. Box 80020  
Phone: +974 5566115  
Fax: +974 4479672

Mr Mubarak AL-KUWARI  
Assistant for Municipality Manager for Health Affairs  
Ministry of Municipal Affairs and Agriculture  
Doha - Qatar  
P.O. Box 60021  
Phone: +9745095111  
Fax: +974 4479672

Mr Salem AL-NABET  
Assistant Director of Al Rayyan Municipality for  
Health Affairs  
Ministry of Municipal Affairs and Agriculture  
P.O. Box 16773  
Doha  
Qatar  
Phone: +974447 8075  
Fax: +974 447 9672

Mr Mohammed Lahdan AL-KABI  
Assistant Director of UM Slal Municipality for Health  
Affairs  
Ministry of Municipal Affairs and Agriculture  
P.O. Box 16773 Doha  
Qatar  
Phone: +97444 78075  
Fax: +974 447972

**KOREA, REPUBLIC OF –  
CORÉE, RÉPUBLIQUE DE –  
COREA, REPÚBLICA DE**

Mr WOO Gun-Jo  
Director  
Center for Food Safety Evaluation  
Coordinator National Antimicrobial Resistance  
Management Program (NARMP)  
Korea Food and Drug Administration  
231 Jinheungro Eunpyoung-gu  
Seoul 122-704  
Republic of Korea  
Phone: +82 2 3801685  
Fax: +82 2 380 1615  
Email: gjwoo@kfda.go.kr

Mr LEE Seoung Yong  
Director  
Food Safety Assurance Team, Food Headquarters  
Korea Food and Drug Administration  
231 Jinheungro  
Eunpyoung Gu  
Seoul122-704  
Republic of Korea  
Phone: +82 2 385 2415  
Fax: +82 2 385 2416  
Email: sylee@kfda.go.kr

Mr LEE Ym Shik  
Deputy Director  
Food Safety Assurance Team, Food Headquarters  
Korea Food and Drug Administration  
231 Jinheungro Eunpyoung-gu  
Seoul 122-704  
Republic of Korea  
Phone: +82 2 3801347  
Fax: +82 2 3852416  
Email: leagle@kfda.go.kr

Mrs KWAK Hyo-shun  
Deputy Director  
Food Microbiology Team  
Center for Food Safety Evaluation  
Korea Food and Drug Administration  
231 Jinheungro Eunpyoung-gu  
Seoul 122-704  
Republic of Korea  
Phone: +82 2 3801682  
Fax: +82 2 3801615  
Email: kwakhyos@kfda.go.kr

Mr JANG Soo Bok  
Assistant Director  
Ministry of Maritime Affairs and Fisheries  
140-2 Gye-dong Jongno-gu  
Seoul 110-793  
Republic of Korea  
Phone: +82 2 36746921  
Fax: +82 2 36746919  
Email: sbjang@momaf.go.kr

Mr SHIN Seong Gyun  
Professor  
Hanyang Women's College  
17 Haengdang-dong Seoungdong-gu  
Seoul 133-793  
Republic of Korea  
Phone: +82 2 22902185  
Fax: +82 2 22902199  
Email: shinsg@hywoman.ac.kr

Ms KEUM Eun Hee  
Senior Researcher  
Food Assurance Team  
Korea Food and Drug Administration  
231 Jinheungro Eunpyoung-gu  
Food Headquarters  
Seoul 122-704  
Republic of Korea  
Phone: +82 2 380 1347  
Fax: +82 2 385 2416  
Email: keumeh@kfda.go.kr

Mrs KONG MiSuk  
Deputy Director  
Food Industry Division  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Government Gwacheon Complex  
Jungangdong, Gwacheon-city  
Gyeonggi-Province  
Republic of Korea  
Phone: +82 2 500 1855  
Fax: +82 2 503 7905  
Email: mskkong@maf.go.kr

Mr KIM Wang June  
Senior Research Scientist  
Korea Food research Institute  
San 46-1 Baekhyun-dong, Bundang-gu  
Songnam-si, Kyonggi-do  
Republic of Korea  
Phone: +82 31 780 9110  
Fax: +82 31 709 9876  
Email: wjkim@kfri.re.kr

Mr KIM Kyu  
Assistant Director  
Government Gwacheon Complex  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Republic of Korea  
Email: kimk@maf.go.kr

Mr PARK Hun-Yul  
Counsellor  
Mission of the Republic of Korea  
Geneva

**MOLDOVA, REPUBLIC OF –  
MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DE –  
MOLDOVA, REPÚBLICA DE**

Ms Mariana ZAPLITNII  
First Secretary  
Chemin du Petit-Saconnex, 28 1209  
Genève  
Phone: +0041 22 7339103  
Fax: +0041 22 7339104  
Email: marianna\_zaplitnii@bluewin.ch

**ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA**

Ms Carmen FRATITA  
Second Secretary  
Mission of Portugal  
Geneva

**RUSSIAN FEDERATION –  
FÉDÉRATION DE RUSSIE –  
FEDERACIÓN DE RUSIA**

Mr Anatoly PAVLOV  
Counsellor  
Permanent Mission of the Russian Federation  
Av. de la PAIX, 15  
Genève  
Phone: +022 733 18 70  
Fax: 022 734 70 44

**RWANDA**

Mr Tito MIGABO  
 Director-General  
 Rwanda Bureau of Standards (RBS)  
 Box 7099  
 Kigali  
 Rwanda  
 Phone: +250 586103  
 Fax: +250 583305  
 Email: tmigabo@yahoo.com

**SAMOA**

Mr Lemalu Tate SIMI  
 Chief Executive Officer/Chairman  
 Samoa Codex Committee  
 Ministry of Commerce, Industry and Labour  
 Level 4, ACB House  
 P.O. Box 862  
 Apia  
 Phone: +685 20441  
 Fax: +685 20443  
 Email: codex.samoa@mcil.gov.ws

**SAUDI ARABIA, KINGDOM OF –  
 ARABIE SAOUDITE, ROYAUME D' –  
 ARABIA SAUDITA, REINO DE**

Mr Siraj M. MASSODE  
 Deputy Director-General  
 Saudi Arabian Standards Organization - SASO  
 P.O. Box 3437 Riyadh  
 11471 Saudi Arabia

Mr Yacoub A. AL-TURKI  
 Director General of Standards General Department  
 Saudi Arabian Standards Organization - SASO

Mr Mohammed AL-HADLAQ  
 Director of Agri.Food Products Department  
 Saudi Arabian Standards Organization – SASO  
 Saudi Arabia

Dr. Ibrahim AL-MOHIZEA  
 Deputy Chairman for Food Affairs  
 Saudi Food and Drug Authority  
 SASO  
 Saudi Arabia  
 Phone: +966 1 2751788  
 Email: isarmiz@sfda.gov.sa

**SERBIA - SERBIE**

Mrs Ivana MILOVANOVIC  
 Third Secretary  
 Permanent Mission of the Republic of Serbia to the  
 United Nations  
 5, Ch Thury  
 4206 Geneva

**SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR**

Dr Sin Bin CHUA  
 Chief Executive Officer  
 Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore  
 5, Maxwell Road, #04-00, Tower Block  
 MND Complex  
 Singapore 069110  
 Phone: +65 6325 7622  
 Fax: +65 6220 6068  
 Email: chua\_sin\_bin@ava.gov.sg

Ms Huay Leng SEAH  
 Assistant Director (Food Control)  
 Agri-Food and Veterinary Authority, Singapore  
 5, Maxwell Road, #18-00, Tower Block, MND  
 Complex  
 Singapore 069110  
 Phone: +65 6325 5480  
 Fax: +65 6324 4563  
 Email: seah\_huay\_leng@ava.gov.sg

**SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA**

Mrs Kitti NEMETH  
 Deputy-Director  
 VUP Food Research Institute  
 Priemyselma 4  
 824 75 Bratislava  
 Slovak Republic  
 Phone: +421 2 502 37134  
 Fax: +421 2 555 71417  
 Email: vup@vup.sk

**SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA**

Ms Blaza NAHTIGAL  
 UnderSecretary  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Food  
 Dunajska, 56-58  
 Ljubljana  
 Phone: +00386 14789398  
 Fax: +00386 1 4789398  
 Email: blaza.nahtigal@gov.si

Ms Marija SKERLJ  
 UnderSecretary  
 Sector for Food Safety  
 Ministry of Health  
 Stefanova 5  
 SL-1000 Ljubjana  
 Republic of Slovenia  
 Phone: +3861 47868513  
 Fax: +3861 4786856  
 Email: marija.skerlj@gov.si

**SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA**

Ms Jennifer Morongoe RATHEBE  
Senior Manager  
Food Safety and Quality Assurance  
Department of Agriculture  
Private Bag X343  
0001 Pretoria  
South Africa  
Phone: +27 12 319 7000/7304  
Fax: +27 12 319 6764  
Email: SMFSQA@nda.agric.za

Mr Michael Jeffrey YOUNG  
Senior Manager  
Food Regulatory Affairs and Consumer Protection  
South African Bureau of Standards  
P.O. Box 615  
7701 Rondebosch  
South Africa  
Phone: +27 21 681 6700  
Fax: +27 21 681 6773  
Email: youngmj@sabs.co.za

Mr Pantelis Nicholas TSELENTIS  
Legal and Regulatory Affairs Manager  
Consumer Goods Council of South Africa  
P.O. Box 41417  
2024 Graighall  
South Africa  
Phone: +27 11 789 5777  
Fax: +27 12 886 4966  
Email: nt@cgsa.co.za

**SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA**

Sr. José Ignacio ARRANZ RECIO  
Director Ejecutivo  
Agencia española de Seguridad Alimentaria  
Alcalá, 56  
Despacho 195  
28014 Madrid  
Phone: +91 338 05 85  
Fax: +91 338 0073  
Email: jarranz@msc.es

D<sup>a</sup> María Luz CARRETERO BAEZA  
Subdirectora General de Gestión de Riesgos  
Alimentarios  
Agencia Española de Seguridad Alimentaria  
Subdirección General de Gestión de Riesgos  
Alimentarios  
Alcalá, 56 Despacho 406  
28014 Madrid  
Phone: +91 338 03 20  
Fax: +91 338 01 69  
Email: mcarretero@msc.es

Sra. Elisa REVILLA GARCÍA  
Subdirectora Adjunta  
Subdirección General de Planificación Alimentaria  
P<sup>o</sup> Infanta Isabel, 1  
28071 Madrid  
Phone: +91 347 4596  
Fax: +91 347 5728  
Email: erevilla@mapya.e

**SRI LANKA**

Dr Agampodi Dayaratna SILVA  
Minister (Economic and Commercial)  
Permanent Mission of Sri Lanka in Geneva  
56 rue de Moillebeau  
1209 Geneva  
Switzerland  
Phone: +41 22 9191250  
Fax: +41 22 7349084  
Email: mission.sri-lanka-wto@ties.itu.net  
dayas@bluewin.ch

**SUDAN - SOUDAN - SUDÁN**

Dr Omer Abdalwahab ABDALLA  
Under-Secretary  
Federal Ministry of Agriculture and Forestry  
P.O. Box 285  
Al Gamaá Avenue  
Khartoum  
Phone: +249 912287192  
Fax: +249 183 782027

Prof Mohamed Said HARBI  
Director-General  
Sudanese Standards and Metrology Organization  
SSMO/Sudan  
Khartoum  
Phone: +249 183775247  
Fax: +249 183774852  
Email: ssmo@sudanet.net

Mr Hamdi Abbas IBRAHIM  
Director  
Standards and Quality Control Unit  
Federal Ministry of Agriculture and Forestry  
P.O. Box 285  
Al Gamaá Avenue  
Khartoum  
Phone: +249 918211470  
Fax: +249 183782027  
Email: hamdi20072000@yahoo.com

Mr Ismail Ahmed ALKAMISH  
Director  
Food Control Administration  
Federal Ministry of Health  
Khartoum  
Phone: +249 12247820  
Email: Kamish2005@hotmail.com

Dr. Yousif Mohamed ABDALRAZIG  
Head  
Exports and Imports Unit  
Quarantine Department  
Federal Ministry of Animal Resources  
Khartoum

Mr Kamal MOHAMED ECHADI  
Executive Manager  
Sudanese Standard  
Khartoum

#### SWAZILAND - SWAZILANDIA

Mr Sabelo Muzi MASUKU  
Senior Environmental Health Officer  
Ministry of Health and Social Welfare  
P.O. Box 5  
Mbabane  
Swaziland  
Phone: +268 4042431  
Fax: +268 6288100  
Email: sabmas2003@yahoo.com

#### SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Mrs Kerstin JANSSON  
Deputy Director  
Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs  
SE-103 33 Stockholm  
Sweden  
Phone: +46 8 4051168  
Fax: +46 8 206496  
Email: kerstin.jansson@agriculture.ministry.se

Ms Carmina IONESCU  
Senior Administrative Officer  
National food Administration  
Box 622  
SE-751 26 Uppsala  
Sweden  
Phone: +46 18175601  
Fax: +46 18105848  
Email: codex@slv.se

Mrs Eva Rolfsdotter LÖNBERG  
Codex Coordinator  
National Food Administration  
Box 622  
SE-751 26 Uppsala  
Sweden  
Phone: +46 18175547  
Fax: +46 181 05848  
Email: codex@slv.se

#### SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Dr Urs KLEMM  
Vice-Director  
Swiss Federal Office of Public Health  
CH-3003 Bern  
Switzerland  
Phone: +41 31 628227421  
Fax: +41 31 628227421  
Email: info@ursklemm.ch

Mrs Awilo OCHIENG PERNET  
Codex Alimentarius  
International Food Safety and Nutrition Issues  
Swiss Federal Office of Public Health  
CH-3003 Bern  
Switzerland  
Phone: +41 31 3220041  
Fax: +41 31 3229574  
Email: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Mrs Irina DU BOIS  
Nestec Ltd.  
Avenue Nestlé 55  
CH-1800 Vevey  
Switzerland  
Phone: +41 21 9242261  
Fax: +41 21 9244547  
Email: irina.dubois@nestle.com

Mrs Ursula TRÜEB  
Representative of the Swiss Consumer Organizations  
Bölzli 1  
CH-4312 Magden  
Switzerland  
Phone: +41 61 8411256  
Fax: +41 618411256  
Email: ursula.trueb@tiscali.ch

Mrs Andrea BRAUN  
Head of Regulatory Affairs Global Management  
DSM Nutritional Products  
Building 241, Office 415  
P.O. Box 3255  
CH-4002 Basel  
Phone: +41 61 6881868  
Fax: +41 61 6881635  
Email: andrea.braun-scherhag@dsm.com

Dr Hervé NORDMANN  
Director Scientific & Regulatory Affairs  
Ajinomoto Switzerland AG  
Innere Güterstrasse 2-4  
CH-6304 Zug, Switzerland  
Phone: +4121 8003763  
Fax: +41218004087  
Email: herve.nordmann@asg.ajinomoto.com

Mr Christian HÄBERLI  
Federal Office for Agriculture  
Mattenhofstrasse 5  
CH-3003 Bern  
Switzerland  
Phone: +41 31 322 2513  
Fax: +41 31 322 2634  
Email: Christian.haeberli@blw.admin.ch



**SYRIAN ARAB REPUBLIC –  
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE –  
REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Mr Abdul Razzak AL HOMSI AJJOUR  
Director  
Alimentary Department in SASMO  
Secretary of the National Codex Committee (NCC)  
Syrian Arab Organization for Standardization and  
Metrology  
Damascus  
Phone: +963 11 4529825/4527157  
Fax: +963 11 4528214  
Email: sasmo@net.sy

Mr Abdulmonem ANNAN  
Second Secretary  
Permanent Mission to the United Nations  
72 rue des Lausanne  
1202 Geneva

Mr Kamal ELIAS  
Attaché  
Permanent Mission to the United Nations  
72 rue des Lausanne  
1202 Geneva

**THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA**

Mrs Oratai SILAPANAPAPORN  
Director  
Office of Commodity and System Standards  
National Bureau of Agricultural Commodity and Food  
Standards  
Ministry of Agriculture and Cooperatives  
Rajdamnoen Nok Avenue  
Bangkok 10200, Thailand  
Phone: +66 2 280 3900  
Fax: +66 2 280 3899  
Email: oratai@acfs.go.th

Mr Pisan PONGSAPITCH  
Standards Officer  
Office of Commodity and System Standards  
National Bureau of Agricultural Commodity and Food  
Standards  
Ministry of Agriculture and Cooperatives  
Rajdamnoen Nok Avenue  
Bangkok 10200, Thailand  
Phone: +66 2 283 1681  
Fax: +66 2 280 3899  
Email: pisanp@yahoo.com

Mr Boonpeng SANTIWATTANATAM  
Vice-Chairman of Food Processing Industry Club  
The Federation of Thai Industries  
Queen Sirikit National Convention Center, Zone C,  
4th Fl.,  
60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey  
Bangkok 10110, Thailand  
Phone: +66 2 229 4255 ext. 505  
Fax: +66 2 229 4937  
Email: foodgroup@off.fti.or.th

Mrs Malinee SUBVANICH  
General Secretary of Thai Frozen Foods Association  
Board of Trade Thailand  
150 Rajbopit Rd., Pranakhon District  
Bangkok 10200  
Thailand  
Phone: +66 2 261 2684-6  
Fax: +66 2 261 2996-7  
Email: thaifood@thaifood.org

Mr Chanin CHAROENPONG  
Senior Expert in Health Products  
Food and Drug Administration  
Ministry of Public Health  
Tiwanond Road  
Nonthaburi 11000  
Thailand  
Phone: +6625918447  
Fax: +6625918446  
Email: chanin@fda.moph.go.th

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF  
MACEDONIA  
L' EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE  
MACÉDONIE  
LA EX REPÚBLICA YUGOSLAVA DE  
MACÉDONIE**

Mr Kadrize SALMANI  
Third Secretary  
Rue de Vermont 62  
1202 Geneva

**TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ**

Mr Mohamed Chokri REJEB  
Directeur-General  
CTAA  
6 rue de l'Usine  
Charguia II Ariana  
Tunisie  
Phone : +21671510258  
Fax : +216 71949080  
Email :rejbchokri@yahoo.fr

Mme Alya MAHJOUR ZARROUK  
Directeur Général  
Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et  
Environmental du Produits  
37 av. Taieb Mehiri  
Tunisie  
Email : Zarrouk.alya@rns.tn

Mr Mabrouk NADHIF  
Directeur  
Ministère de la Santé Publique  
Tunisie  
Phone: +00216 71576115  
Fax: +00216 71576010

Mr Mohamed OAUINI  
 Directeur Général de la Qualité, du Commerce  
 interieur  
 1, rue d' Irak Tunis  
 Tunisie  
 Phone: +216 71842029  
 Fax : +216 71800382  
 Email : mohamed.loauini@email.ati.tn

Dr. Thouraya ANNABI ATTIA  
 ANCSEP  
 37 Avenue T M'hiri  
 Tunis 1002  
 Phone: +2167190988  
 Email : thouraya.attia@ms.tn

#### **TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA**

Prof Dr. Nevzat ARTIK  
 Deputy of General Director  
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs-General  
 Directorate of Protection and Control  
 Tarım ve Köyisleri Bakanlığı, Koruma ve Kontrol  
 Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No:3  
 Bakanlıklar ANKARA/TURKEY  
 Phone: +90-312 418 70 22  
 Fax: +90-312 418 32 46  
 Email: nartik@kkgm.gov.tr

Mr Ibrahim ILBEGI  
 Head of Department  
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs  
 General Directorate of Protection and Control  
 Tarım ve Köyisleri Bakanlığı, Koruma ve Kontrol  
 Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No:3  
 Bakanlıklar ANKARA  
 TURKEY  
 Phone: +90 312 4254390  
 Fax: +90 312 4198325  
 Email: iilbegi@kkgm.gov.tr

Mr Ahmet CANLI  
 Head of Section  
 Undersecretariat for Foreign Trade  
 DG of Exports  
 Head of Section  
 İnünü Bulvari 06510 Emek  
 ANKARA  
 TURKEY  
 Phone: +90-312 2047670  
 Fax: +90-312 2128881  
 Email: canlia@dtm.gov.tr

Mr Ongan BAHADIR  
 Inspector  
 Undersecretariat for Foreign Trade  
 DG of Standardization for Foreign Trade  
 İnönü Bulvari No:36 06510 Emek ANKARA  
 TURKEY  
 Phone: +90-312 2048077  
 Fax: +90-312 2128768  
 Email: bahadiro@dtm.gov.tr

#### **UGANDA - OUGANDA**

Mr William Mamuma SSALI  
 Chairman, National Standards Council  
 c/o Uganda National Bureau of Standards  
 P.O. Box 6324  
 Kampala  
 Phone: +256 41 505995  
 Fax: +256 41 286123  
 Email: unbs@infocom.co.ug/fosri@utlonline.co.ug

Mr Terry KAHUMA  
 Executive Director  
 Uganda National Bureau of Standards  
 P.O. Box 6329  
 Kampala  
 Phone: +256 772702688  
 Fax: +256-041 286123  
 Email: unbs@infocom.co.ug

Mr Ben MANYINDO  
 Deputy Executive Director (Technical)  
 Uganda National Bureau of Standards  
 M217 Nakawa Industrial Area  
 P.O. Box 6329 Kampala  
 Uganda  
 Phone: +256 41 505995  
 Fax: +256 41 286123  
 Email: ben.manyindo@unbs.go.ug

Ms Hope KABIRISI  
 Special Presidential Assistant (Science and  
 Technology)  
 State House  
 P. O. Box 25497  
 Kampala  
 Phone: +256 41 343222/+256 772505646  
 Fax: 256 41 343277  
 Email: kabirisih@yahoo.co.uk

#### **UKRAINE - UCRAINA**

Ms Tatiana SEMENIUTA  
 3<sup>rd</sup> Secretary  
 Mission of Ukraine  
 Rue de L'Orangerie  
 Geneva

#### **UNITED ARAB EMIRATES – ÉMIRATS ARABES UNIS – EMIRATOS ÁRABES UNIDOS**

Mr Ali ABDULLAH  
 Standardization Department Director  
 Emirates Authority for Standardization and Metrology  
 ESMA  
 P.O. Box 2166 Abu Dhabi  
 United Arab Emirates  
 Phone: +00971 2 6711110  
 Fax: +00971 2 6715999  
 Email: belfaqeh@esma.ae

Mr Waleed AL MANSOURI  
 Director-General  
 Emirates Authority for Standardization and Metrology  
 (ESMA)  
 PO Box 2166 Abu Dhabi  
 UAE  
 Phone: +00971 2 6711110  
 Fax: +00971 2 6715999  
 Email: esma@esma.ae

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI –  
 REINO UNIDO**

Mr Steve WEARNE  
 Head of Strategy, Regulation and International  
 Division  
 Food Standards Agency  
 115 Aviation House  
 125 Kingsway  
 London WC2B 6NH, UK  
 Phone: +20 7276 8338  
 Fax: +20 7276 8376  
 Email: steve.wearne@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Michael WIGHT  
 Food Standards Agency  
 Room 115, Aviation House  
 125 Kingsway  
 London WC2B 6NH, UK  
 Phone: +020 7276 8183  
 Email: michael.wight@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Bill KNOCK  
 Food Standards Agency  
 615B, Aviation House  
 125 Kingsway  
 London WC2B 6NH, UK  
 Phone: +020 7276 8183  
 Fax: +020 7276 8614  
 Email: bill.knock@foodstandards.gsi.gov.uk

**TANZANIA, UNITED REPUBLIC OF –  
 TANZANIE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE –  
 TANZANÍA, REPÚBLICA UNIDA DE**

Mr Daimon Jim MWAKYEMBE  
 Director, Tanzania Bureau of Standards  
 P.O. Box 9524  
 Dar-es-Salaam  
 Phone: +255 22 2450298  
 Fax: +255 22 2450959  
 Email: mwakyembedj@yahoo.co.uk

Mrs Perpetua M. Simon HINGI  
 Agricultural Attaché  
 Alternate Permanent Representative to FAO  
 Embassy of the United Republic of Tanzania  
 Via Cortina D'amezzo, 185  
 00135 Rome  
 Phone: +39 06 33485820  
 Fax: +39 06 33485828  
 Email: mhingi@yahoo.co.uk

Mr Linus Chenya GEDI  
 Food Technologist  
 Chair National Codex  
 Small Industries Development Organization  
 Mfaume/Fire Road, Upanga  
 P.O. Box 2476, Dar-es-Salaam  
 Tanzania  
 Phone: +255 22 2151383  
 Fax: +255 22 2151383  
 Email: gedili@yahoo.com/wed@sido.go.tz

**UNITED STATES OF AMERICA –  
 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE –  
 ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Mr Jack Anthony BOBO  
 Deputy Chief  
 Biotechnology Trade Division  
 United States Department of State  
 2201 C Street NW  
 Washington, D.C. 20520  
 U.S.A.  
 Phone: +1 202 647 1647  
 Fax: +1 202 647 2302  
 Email: BOBOJA@state.gov

Mr Daryl BREHM  
 Director  
 Food Safety and Technical Services Division  
 Department of Agriculture  
 Foreign Agricultural Service  
 Room 5545-South Bldg.  
 Washington, D.C. 20250  
 U.S.A.  
 Phone: +1 202 690 0929  
 Fax: +1 202 690 0677  
 Email: daryl.brehm@fas.usda.gov

Dr Cathleen ENRIGHT  
 Deputy Assistant U.S. Trade Representative  
 Office of the U.S. Trade Representative  
 600 17th Street, N.W.  
 Washington, D.C. 20508  
 U.S.A.  
 Phone: +1 202 395 6147  
 Fax: +1 202 395 4579  
 Email: Cathleen\_enright@ustr.eop.gov

Ms V. Eileen D. HILL  
 Lead International Economist  
 U.S. Department of Commerce  
 14th Street and Constitution Ave., N.W.  
 Washington, D.C.  
 U.S.A.  
 Phone: +1 202 482 5276  
 Fax: +1 202 482 5939  
 Email: Eileen\_hill@ita.doc.gov

Ms Karen HULEBAK  
Chief Scientist  
Office of Public Health Science  
United States Department of Agriculture  
1400 Independence Ave., SW- Room 3129S  
Washington, DC 20250  
Phone: +202 720 5735  
Fax: +202 690 2980  
Email: karen.Hulebak@fsis.usda.gov

Ms Mary Frances LOWE  
Senior Program Advisor  
U.S. Environmental Protection Agency  
Office of Pesticide Programs (7506C)  
1200 Pennsylvania Avenue N.W.  
Washington, D.C.  
U.S.A.  
Phone: +1 703 305 5689  
Fax: +1 703 308 1850  
Email: lowe.maryfrances@epa.gov

Dr F. Ed SCARBROUGH  
Manager, U.S. Codex Office  
Food Safety and Inspection Service  
U.S. Department of Agriculture  
Room 4861 South Building  
1400 Independence Avenue, SW  
Washington, DC 20250  
U.S.A.  
Phone: +1 202 720 2057  
Fax: +1 202 720 3157  
Email: ed.scarbrough@fsis.usda.gov

Dr Stephen SUNDLOF  
Director, Center for Veterinary Medicine  
U.S. Food and Drug Administration  
Center for Veterinary Medicine  
7519 Standish Place  
Rockville, Maryland 20855  
Phone: +240 276 9000  
Fax: +240 276 9001  
Email: stephen.sundlof@fda.hhs.gov

Dr H. Michael WEHR  
Codex Program Coordinator  
U.S. Food and Drug Administration  
Room 1B-002  
5100 Paint Branch Parkway  
College Park, MD 20740  
Phone: +1 301 436 1724  
Fax: +1 301 436 2618  
Email: michael.wehr@fda.hhs.gov

Mr Kyd BRENNER  
Partner  
DTB Associates, LLP  
901 New York Avenue, N.W.  
Third Floor  
Washington, D.C. 20001  
U.S.A.  
Phone: +1 202 661 7098  
Fax: +1 202 661 7093  
Email: Kbrenner@dtbassociates.com

Ms Marsha ECHOLS  
Law Office of Marsha A. Echols  
3286 M Street, N.W.  
Washington, D.C. 20007  
U.S.A.  
Phone: +1 202 625 1451  
Fax: +1 202 625 9126  
Email: mechols@earthlink.net

Mr Raul GUERRERO  
Consultant  
793 North Ontare Road  
Santa Barbara, CA 93105  
U.S.A.  
Phone: +1 805 898 1830  
Fax: +1 805 898 1830  
Email: guerrero\_raul\_j@yahoo.com

Mr Clayton Lee HOUGH  
Senior Vice President and General Counsel  
International Dairy Foods Association  
1250 H. Street, N.W., Suite 900  
Washington, D.C. 20005  
U.S.A.  
Phone: +1 202 220 3516  
Fax: +1 202 331 7820  
Email: chough@idfa.org

Mr David P. LAMBERT  
Principal  
Lambert Associates  
5105 Yuma Street, N.W.  
Washington, D.C. 20016  
U.S.A.  
Phone: +1 202 966 5056  
Fax: +1 202 966 5094  
Email: lambertdp@yahoo.com

Mr Charles W. MCMILLAN  
President  
CW McMillan Co.  
P.O. Box 10009  
Alexandria, VA 22310  
U.S.A.  
Phone: +1 703 960 1982  
Fax: +1 703 960 4976  
Email: cwmco@aol.com

Ms Peggy ROCHETTE  
Sr. Director of International Policy  
Food Products Association  
1350 I Street N.W.  
Washington, D.C. 20005  
U.S.A.  
Phone: +1 202 639 5921  
Fax: +1 202 639 5991  
Email: prochette@fpa-food.org

**URUGUAY**

Mrs Delvey Alicia ANCHIERI  
 Presidenta Pro-Tempore del Comité Nacional del  
 Codex  
 Ministerio de Salud Publica  
 Unidad de Inocuidad de Alimentos  
 18 de Julio 1892-4° Piso-Montevideo  
 Uruguay  
 Phone: +598 2 7086434  
 Fax: +598 2 6280130  
 Email: danchieri@adinet.com.uy

**VIET NAM**

Mr Bui Manh HAI  
 ViceMinister  
 Ministry of Science and Technology  
 Chairman of Vietnam National Codex Committee  
 70 Tran Hung Dao Street  
 Hanoi  
 Vietnam  
 Phone: +84 4 9 428030  
 Fax: +84 4 8222520  
 Email: codex@tcvn.gov.vn

Mr Pham Van THO  
 Deputy Director  
 Department for Science and Technology  
 Ministry of Fishery  
 10 Nguyen Cong Hoan Street  
 Hanoi  
 Phone: +84 4 7716270  
 Email: phamvantho@mofi.gov.vn

Mr Nguyen Manh HUNG  
 Deputy-Director  
 Market Control Department  
 Ministry of Trade  
 91 Dinh Tien Hoang Street  
 Hanoi  
 Vietnam  
 Phone: +84 4 8253273  
 Fax: +84 4 9342726  
 Email: gltt@mot.gov.vn

Mrs Nguyen Thi Minh HA  
 Secretary  
 Vietnam Codex Contact Point  
 Vietnam National Codex Committee  
 70 Tran Hung Dao Street  
 Hanoi  
 Vietnam  
 Phone: +84 4 9 428030  
 Fax: +84 4 8 222520  
 Email:  
 codex@tcvn.gov.vn/nguyen\_thi\_minh\_ha@yahoo.com

Mrs HO THI MY DUE  
 Director  
 Department for Science and Technology  
 The Office of the Government  
 Hanoi  
 Vietnam  
 Phone: +84 08043742  
 Email: homydue@yahoo.com

**OBSERVER COUNTRIES  
 PAYS OBSERVATEURS  
 PAÍSES OBSERVADORES**

**BOSNIA AND HERZEGOVINA  
 BOSNIE-HÉRZEGOVINE  
 BOSNIA Y HERZEGOVINA**

Mrs Jadranka KALMETA  
 Ambassador  
 Permanent Representative to the Permanent Mission  
 of Bosnia and Herzegovina to the United Nations  
 Geneva

Mrs Dragana ANDELIC  
 Counsellor  
 Permanent Mission of Bosnia and Herzegovina to  
 the United Nations  
 Geneva

**UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES  
NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES  
NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS**

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY  
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE  
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGÍA  
ATÓMICA**

Mr David H. BYRON  
Section Head  
Food and Environmental Protection Section  
Joint FAO/IAEA Division of Nuclear Techniques in  
Food and Agriculture  
International Atomic Energy Agency  
Wagramer Strasse 5, P.O. Box 100  
A-1400 Vienna, Austria  
Phone: +43 1 2600 21638  
Fax: +43 1 2600 29332  
Email: D.H. Byron@iaea.org

**INTERNATIONAL TRADE CENTRE  
UNCTAD/WTO  
CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL  
CNUCED/OMC  
CENTRO DE COMERCIO INTERNACIONAL  
UNCTAD/OMC**

Ms Ludovica GHIZZONI  
Associate Expert on Standards and Quality  
Management  
International trade Centre UNCTAD/WTO (ITC)  
54-56, rue de Montbrillant  
1202 Geneva  
Switzerland  
Phone: +41227300638  
Fax: +41227300576  
Email: ghizzoni@intracen.org

**WORLD TRADE ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO**

Ms Gretchen STANTON  
Senior Counsellor, Agriculture and Commodities  
Division  
World Trade Organization  
Rue de Lausanne 154  
CH-1211 Geneva 21  
Switzerland  
Phone: +0041 22 7395086  
Fax: +0041 22 7395760  
Email: gretchen.stanton@wto.org

Ms Christiane WOLFF  
Economic Affairs Officer, Agriculture and  
Commodities Division  
World Trade Organization  
Rue de Lausanne 154  
CH-1211 Geneva 21  
Switzerland  
Phone: +0041 22 7395536  
Fax: +0041 22 7395760  
Email: Christiane.wolff@wto.org

Ms Serra AYRAL  
Economic Affairs Officer, Agriculture and  
Commodities Division  
World Trade Organization  
Rue de Lausanne 154  
CH-1211 Geneva 21  
Switzerland  
Phone: +0041 22 7395465  
Fax: +0041 22 7395760  
Email: serra.ayral@wto.org

Mr Melvin SPREIJ  
Economic affairs Officer, agriculture and  
Commodities Division  
World Trade Organization  
Rue de Lausanne 154  
CH-1211 Geneva 21  
Switzerland  
Phone: + 0041 22 7396630  
Fax: +0041 22 7395760  
Email: melvin.spreij@wto.org

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES  
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES**

**INTERNATIONAL INSTITUTE OF  
REFRIGERATION  
INSTITUT INTERNATIONAL DU FROID  
INSTITUTO INTERNACIONAL DEL FRÍO**

M Félix DEPLEDT  
30, avenue de la République  
94700 Maisons Alfort  
France  
Phone: +33 1 4396 0561

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF VINE AND  
WINE  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA  
VIGNE ET DU VIN  
ORGANISACIÓN INTERNACIONAL DE LA  
VIÑA Y DEL VINO**

Dr. Jean Claude RUF  
Coordinator Scientific and Technical Department  
Head of Unit "Enology"- Nutrition and Health -  
Methods of Analysis  
International Organization of Vine and Wine  
18 rue d'Aguesseau  
F-75008 Paris  
France  
Phone: + 33 (0) 144948094  
Fax: +33 (0)142669063  
Email: jruf@oiv.int

**REGIONAL INTERNATIONAL ORGANIZATION  
FOR PLANT PROTECTION AND ANIMAL  
HEALTH  
ORGANISME INTERNATIONAL REGIONAL  
CONTRE LES MALADIES DES PLANTES ET DES  
ANIMAUX  
ORGANISMO INTERNACIONAL REGIONAL DE  
SANIDAD AGROPECUARIA**

Dr. Oscar GARCÍA SUÁREZ  
Coordinador Regional de la CRIA-OIRSA  
Calle Ramón Belloso  
final pasaje Isolde  
Colonia Escalón  
San Salvador  
El Salvador  
Email: cria@oirsa.org  
ogarcia@oirsa.org

**WORLD ORGANIZATION FOR ANIMAL  
HEALTH  
ORGANISATION MONDIAL DE LA SANTÉ  
ANIMALE  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE SANIDAD  
ANIMAL**

Dr Bernard VALLAT  
Directeur général  
Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)  
12 rue de Prony  
75017 Paris  
Phone: +33 (0) 1 44 15 18 88  
Fax: +33 (0) 1 42670987  
Email: b.vallat@oie.int

Dr Willem DROPPERS  
Chargé de Mission  
Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)  
12 rue de Prony  
75017 Paris  
Phone: 33- (0) 144151888  
Fax: 33-90) 142 670987  
Email: w.droppers@oie.int

Dr Francesco BERLINGIERI  
Deputy Head  
Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)  
International Trade Department  
12 rue de Prony  
75017 Paris  
Phone: +33 (0) 1 44151888  
Fax: +33 (0) 1 42670987  
Email: f.berlingieri@oie.int

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES  
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES**

**ASOCIACIÓN LATINOAMERICANA DE  
AVICULTURA**

Dr. J. Isidro MOLFESE  
Secretario Ejecutivo  
Observador por ALA al Codex Alimentarius  
Coordinador del CISA  
Asociación Latinoamericana de Avicultura  
Esteban Arce 441 - 3F  
C1426BSE Buenos aires  
República Argentina  
Phone: +54 11 4774-4770  
Fax: +54 9 11 4539-2595  
Email: molfese@ciudad.com.ar

**ASSOCIATION FOR INTERNATIONAL  
DEVELOPMENT OF NATURAL GUMS  
ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DES GOMMES NATURELLES**

Mr Gontran, Albert DONDAIN  
President  
AIDGUM  
129 Chemin de Croisset  
76723 Rouen Cedex France  
Phone: +33 232831818  
Fax: +33 232831919  
Email: gdondain@uniworld.com

Mr John LUPIEN  
Scientific Adviser  
AIDGUM  
129 Chemin de Croisset  
76723 Rouen Cedex  
France  
Phone: (33) 232 831818  
Fax: (33) 232 831919  
Email: gdondain@uniworld.com

**ASSOCIATION OF EUROPEAN COELIAC  
SOCIETIES  
ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS COELIAQUES  
EUROPÉENNES  
ASOCIACIÓN DE SOCIEDADES CELÍACAS  
EUROPEAS**

Mrs Hertha DEUTSCH  
Chair of Codex and Labelling Affairs  
AOECS Association of European Coeliac Societies  
Anton Baumgartner Straße 44/C5/2302  
A-1230 Vienna, Austria  
Phone: +0043 1 6671887  
Fax: +0043 1 6671887  
Email: hertha.deutsch@utanet.at

**ASSOCIATION OF THE CEREAL STARCH  
INDUSTRIES OF THE EU  
ASSOCIATION DES AMIDONNERIES DE  
CÉRÉALES DE L'UE**

Ms Giovanna RIZZETTO  
Regulatory Affairs Assistant  
A.A.C.  
Avenue des Arts, 43  
B-1040 Bruxelles  
Phone: +32 2 2896761  
Fax: +32 2 5135592  
Email: G.Rizzetto@aaf-eu.org

**BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION  
ORGANISATION DE L'INDUSTRIE  
BIOTECHNOLOGIQUE  
ORGANIZACIÓN DE LA INDUSTRIA  
BIOTECNOLÓGICA**

Dr Michael PHILLIPS  
Vice-President  
Biotechnology Industry Organization  
1225 Eye Street NW, Suite 300  
Washington, DC 20005  
Phone: +202 962 9200  
Fax: +202 962 9201  
Email: mphillips@bio.org

Dr Russell SCHNEIDER  
Director, Regulatory Affairs  
Monsanto Company  
1300 Eye Street NW, Suite 450 East  
Washington, DC 20005  
Phone: +202 383 2866  
Email: russell.p.schneider@monsanto.com

**CONFEDERATION OF THE FOOD AND DRINK  
INDUSTRIES OF THE EU  
CONFEDERATION DES INDUSTRIES AGRO-  
ALIMENTAIRES DE L'UE**

Ms Clara THOMPSON  
Scientific and Technical Affairs  
Manager  
Confederation of the Food and Drink  
Industries of the EU  
Avenue des Arts 43  
1000 Brussels  
Belgium



**COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION  
CONSEJO PARA UNA NUTRICIÓN  
RESPONSABLE**

Mr Mark LE DOUX  
CEO/Chairman  
Natural Alternatives International  
Council for Responsible Nutrition  
1828 L Street, NW  
Suite 900  
Washington, DC 20036  
Phone: +760 736 7742  
Fax: +760 591 9637  
Email: mledoux@nai-online.com

Mr Mark MANSOUR  
Partner-Foley&Ladner LLP  
Council for Responsible Nutrition  
1828 L Street, NW  
Suite 900  
Washington, DC 20036  
Phone: +202 672 5585  
Fax: +202 672 5399  
Email: mmansour@foley.com

**EUROPEAN COMMITTEE OF SUGAR  
MANUFACTURERS  
COMITÉ EUROPÉEN DES FABRICANTS DE  
SUCRE  
COMITÉ EUROPEO DE FABRICANTES DE  
AZÚCAR**

Mr Oscar RUIZ DE IMAÑA  
Head of Scientific and Regulatory Affairs  
Avenue Tervuren 182  
1150 Brussels  
Belgium  
Phone: +32 2 774 5106  
Fax: +32 2 7620760  
Email: oscar.ruiz@cefs.org

**EUROPEAN FEED MANUFACTURERS'  
FEDERATION  
FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES FABRICANTS  
D'ALIMENTS COMPOSÉS**

Mr Alexander DÖRING  
Secretary-General  
European Feed Manufacturers' Federation  
223 Rue de la Loi Box 3  
B-1040 Belgium  
Phone: +32 2 2850050  
Fax: +32 2 230 5722  
Email: fefac@fefac.org

**EUROPEAN FOOD LAW ASSOCIATION  
ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT  
DE L'ALIMENTATION**

Mr Miguel FERNANDES DA SILVA  
European Food Law Association (EFLA)  
235 rue de la Loi  
1040 Brussels  
Belgium  
Phone: +32 (0) 230 4854  
Fax: +32 (0) 2230 8206  
Email: secretariat@efla-aeda.org

**INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS**

Ms Margaret A. LAWSON  
President, IFT  
VP Sciences Innovation  
D.D. Williamson  
Phone: +312 782 8424  
Fax: +312 782 8348  
Email: foodquality@yahoo.com

Dr Rosetta NEWSOME  
Director  
Science and Communications  
Institute of Food Technologists  
World Headquarters  
525 West Van Buren Street  
Chicago, IL 60607-3814  
Phone: +312-782-8424  
Fax: +312-782-8348  
Email: rinewsome@ift.org

Dr. Rodney J.H. GRAY  
Chair, IFT Global Regulations and Policy Committee  
Regulatory Affairs Director  
Hercules Inc. Research Center  
500 Hercules Road  
Wilmington, DE 19808  
Phone: +302 995-3400  
Fax: +302 995-4668  
Email: RGRAY@HERC.COM

**INTERNATIONAL ALLIANCE OF  
DIETARY/FOOD SUPPLEMENT ASSOCIATIONS**

Mr David PINEDA EREÑO  
Manager, Regulatory Affairs  
International Alliance of Dietary/Food Supplement  
Associations  
Rue de l'Association, 50  
1000-Brussels  
Belgium  
Phone: +32 2 2091155  
Fax: +32 2 223 3064  
Email: secretariat@iadsa.be

**INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK**  
**RÉSEAU INTERNATIONAL DES GROUPES D'ACTION POUR L'ALIMENTATION INFANTILE**  
**RED INTERNACIONAL DE ACCIÓN SOBRE ALIMENTOS DE LACTANTES**

Mrs Alison LINNECAR  
 International Coordinator  
 IFBAN/GIFA  
 11 Avenue de la Paix  
 1202 Genève  
 Phone: +022 7989164  
 Fax: +022 7984443  
 Email: alison.linnecar@gifa.org

Ms Patti RUNDALL  
 Policy Director  
 Baby Milk Action  
 34 Trumpington St  
 Cambridge, CB2 1 QY  
 Phone: 01223 464420  
 Fax: 01223 464417  
 Email: prundall@babymilkaction.org

**INTERNATIONAL CENTRE FOR TRADE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**  
**CENTRE INTERNATIONAL POUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
**CENTRO INTERNACIONAL DE COMERCIO Y DESARROLLO SOSTENIBLE**

Ms Marie CHAMAY  
 Programme Officer  
 Trade and Natural Resources  
 International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD)  
 Phone: +41 22 9178833  
 Fax: +41 22 9178093  
 Email: mchamay@ictsd.ch

**INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE**

Dr Janet E. COLLINS  
 Director, Global Regulatory Sciences  
 Solze Company  
 601 Pennsylvania Ave, NW, Suite 3/25 N  
 Washington, D.C. 20004 USA  
 Phone: +1 202 7283622  
 Email: jcollins@solze.com

**INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION**

M Jean SAVIGNY  
 Counsel  
 International Chewing Gum Association (ICGA)  
 25 Rue Blance  
 1060 Brussels  
 Belgium  
 Phone: +32 2 5410570  
 Fax: +32 2 5410580  
 Email: savigny@khlaw.be

**INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS**

Ms Paivi JULKUNEN  
 Chair  
 ICBA Committee for Codex  
 International Council of Beverages Associations  
 Bd. St. Michel 77-79, B-1040 Brussels  
 Belgium  
 Phone: +32 2 74340 50  
 Fax: +32 2 7325102  
 Email: pjulkunen@na.ko.com

Dr John MUNA MWANGI  
 Technical Advisor  
 International Council of Beverages Associations  
 Bd. St. Michel 77-79  
 1040 Brussels  
 Belgium  
 Phone: +32 2 743 4050  
 Fax: +32 2 732 5102  
 Email: jomwangi@na.ko.com

Mr Shuji IWATA  
 Advisor  
 Japan Soft Drink Association  
 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi  
 Chuo-ku  
 Tokyo 103-0022  
 Japan  
 Phone: 81-3-3270-7300  
 Fax: 81-3-3270-7306  
 Email: icba@j-sda.or.jp

Mr Keitaro HAMURO  
 Advisor  
 Japan Soft Drink Association  
 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi  
 Chuo-ku  
 Tokyo 103-0022  
 Japan  
 Phone: 81-3-3270-7300  
 Fax: 81-3-3270-7306  
 Email: icba@j-sda.or.jp

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY MANUFACTURERS ASSOCIATION**  
**CONSEJO INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES DE FABRICANTES DE COMESTIBLES**

Ms Monica GONZALEZ  
 Director  
 Scientific and Regulatory Affairs  
 ICGMA International Council of Grocery Manufacturer Associations  
 2401 Pennsylvania Ave., NW  
 Second Floor  
 Washington, DC 20037  
 Phone: +202 337 9400  
 Fax: +202 337 4508  
 Email: mgonzalez@gmabrands.com

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITERIE  
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LECHERÍA**

Mr Michael HICKEY  
Irish National committee of IDF  
Derryreigh  
Creggane, charleville  
Co. Cork  
Ireland  
Phone: +353 63 89392  
Email: mfhickey@oceanfree.net

Mr Claus HEGGUM  
Chief Consultant  
Danish Dairy Board  
Frederiks Allé 22  
DK-8000 Aarhus C  
Danemark  
Phone: +45 87 312198  
Fax: +45 87 312001  
Email: ch@mejeri.dk

Mr Christian ROBERT  
Director-General  
International Dairy Federation  
Diamant Building  
Boulevard Auguste Reyers, 80  
1030 Brussels  
Belgium  
Phone: +32 2 733 9888  
Fax: +32 2 733 0413  
Email: CRobert@fil-idf.org

Mr Jörg SEIFERT  
Technical director  
International Dairy Federation  
Diamant Building  
Boulevard Auguste Reyers, 80  
1030 Brussels  
Belgium  
Phone: +32 2 706 86 43  
Fax: +32 2 733 0413  
Email: JSeifert@fil-idf.org

Dr Jean VIGNAL  
Regulatory Affairs  
Nestec S.A.  
Avenue H. Nestlé 55  
CH-1800 Vevey  
Switzerland  
Phone: +41 21 9243501  
Fax: +41 21 9244547  
Email: jean.vignal@nestle.com

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL  
HEALTH  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LA  
SANTÉ ANIMALE**

Dr Peter G.H. JONES  
Executive Director  
IFAH, International Federation for Animal Health  
Rue Defacqz,  
1-1000 Brussels (Belgium)  
Phone: +32 473 384797  
Fax: +32 2 541 0119  
Email: ifah@ifahsec.org

Dr Robert LIVINGSTON  
Director  
International Affairs and Regulatory Policy  
Animal Health Institute  
1325 G St NW Suite 700  
Washington, DC 2005-3104  
U.S.A.  
Phone: +1 202 637 2440  
Fax: +202 393 1667  
Email: rlivingston@ahi.org

Mr Dennis L. ERPELDING  
Manager  
Elanco Government Relations, Public Affairs and  
Communications  
Elanco Animal Health  
2001 West Main Street  
P.O. Box 708  
Greenfield, IN 46140, USA  
Phone: + 317-276-2721  
Fax: +317 433-6353  
Email: erpelding\_dennis\_1@lilly.com

Dr Olivier ESPEISSE  
Corporate Affairs Manager  
ELANCO Animal Health  
Research and Development  
Stoofstraat 52  
1000 Brussels (Belgium)  
Phone: +32-476 666704  
Email: espeisse\_olivier@lilly.com

Mr Ludwig KLOSTERMANN  
Head, Policy and Issues Management  
BAYER HEALTHCARE AG  
Animal Health Division-Strategy and Business  
Development  
Mittelstr.11-13, Building 4845  
40789 Monheim  
Germany  
Phone: +49 2173 383861  
Fax: +49 2173 382188  
Email: ludwig.kostermann@bayerhealth.com

Mrs Bertha GINER  
Circuito del Pojron 50  
Colonia Residencial La Hacienda  
Torreon, Coahuila  
27276 Mexico

**INTERNATIONAL FEDERATION OF ENVIRONMENTAL HEALTH**

Professor Eunice TAYLOR  
Centre Director  
International Federation of Environmental Health,  
Phone: +0161 278 2660  
Email: e.taylor@salford.ac.uk

Mr Kevin KANE  
International Federation of Environmental Health,  
Manchester  
United Kingdom

**INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL PRODUCERS  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES  
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE PRODUCTORES AGRÍCOLAS**

Ms Fabienne DERRIEN  
Policy Officer  
International Federation of Agricultural Producers  
60 rue St Lazare  
75009 Paris  
France  
Phone: +33 1 45260553  
Fax: +33 1 48747212  
Email: FabienneDerrien@ifap.org

Mr Nils FARNET  
Consultant  
International Federation of Agricultural Producers  
60 rue St Lazare  
75009 Paris  
Phone: +33 1 45260553  
Fax: +33 1 48747212  
Email: nils.farnert@swipnet.se

**INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS  
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS PRODUCTORES DE JUGOS DE FRUTAS**

Mr Paul ZWIKER  
International Federation of Fruit Juice Producers (IFU)  
23, Boulevard des Capucines  
75002 PARIS  
France  
Phone: +33 1 47428280  
Fax: +33 1 4742 82 81  
Email: ifu@ifu-fruitjuice.com/zwiker@bluewin.ch

Mrs Elisabetta ROMEO-VAREILLE  
International Federation of Fruit Juice Producers (IFU)  
23, Boulevard des Capucines  
75002 PARIS  
France  
Phone : +332 474428280  
Fax : +331 47428281  
Email : ifu@fruitjuice.com

**INTERNATIONAL FEED INDUSTRY FEDERATION  
ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ALIMENTATION ANIMALE**

Mr Roger GILBERT  
Secretary General  
International feed Industry Federation  
214 Prestbury Rod  
Cheltenham  
GLOS GL 52 3ER  
United Kingdom  
Phone: +44 1242 267702  
Fax: +44 1242 267701  
Email: roger.gilbert@ifif.org

**INTERNATIONAL FROZEN FOODS ASSOCIATION  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DENRÉES CONGELÉES  
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE ALIMENTOS CONGELADOS**

Mr Robert GARFIELD  
Senior Vice President  
International Frozen Food association  
2000 Corporate Ridge Suite 1000  
McLean, Virginia, USA 22102  
Phone: +703 821 0770  
Fax: +703 821 1350  
Email: rgarfield@affi.com

**INTERNATIONAL GLUTAMATE TECHNICAL COMMITTEE  
COMITÉ INTERNATIONALE TECHNIQUE DE L'ACIDE GLUTAMIQUE**

Dr Takeshi KIMURA  
Chief Executive Officer  
International Glutamate Technical Committee  
Hatchobori 3-9-5, Chuo-ku  
Tokyo 104-0032  
Japan  
Phone: +81 (0)803258 1900  
Fax: +81 (0)35250 8403  
Email: takeshi\_kimura@e-igt.org

**INTERNATIONAL NUT COUNCIL**

Mrs Julie ADAMS  
Member of the Scientific Committee  
International Nut Council  
Calle Boule 2  
43201 Reus  
Spain  
Phone: +34 977 331416  
Fax: +34 977 315028  
Email: goretti.guasch@treenuts.org/  
jadams@almondboard.com

Mr Giuseppe CALCAGNI  
Chairman  
International Nut Council Scientific Committee  
International Nut Council  
Calle Boule 2  
43201 Reus  
Spain  
Phone: +34 977 331416  
Fax: +34 977 315028  
Email: giuseppe.calcagni@besanagroup.com

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR  
STANDARDIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE  
NORMALISATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE  
NORMALIZACIÓN**

Mr Kevin MCKINLEY  
Deputy Secretary-General  
International Organization for Standardization  
1 rue de Varembe  
1211 Genève 20  
Phone: +41 22 7490251  
Fax: +41 227494349  
Email: mckinley@iso.org

Ms Pauline JONES  
Technical Programme Manager  
International Organization for Standardization  
1 rue de Varembe  
1211 Genève 20  
Phone: +41 22 7490288  
Fax: +41 22 7494349  
Email: jones@iso.org

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF THE  
FLAVOUR INDUSTRY  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE  
L'INDUSTRIE DES PRODUITS AROMATIQUES  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE LA  
INDUSTRIA AROMÁTICA**

Mr Thierry CACHET  
Scientific Director  
International Organization of the Flavour Industry  
Square Marie Louise 49  
B-1000 Brussels  
Belgium  
Phone: +32 2 2389902  
Fax: +32 2300265  
Email: secretariat@iofiorg.org

**INTERNATIONAL SEED FEDERATION  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DU  
COMMERCE DES SEMENCES**

Ms Radha RANGANATHAN  
Technical Director  
International Seed Federation  
7 Chemin du Reposoir  
1260 Nyon, Switzerland  
Phone: +41 22 3654420  
Fax: +41 22 3654421  
Email: isf@worldseed.org

**INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS  
INDUSTRIES  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES  
INDUSTRIES DES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES**

Ms Andrée BRONNER  
Secretary-General  
ISDI  
194 rue de Rivoli  
F-75001 Paris  
Phone: +33 1 53 458787  
Fax: +331 53 458780  
Email: andree.bronner@isdifederation.org

Ms Amandine DEVERGIES  
Scientific and Regulatory Affairs  
ISDI  
194 rue de Rivoli  
F-75001 Paris  
Phone: +33 1 53 458787  
Fax: +33 1 53 458780  
Email: amandine.devergies@isdifederation.org

Mr Peter VAN DAEL  
ISDI  
194 rue de Rivoli  
F-75001 Paris  
Phone: +33 1 53 458787  
Fax: +33 1 53 458780  
Email: andree.bronner@isdifederation.org

**NATIONAL HEALTH FEDERATION**

Mr Paul Anthony TAYLOR  
Vice Chairman  
National Health Federation  
P.O. Box 688  
Monrovia, California 91017  
U.S.A  
Phone: +1 626 357 2181  
Fax: +1 626 303 0642  
Email: contact-us@thenhf.com

Ms Stefanie GROENEFELD  
National Health Federation  
P.O. Box 688  
Monrovia, California 91017  
U.S.A  
Phone: +1 626 357 2181  
Fax: +1 626 303 0642

**WORLD SUGAR RESEARCH ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DE RECHERCHE  
SUR LE SUCRE**

Phone: +44 (0) 20 7821 6800  
Fax: +44 (0) 20 7834 4137  
Email: info@wsro.org

Ms Mary HARRINGTON  
Assistant to the Director-General  
World Sugar Research Organization  
P.O. Box 50134

**WORLD VETERINARY ASSOCIATION  
ASSOCIATION MONDIALE VÉTÉRINAIRE  
ASOCIACIÓN MUNDIAL VETERINARIA**

Prof Dr. Leon RUSSELL  
World Veterinary Association  
12 rue de Prony  
Paris  
Phone: +1 979 845 3517/1 979 776 8506  
Fax: +1 979 847 8981  
Email: ihrdvm@verizon.net/lrussell@cvm.tamu.edu

**SECRETARIAT  
SECRETARIAT  
SECRETARÍA**

Dr. Kazuaki MIYAGISHIMA  
Secretary, Codex Alimentarius Commission  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracolla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 54390  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: kazuaki.miyagishima@fao.org

Ms Noriko ISEKI  
Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracolla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 53195  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: noriko.iseki@fao.org

Ms Selma H. DOYRAN  
Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracolla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 55826  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: selma.doyran@fao.org

Dr Jeronimas MASKELIUNAS  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracolla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 53967  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: jeronimas.maskeliunas@fao.org

Mr Tom HEILANDT  
Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracolla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 54384  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: tom.heilandt@fao.org

Ms Gracia BRISCO  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracolla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 52700  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: gracia.brisco@fao.org

Ms Verna CAROLISSEN  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracolla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 55629  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: verna.carolissen@fao.org

Mr M. KUSUKAWA  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracolla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 54790  
Fax: +39 06 570 54593

**LEGAL COUNSEL  
CONSEILLER JURIDIQUE  
ASESOR JURÍDICO**

Mr Antonio TAVARES  
Legal Counsel  
Legal Office  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracolla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 55132  
Fax: +39 06 570 54408  
Email: antonio.tavares@fao.org

Dr. Steve SOLOMON  
Principal Legal Officer  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 22 791 3826  
Fax: +41 22 791 2111  
Email: solomons@who.int

Ms Egle GRANZIERA  
Legal Officer  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 22 791 3680  
Fax: +41 22 791 2111  
Email: granziera@who.int

**FAO PERSONNEL  
PERSONNEL DE LA FAO  
PERSONAL DE LA FAO**

Dr Kraisid TONTISIRIN  
Director  
Nutrition and Consumer Protection Division  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracolla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 53330  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: kraisid.tontisirin@fao.org

Mr Ezzeddine BOUTRIF  
Chief, Food Quality and Standards Service  
Nutrition and Consumer Protection Division  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracolla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 56156  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: ezzeddine.boutrif@fao.org

Dr Maria de Lourdes COSTARRICA  
Senior Officer  
Food Quality Liaison Group  
Nutrition and Consumer Protection Division  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 56060  
Fax: +39 06 570 5459  
Email: lourdes.costarrica@fao.org

Dr Maya PINEIRO  
Senior Officer  
Food Control and Consumer Protection Group  
Nutrition and Consumer Protection Division  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 53308  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: maya.pineiro@fao.org

Mr Julius JACKSON  
Project Officer  
Food Quality and Standards Service  
Nutrition and Consumer Protection Division  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla 00100  
Rome  
Italy  
Phone: +39 06 5705 3653  
Fax: +39 06 5705 4593  
Email: Julius.Jackson@fao.org

Mr Andrew SPEEDY  
Animal Production Service  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 52425  
Email: Andrew.speedy@fao.org

**WHO PERSONNEL  
PERSONNEL DE L'OMS  
PERSONAL DE LA OMS**

Ms Susanne WEBER-MORSORF  
Assistant Director-General  
Sustainable Development and Healthy Environments  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Phone: +41 22 791 2899  
Fax: +41 22 791 4725  
Email: webermosdorfs@who.int

Dr Jørgen SCHLUNDT  
Director  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases  
World Health Organization (WHO)  
20 avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Phone: +41 22 791 3445  
Fax: +41 22 791 4807  
Email: schlundtj@who.int

Dr Denise COSTA COITINHO  
Director  
Nutrition for Health and Development  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Phone: +41 22 791 2809  
Fax: +41 22 791 2809  
Email: coitinhod@who.int

Dr Margaret MILLER  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Phone: +41 22 791 1979  
Fax: +41 22 791 4807  
Email: millerm@who.int

Dr Gerald MOY  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Phone: +41 22 791 3698  
Fax: +41 22 791 4807  
Email: moyg@who.int

Mrs Françoise FONTANNAZ  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases (FOS)  
World Health Organization  
20 avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Phone: +41 22 791 3697  
Fax: +41 22 7914807  
Email: fontannazf@who.int



Dr Patience MENSAH  
Regional Adviser for Food Safety  
WHO Regional Office for Africa  
BP 06, Brazzaville  
Republic of Congo  
Phone: +47 241 39775  
Fax: +47 241 390501/3  
Email: mensahp@afro.who.int

Dr Genaro W. GARCIA  
Veterinary Public Health Adviser  
Pan American Centre for Food and Mouth Disease  
(PANAFTOSA)  
WHO Regional Office for the Americas  
Phone: + 001 202 974 3191  
Fax: +001 202 974 3331  
Email: garciage@paho.org

Dr Mohamed ELMI  
Regional Adviser for Food and Chemical Safety  
WHO Regional Office for the Eastern Mediterranean  
Phone: +00202 2765384  
Fax: +00202 670 2492  
Email: elmin@emro.who.int

Mr Francois Xavier MESLIN  
Food Safety, Zoonoses and Foodborne Diseases  
(FOS)  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +22.791.2575  
Fax: 22.791.4807  
Email: meslinf@who.int

Ms Awa AIDARA-KANE  
Food Safety, Zoonoses and Foodborne Diseases  
(FOS)  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +22.791.2403  
Fax: +22.791.4807  
Email: aidarakanea@who.int

Mr Peter BRAAM  
Food Safety, Zoonoses and Foodborne Diseases  
(FOS)  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +22.791.4204  
Fax: +22.791.4807  
Email: benembarekp@who.int

Dr Claudia STEIN  
Food Safety, Zoonoses and Foodborne Diseases  
(FOS)  
Sustainable Development and Healthy Environments  
(SDE)  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +22.791.3234  
Fax: +22.791.4807  
Email: steinc@who.int

Ms Saskia HENDRIKS  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Phone: +41 22 7914235  
Fax: +41 22 7914807  
Email: hendrikss@who.int

Ms Catherine MUHOLAND  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Phone: +41 22 7914235  
Fax: +41 22 7914807  
Email: muholandc@who.int

Ms Angelika TRITSCHER  
Scientist  
Sustainable Development and Health Environments  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +22.791. 3569  
Fax: +22.791  
Email: tritschera@who.int

Ms Jenny BISHOP  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases (FOS)  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 22.791.4235  
Fax: +41 22.791.4807  
Email: [bishopj@who.int](mailto:bishopj@who.int)

## ANNEXE II

**AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS****DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

(Le nouveau texte apparaît en caractères gras)

**ARTICLE III BUREAU**

1. La Commission élit un Président et trois vice-présidents choisis parmi les représentants, suppléants et conseillers (ci-après désignés « les délégués ») des Membres de la Commission, étant entendu qu'aucun délégué ne peut être élu sans l'assentiment du chef de sa délégation. Ils sont élus à chaque session et restent en fonction de la fin de la session à laquelle ils ont été élus jusqu'à la fin de la session ordinaire suivante. Le Président et les vice-présidents ne demeurent en fonction que s'ils continuent d'avoir l'aval du Membre de la Commission dont ils étaient un délégué au moment de l'élection. Les Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS déclareront un poste vacant s'ils sont informés par le Membre de la Commission que cet aval a cessé. Le Président et les vice-présidents sont rééligibles ~~mais, s'ils ont occupé leurs fonctions pendant deux périodes successives, ils ne peuvent être réélus pour un troisième mandat consécutif~~ **deux fois, à condition qu'à la fin de leur second mandat, ils n'aient pas occupé leurs fonctions pendant plus de deux ans.**

**ARTICLE IV COORDONNATEURS**

2. Les coordonnateurs sont nommés uniquement sur proposition de la majorité des Membres de la Commission qui constituent la région ou le groupe de pays considérés. ~~Les coordonnateurs restent en fonction de la fin de la session de la Commission à laquelle ils ont été nommés jusqu'à la fin, au plus tard, de la troisième session ordinaire consécutive; la durée exacte de leur mandat étant déterminée dans chaque cas par la Commission. S'ils ont occupé leurs fonctions pendant deux périodes successives, les coordonnateurs ne peuvent être réélus pour un troisième mandat consécutif.~~ **Les Coordonnateurs sont désignés en principe à chaque session du comité de coordination concerné, établi en vertu de l'article XI, par. (b) (ii), et nommés à la session ordinaire suivante de la Commission. Ils entrent en fonction à partir de la fin de cette session. Les Coordonnateurs peuvent être réélus pour un second mandat. La Commission prend toute disposition nécessaire pour garantir la continuité des fonctions des Coordonnateurs.**

**ARTICLE V COMITÉ EXÉCUTIF**

1. Le Comité exécutif se compose du Président et des vice-présidents de la Commission, des Coordonnateurs régionaux nommés sur la base de l'Article IV, ainsi que de sept autres membres élus par la Commission lors de ses sessions ordinaires parmi les Membres de la Commission, chacun d'eux venant de l'une des zones géographiques suivantes : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Asie, Europe, Pacifique Sud-Ouest et Proche-Orient. Le Comité exécutif ne doit pas compter parmi ses membres plus d'un délégué de chaque pays. Les Membres élus sur une base géographique restent en fonction de la fin de la session de la Commission à laquelle ils ont été élus jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire suivante et sont rééligibles **s'ils n'ont pas occupé leurs fonctions pendant plus de deux ans** mais, s'ils ont occupé leurs fonctions pendant deux périodes successives, ils ne peuvent être réélus pour un troisième mandat consécutif.

(Le Secrétariat se chargera des éventuelles modifications corollaires)

## ANNEXE III

AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE**PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DES NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS ET AUX LIGNES DIRECTRICES SUR LE DÉROULEMENT DES RÉUNIONS DE COMITÉS DU CODEX ET DES GROUPES INTERGOUVERNEMENTAUX SPÉCIAUX****PROCÉDURE D'ÉLABORATION DES NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS****PARTIE 3. PROCÉDURE UNIFORME POUR L'ÉLABORATION DES NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS****Étape 8**

Le projet de norme est soumis par le Secrétariat au Comité exécutif pour examen critique et à la Commission en vue de son adoption en tant que norme Codex ainsi que toute proposition écrite des Membres et organisations internationales intéressées concernant des amendements à l'étape 8. **En prenant une décision à ce stade, la Commission doit tenir compte des résultats de l'examen critique et de toute observation qui peut lui être présentée par l'un quelconque de ses Membres au sujet des incidences que l'avant-projet de norme ou l'une de ses dispositions pourrait avoir sur ses intérêts économiques.** Dans le cas des normes régionales, tous les Membres et organisations internationales intéressées peuvent présenter des observations, prendre part au débat et proposer des amendements, mais seule la majorité des Membres de la région ou groupe de pays concernés présents à la session peut décider de modifier et d'adopter le projet.

**PARTIE 4. PROCÉDURE UNIQUE ACCÉLÉRÉE POUR L'ÉLABORATION DES NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS****Étape 5**

Dans le cas de normes soumises à la procédure d'élaboration accélérée, **l'avant-projet de norme est présenté par le Secrétariat, au Comité exécutif pour examen critique et à la Commission en vue de son adoption comme norme Codex, ainsi que toute proposition écrite d'amendement des Membres et des organisations internationales intéressées.** En prenant une décision à ce stade, la Commission doit tenir compte **des résultats de l'examen critique et de toute observation qui peut lui être présentée par l'un quelconque de ses Membres au sujet des incidences que l'avant-projet de norme ou l'une de ses dispositions pourrait avoir sur ses intérêts économiques.** **Dans le cas des normes régionales, tous les Membres et organisations internationales intéressées peuvent présenter des observations, prendre part au débat et proposer des amendements, mais seule la majorité des Membres de la région ou groupe de pays concernés présents à la session peut décider de modifier et d'adopter le projet.**

~~— GUIDE CONCERNANT L'EXAMEN DES NORMES À L' ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE  
D' ÉLABORATION DES NORMES CODEX Y COMPRIS L' EXAMEN DES DÉCLARATIONS  
ÉVENTUELLES SUR LES INCIDENCES ÉCONOMIQUES~~

1. — ~~Pour:~~

- ~~(a) assurer que les travaux du Comité du Codex intéressé ne sont pas dépréciés par l'adoption d'un amendement insuffisamment examiné au sein de la Commission ;~~
- ~~(b) parallèlement, permettre à des amendements valables d'être proposés et examinés au sein de la Commission ;~~
- ~~(c) dans toute la mesure du possible, éviter aux sessions de la Commission de longues discussions sur des points examinés de manière approfondie par le Comité du Codex intéressé ;~~
- ~~(d) dans toute la mesure du possible, veiller à ce que les délégations soient avisées suffisamment à l'avance des amendements qui seront présentés de manière à pouvoir se documenter de façon appropriée ;~~

~~les amendements à des normes Codex à l'étape 8 devraient, autant que possible, être soumis par écrit, encore que les amendements proposés au sein de la Commission ne doivent pas être entièrement écartés, et la procédure suivante devrait être suivie :~~

~~2. — Lorsque des normes Codex sont transmises aux pays membres avant examen par la Commission à l'étape 8, le Secrétariat indique la date limite de réception des amendements proposés ; cette date est fixée de manière que les gouvernements puissent être saisis de ces amendements au moins un mois avant la session de la Commission.~~

~~3. — Les gouvernements communiquent par écrit leurs amendements à la date indiquée et précisent si ces amendements ont déjà été soumis au Comité du Codex compétent, en donnant des détails à ce sujet, ou bien expliquent pourquoi ils n'ont pas proposé l'amendement plus tôt, selon le cas.~~

~~4. — Lorsque des amendements sont proposés sans préavis au cours d'une session de la Commission, pour une norme à l'étape 8, le Président de la Commission, après consultation avec le Président du Comité compétent ou, en l'absence de celui-ci, avec le délégué du pays qui assume la présidence, ou encore, s'il s'agit d'organes subsidiaires dont aucun pays n'assume la responsabilité, avec d'autres personnes compétentes, décide s'il s'agit d'amendements de fond.~~

~~5. — Si une modification, jugée être un amendement de fond, a été agréée par la Commission, elle est soumise pour observations au Comité du Codex compétent et, en attendant que ledit Comité organe formule ses recommandations et que la Commission les examine, la norme est maintenue à l'étape 8 de la Procédure.~~

~~6. Tout Membre de la Commission sera libre d'attirer l'attention de la Commission sur toute question concernant les incidences possibles d'un projet de norme sur ses intérêts économiques y compris les questions qui, de l'avis de ce Membre, n'ont pas été résolues de manière satisfaisante à une étape antérieure de la Procédure d'élaboration des normes Codex. Toutes les informations sur cette question, y compris les résultats des examens antérieurs éventuels par la Commission ou par un de ses organes subsidiaires, seront présentés à la Commission par écrit, ainsi que les projets d'amendements de la norme, qui, de l'avis du pays en question, tiendraient compte des incidences économiques. Lors de l'examen des déclarations sur les incidences économiques, la Commission devrait avoir égard aux objectifs du Codex Alimentarius, visant à protéger la santé des consommateurs et à assurer la loyauté des pratiques suivies dans le commerce, tels qu'ils sont définis par les Principes généraux du Codex Alimentarius, ainsi qu'aux intérêts économiques du Membre concerné. Il sera laissé à la discrétion de la Commission de prendre les mesures appropriées, y compris de référer la question au Comité approprié du Codex pour recueillir ses observations.~~

## GUIDE CONCERNANT LA PROCÉDURE DE RÉVISION ET D'AMENDEMENT DES NORMES CODEX

1-2 [aucune modification]

3. La procédure à suivre pour amender ou réviser une norme Codex est décrite aux paragraphes ~~8 5~~ et ~~6~~ de l'Introduction à la Procédure d'élaboration des normes Codex **et textes apparentés**.

4. [aucune modification]

\*\*\*\*\*

## LIGNES DIRECTRICES SUR LE DÉROULEMENT DES RÉUNIONS DE COMITÉS DU CODEX ET DES GROUPES INTERGOUVERNEMENTAUX SPÉCIAUX

### RAPPORTS

[...]

Le Secrétariat mixte FAO/OMS veillera à ce que le texte du rapport final tel qu'adopté dans les langues du Comité soit communiqué aussitôt que possible et, en tout état de cause, au plus tard un mois après la clôture de la session, à tous les **membres et observateurs de la Commission** ~~participants et à tous les points de contact du Codex~~.

**Les lettres circulaires sollicitant des observations sur un avant-projet ou un projet de norme ou texte apparenté à l'étape 5 ou 8, ou à l'étape 5 (procédure accélérée) devraient être jointes au rapport, le cas échéant, et mentionner la date limite de réception des observations ou propositions d'amendements par écrit, de sorte que la Commission puisse les examiner.**

## MANDAT DU COMITÉ SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET DU COMITÉ SUR LES CONTAMINANTS PRÉSENTS DANS LES ALIMENTS

### Comité du Codex sur les additifs alimentaires

#### Mandat :

- (a) confirmer ou établir des limites maximales autorisées pour les additifs alimentaires ;
- (b) établir des listes prioritaires d'additifs alimentaires aux fins de l'évaluation des risques par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires ;
- (c) assigner des classes fonctionnelles aux différents additifs alimentaires ;
- (d) recommander des normes d'identité et de pureté pour divers additifs alimentaires en vue de leur adoption par la Commission ;
- (e) examiner des méthodes d'analyse servant au dosage des additifs alimentaires dans les aliments ; et
- (f) examiner et élaborer des normes ou codes dans des domaines apparentés tels que l'étiquetage des additifs alimentaires vendus en tant que tels.

### Comité du Codex sur les contaminants présents dans les aliments

#### Mandat:

- (a) confirmer ou établir des limites maximales ou indicatives autorisées pour les contaminants et les substances toxiques naturellement présentes dans l'alimentation humaine et animale ;
- (b) établir des listes prioritaires de contaminants et de substances toxiques présentes naturellement aux fins de l'évaluation des risques par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires ;
- (c) examiner des méthodes d'analyse et d'échantillonnage servant au dosage des contaminants et des substances toxiques naturellement présents dans l'alimentation humaine et animale ;
- (d) examiner et élaborer des normes ou codes d'usages dans des domaines apparentés ; et
- (e) examiner toute autre question relative aux contaminants et aux substances toxiques présentes naturellement dans l'alimentation humaine et animale que lui confie la Commission.

### AMENDEMENT AU MANDAT DU COMITÉ SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

(a) - (f) [aucune modification]

- (g) examiner les questions liées à la gestion des risques microbiologiques en relation à l'hygiène alimentaire, y compris l'irradiation des aliments, et aux activités de la FAO et de l'OMS en matière d'évaluation des risques microbiologiques.

## **CRITÈRES RÉVISÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES SUBSTANCES À SOUMETTRE EN PRIORITÉ À LA JMPR POUR ÉVALUATION**

### **1. CRITÈRES GÉNÉRAUX**

#### **1.1 Critères régissant l'inscription d'une substance chimique sur la liste des priorités**

Pour qu'un pesticide soit considéré apte pour insertion dans la liste de priorités, celui-ci doit :

- (i) être homologué dans un pays membre ;
- (ii) être disponible comme produit commercial;
- (iii) ne pas avoir déjà été accepté pour examen ;
- (iv) donner lieu à la formation de résidus dans ou sur un produit destiné à l'alimentation humaine ou animale faisant l'objet d'échanges internationaux, dont la présence suscite (ou pourrait susciter) des craintes pour la santé publique et donc occasionner (ou être susceptible d'occasionner) des problèmes au niveau des échanges internationaux.

#### **1.2 Critères de sélection des produits alimentaires pour lesquels le codex devrait fixer des LMR ou des LMRE**

Le produit pour lequel on demande la fixation par le Codex d'une LMR ou d'une LMRE doit pouvoir faire l'objet d'échanges internationaux. Un rang de priorité plus élevé sera accordé aux produits qui représentent une part importante du régime alimentaire.

#### **Note**

Il est recommandé aux gouvernements de vérifier si le pesticide ne fait pas déjà partie du Système Codex. Une liste de combinaisons pesticide/produit déjà incluses dans le Système Codex ou faisant l'objet d'un examen figure dans un document de travail élaboré et utilisé comme base de discussions à chaque session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides. Veuillez consulter le document relatif à la dernière session, qui vous permettra de savoir si un pesticide donné a déjà été examiné.

### **2. CRITÈRES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE PRIORITÉS**

#### **2.1 Nouvelles substances chimiques**

Lors de l'établissement de priorités relatives aux nouvelles substances chimiques dont l'évaluation est proposée à la JMPR, le Comité doit prendre en compte les critères suivants :

1. La substance chimique présente un risque de toxicité aiguë et/ou chronique moindre pour la santé humaine par rapport à d'autres substances chimiques figurant dans sa Classification (insecticide, fongicide, herbicide) ;
2. La date à laquelle la substance chimique a été soumise pour évaluation;
3. L'engagement de la part du fabricant du composé à communiquer des données d'appui pour examen, et ce dans des délais précis ;
4. La disponibilité d'études et d'évaluations des risques aux niveaux régional ou national, et la coordination avec d'autres listes régionales ou nationales ;
5. Inscrire, si possible, sur la liste des priorités les nouvelles substances de sorte qu'au moins 50 % des évaluations soient consacrées à ces nouvelles substances.

## Note

Afin de répondre au critère selon lequel la nouvelle substance chimique proposée est un produit de remplacement “plus sûr” ou “à moindre risque”, le pays qui propose la nouvelle substance devra fournir les informations suivantes :

- (i) les noms de la ou des substance(s) chimique(s) que la substance proposée devrait remplacer ;
- (ii) une comparaison de la toxicité aiguë et chronique de la substance chimique proposée avec d'autres substances chimiques figurant dans sa Classification (insecticide, fongicide, herbicide) ;
- iii un résumé des calculs de l'exposition aiguë et chronique par le régime alimentaire pour tous les régimes alimentaires pris en compte par le CCPR ;
- iv autres informations pertinentes à l'appui des nouvelles substances chimiques proposées au titre de produits de remplacement.

## 2.2 Réévaluation périodique

Lors de l'établissement de priorités relatives à la réévaluation périodique des substances chimiques par la JMPR, le Comité doit prendre en compte les critères suivants :

1. Le cas échéant, l'apport et/ou le profil toxicologique indique un certain risque pour la santé publique ;
2. Les substances chimiques n'ayant pas fait l'objet d'une analyse de toxicité depuis plus de 15 ans et/ou d'un examen approfondi de leurs limites maximales pendant 15 ans ;
3. L'année d'inscription du produit sur la liste des substances chimiques proposées pour une réévaluation périodique – Non encore prévue ;
4. La date à laquelle les données seront communiquées ;
5. Le cas échéant, le CCPR a été informé par un gouvernement national que la substance est à l'origine de perturbations au niveau des échanges commerciaux ;
6. Il existe une substance chimique étroitement apparentée pour laquelle une réévaluation périodique est proposée et qui est susceptible d'être évaluée parallèlement ;
7. La disponibilité d'étiquettes provenant de réévaluations nationales récentes.

## 2.3 Évaluations

Lors de l'établissement de priorités relatives aux évaluations de la toxicité ou des résidus par la JMPR, le Comité doit prendre en compte les critères ci-après :

1. La date de réception de la demande ;
2. L'engagement de la part du fabricant du composé à communiquer des données d'appui pour examen, et ce dans des délais précis.
3. Le cas échéant, les données sont soumises dans le cadre de la règle des quatre ans ;
4. La nature des données à soumettre et la raison de cette soumission ; par exemple, à la demande du CCPR.



**Note:**

Lorsqu'un pesticide a déjà été évalué par la JMPR et que des LMR, LMRE ou TI ont été fixées, de nouvelles évaluations peuvent être entreprises dans un ou plusieurs des cas suivants :

- (i) De nouvelles données toxicologiques sont disponibles pour indiquer un changement sensible dans la DJA ou la dose de référence aiguë.
- (ii) La JMPR peut relever un manque de données dans une réévaluation périodique ou une évaluation de nouvelle substance chimique. Dans ce cas, les gouvernements nationaux ou autres parties intéressées peuvent s'engager à fournir des informations au cosecrétaire concerné de la JMPR, avec copie au CCPR pour examen. Après inscription au calendrier provisoire de la JMPR, les données devront être soumises au cosecrétaire concerné de la JMPR.
- (iii) Le CCPR peut placer une substance chimique dans le cadre de la règle des quatre ans. Dans ce cas, le gouvernement ou les industriels devront communiquer leur appui pour les LMR spécifiques, au cosecrétaire FAO de la JMPR. Après inscription au calendrier provisoire de la JMPR, toutes les données à l'appui du maintien de la (ou des) LMR devront être soumises au cosecrétaire FAO de la JMPR.
- (iv) Un gouvernement membre peut souhaiter élargir l'emploi d'une substance chimique faisant déjà partie du Système Codex, c'est-à-dire obtenir des LMR pour un ou plusieurs nouveaux produits alors qu'il existe déjà des LMR pour d'autres produits. La demande devra être adressée au cosecrétaire FAO de la JMPR et soumise au CCPR pour examen. Après inscription au calendrier provisoire de la JMPR, les données devront être soumises au cosecrétaire FAO de la JMPR.
- (v) Un gouvernement membre peut souhaiter examiner une LMR à cause d'un changement dans une BPA. Par exemple, une nouvelle BPA peut nécessiter une LMR plus élevée. Dans ce cas, la demande devra être adressée au cosecrétaire FAO, avec copie au Comité pour examen. Après inscription au calendrier provisoire de la JMPR, les données devront être soumises au cosecrétaire FAO de la JMPR.
- (vi) Lorsque le CCPR demande des éclaircissements ou un nouvel examen à propos d'une recommandation de la JMPR, le cosecrétaire approprié inscrira la demande au calendrier de la JMPR suivante.
- (vii) Lorsqu'un pesticide particulier pour lequel il existe des LMR suscite de graves inquiétudes pour la santé publique, les gouvernements membres devront en informer rapidement le cosecrétaire OMS de la JMPR et lui transmettre les données pertinentes.

## UTILISATION DES RÉSULTATS ANALYTIQUES : PLANS D'ÉCHANTILLONNAGE, RAPPORTS ENTRE LES RÉSULTATS ANALYTIQUES, L'INCERTITUDE DE MESURE, LES FACTEURS DE RÉCUPÉRATION ET LES DISPOSITIONS DANS LES NORMES CODEX

(A insérer dans le Manuel de procédure du Codex à la fin des sections concernant les méthodes d'analyse et d'échantillonnage des *Lignes directrices pour l'incorporation de dispositions spécifiques dans les normes Codex et textes apparentés*)

### QUESTIONS EN CAUSE

Plusieurs éléments relatifs à l'analyse et à l'échantillonnage empêchent d'appliquer uniformément les normes. En particulier, différentes approches peuvent être adoptées concernant les méthodes d'échantillonnage et l'emploi de corrections pour l'incertitude de mesure et la récupération.

Actuellement, il n'y a pas d'indications officielles sur la manière d'interpréter les résultats analytiques dans le cadre du Codex. D'ailleurs, différentes décisions peuvent être prises après l'analyse du « même échantillon ». Ainsi, certains pays utilisent un système d'échantillonnage « chaque élément doit être conforme », tandis que d'autres prennent en compte « la moyenne du lot », certains déduisent l'incertitude de mesure associée au résultat, d'autres non, certains pays corrigent les résultats d'analyse pour la récupération, d'autres non. Cette interprétation peut aussi être influencée par le nombre de chiffres significatifs compris dans toute spécification de produit.

Il est essentiel que les résultats analytiques soient interprétés de la même manière pour qu'il y ait une harmonisation dans le cadre du Codex.

Il est souligné qu'il ne s'agit pas d'un problème d'analyse ou d'échantillonnage en tant que tel, mais d'un problème administratif comme l'ont démontré les résultats d'activités récentes dans le secteur des analyses, en particulier l'élaboration de Directives internationales pour l'emploi de facteurs de récupération dans les rapports d'analyse, ainsi que divers guides traitant de l'incertitude de mesure.

### RECOMMANDATIONS

Il est recommandé que lorsqu'un Comité du Codex s'occupant de produits examine et approuve une spécification de produits et les méthodes d'analyse connexes, il déclare l'information ci-après dans la norme Codex :

#### 1. Plans d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage approprié, dont les grandes lignes figurent dans les Directives générales sur l'échantillonnage (CAC/GL 50-2004), section 2.1.2 Directives sur l'échantillonnage, pour vérifier la conformité des produits avec la spécification. Il faudra indiquer en particulier :

- si la spécification s'applique à chaque élément d'un lot, à la moyenne d'un lot ou à la partie non conforme ;
- le niveau de qualité acceptable ;
- les conditions d'acceptation d'un lot contrôlé, en rapport avec la caractéristique qualitative/quantitative déterminée sur l'échantillon.

#### 2. Incertitude de mesure

Une marge de tolérance doit être fixée pour l'incertitude de mesure lorsqu'on décide si un résultat analytique répond ou non à la spécification. Cette exigence peut ne pas s'appliquer dans des situations où il existe un danger direct pour la santé, par exemple dans le cas de pathogènes d'origine alimentaire.

### **3. Récupération**

Les résultats analytiques seront exprimés sur une base corrigée pour la récupération, le cas échéant, et toute correction devra être signalée.

Lorsqu'un résultat a été corrigé pour la récupération, la méthode utilisée pour tenir compte de la récupération doit être indiquée. Le taux de récupération doit être signalé chaque fois que possible.

Lors de l'élaboration de normes, il conviendra d'indiquer si le résultat obtenu par une méthode utilisée pour l'analyse dans le cadre de contrôles de conformité sera donné ou non sur une base corrigée pour la récupération.

### **4. Chiffres significatifs**

Les unités dans lesquelles les résultats doivent être exprimés et le nombre de chiffres significatifs à inclure dans le résultat obtenu.

**Amendements consécutifs à la scission du Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants en Comité sur les additifs alimentaires et Comité sur les contaminants dans les aliments**

**SECTION II : UNIFORMISATION DU SYSTÈME DE COTATION DES DOCUMENTS**

Texte actuel	Nouveau texte
Additifs alimentaires et contaminants - CX/FAC	Additifs alimentaires - CX/FA Contaminants présents dans les aliments - CX/CF

**SECTION II : PLAN DE PRÉSENTATION DES NORMES CODEX DE PRODUITS**

Texte actuel	Nouveau texte
“Les dispositions ci-après concernant les additifs alimentaires et leurs spécifications figurant à la Section ..... du Codex Alimentarius doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants”.	“Les dispositions ci-après concernant les additifs alimentaires et leurs spécifications figurant à la Section ..... du Codex Alimentarius doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires”.
“Les dispositions ci-après concernant les contaminants autres que les résidus de pesticides doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants.”	“Les dispositions ci-après concernant les contaminants autres que les résidus de pesticides, doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments.”

**SECTION II : RELATIONS ENTRE LES COMITÉS S’OCCUPANT DE PRODUITS ET LES COMITÉS S’OCCUPANT DE QUESTIONS GÉNÉRALES**

Texte actuel	Nouveau texte
Les Comités du Codex sur l’étiquetage des denrées alimentaires, les additifs alimentaires et les contaminants, les méthodes d’analyse et d’échantillonnage; ...	Les Comités du Codex sur l’étiquetage des denrées alimentaires, les additifs alimentaires; les contaminants dans les aliments, les méthodes d’analyse et d’échantillonnage; ...
Toutes les dispositions en matière d’additifs alimentaires (y compris les auxiliaires technologiques) et de contaminants de chaque norme Codex intéressant un produit devraient être soumises pour examen au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants de préférence après que les normes aient été avancées à l’étape 5 de la procédure d’élaboration des normes Codex ou avant leur examen à l’étape 7 par le Comité de produit compétent, un tel examen ne devant cependant pas retarder le passage de la norme aux étapes suivantes de la procédure.	Toutes les dispositions en matière d’additifs alimentaires (y compris les auxiliaires technologiques) et de contaminants de chaque norme Codex intéressant un produit devraient être soumises pour examen aux Comités du Codex sur les additifs alimentaires ou sur les contaminants dans les aliments, selon qu’il convient, de préférence après que les normes aient été avancées à l’étape 5 de la procédure d’élaboration des normes Codex ou avant leur examen à l’étape 7 par le Comité de produit compétent, un tel examen ne devant cependant pas retarder le passage de la norme aux étapes suivantes de la procédure.
Toutes les dispositions relatives aux additifs alimentaires devront être confirmées par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants, compte tenu des justifications	Toutes les dispositions relatives aux additifs alimentaires devront être confirmées par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires, compte tenu des justifications technologiques soumises par les

Texte actuel	Nouveau texte
<p>technologiques soumises par les comités de produits, des recommandations du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) touchant à l'innocuité d'emploi (dose journalière admissible (DJA) et autres restrictions), ainsi que d'une estimation de l'absorption potentielle, et si possible, effective des additifs alimentaires.</p>	<p>comités de produits, des recommandations du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) touchant à l'innocuité d'emploi (dose journalière admissible (DJA) et autres restrictions), ainsi que d'une estimation de l'absorption potentielle, et si possible, effective des additifs alimentaires.</p>
<p>Lorsque des normes sur les produits sont transmises aux gouvernements à l'étape 3 pour recueillir leurs observations, elles devraient comporter la mention que les dispositions "relatives aux additifs alimentaires et aux contaminants sont établies sous réserve de confirmation par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants et de leur incorporation dans la Norme générale pour les additifs alimentaires ou la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments".</p>	<p>Lorsque des normes sur les produits sont transmises aux gouvernements à l'étape 3 pour recueillir leurs observations, elles devraient comporter la mention que les dispositions "relatives aux additifs alimentaires et aux contaminants sont établies sous réserve de confirmation par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires ou le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments et de leur incorporation dans la Norme générale pour les additifs alimentaires ou la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments".</p>
<p>Lorsqu'il existe un comité de produits en activité, les propositions relatives à l'utilisation d'additifs dans toute norme de produit considérée doivent être préparées par le Comité concerné et transmises au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants pour confirmation. Lorsque le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants décide de ne pas confirmer des dispositions concernant des additifs spécifiques (utilisation de l'additif, ou concentration dans le produit final), la raison doit en être clairement indiquée. La section considérée doit être renvoyée au Comité concerné si des informations complémentaires sont nécessaires ou pour information si le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants décide de modifier la disposition.</p>	<p>Lorsqu'il existe un comité de produits en activité, les propositions relatives à l'utilisation d'additifs dans toute norme de produit considérée doivent être préparées par le Comité concerné et transmises au Comité du Codex sur les additifs alimentaires pour confirmation. Lorsque le Comité du Codex sur les additifs alimentaires décide de ne pas confirmer des dispositions concernant des additifs spécifiques (utilisation de l'additif, ou concentration dans le produit final), la raison doit en être clairement indiquée. La section considérée doit être renvoyée au Comité concerné si des informations complémentaires sont nécessaires ou pour information si le Comité du Codex sur les additifs alimentaires décide de modifier la disposition.</p>
<p>Lorsqu'il n'existe pas de Comité en activité chargé du produit visé, les propositions visant de nouvelles dispositions concernant les additifs ou un amendement aux dispositions existantes doivent être transmises directement par les États Membres au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants.</p>	<p>Lorsqu'il n'existe pas de Comité en activité chargé du produit visé, les propositions visant de nouvelles dispositions concernant les additifs ou un amendement aux dispositions existantes doivent être transmises directement par les États Membres au Comité du Codex sur les additifs alimentaires.</p>
<p>Il n'est pas nécessaire que les méthodes d'analyse figurant dans les spécifications consultatives du Codex pour les additifs alimentaires et destinées à la vérification des critères de pureté et d'identité de ces additifs soient transmises pour confirmation au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. C'est au Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants qu'il incombe de faire passer ces méthodes par les étapes appropriées de la Procédure.</p>	<p>Il n'est pas nécessaire que les méthodes d'analyse figurant dans les spécifications consultatives du Codex pour les additifs alimentaires et destinées à la vérification des critères de pureté et d'identité de ces additifs soient transmises pour confirmation au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. C'est au Comité du Codex sur les additifs alimentaires qu'il incombe de faire passer ces méthodes par les étapes appropriées de la Procédure.</p>

### SECTION III

Le Comité sur les additifs alimentaires et le Comité sur les contaminants dans les aliments sont chargés de suivre, le cas échéant, l'étude de : (i) Principes en matière d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants, et (ii) la Politique du CCFAC en matière d'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les aliments ou groupes d'aliments.

## ANNEXE IV

**LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS PAR  
LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA  
VINGT-NEUVIÈME SESSION**

**Première partie – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 8**

<b>Norme et texte apparenté</b>	<b>Référence</b>	<b>Avancement</b>
Norme pour les nouilles instantanées (à l'exception des Sections 4 et 9 – voir la deuxième partie de la présente annexe)	Appendice, CL 2006/15-CPL	Adoptée
Révision du préambule de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires	ALINORM 06/29/12, Annexe V	Adoptée
Dispositions relatives à des additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires	ALINORM 06/29/12, Annexes VII et XI	Adoptées avec amendements (voir par. 49)
Concentrations maximales pour le plomb dans le poisson	ALINORM 06/29/12, Annexe XXIV	Adoptées*
Limites maximales pour le cadmium dans les mollusques marins bivalves (à l'exception des huîtres et des coquilles Saint-Jacques), dans les céphalopodes (sans viscères) et dans le riz poli	ALINORM 06/29/12, Annexe XXV	Adoptées*
Amendement à la Section 2 « Description » de la Norme générale pour le fromage	ALINORM 06/29/11, Annexe II	Adopté
Norme pour un mélange de lait concentré écrémé et de graisse végétale	ALINORM 06/29/11, Annexe III	Adoptée avec amendements (voir par. 82)
Norme pour un mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre	ALINORM 06/29/11, Annexe IV	Adoptée avec amendements (voir par. 82)
Norme pour un mélange de lait concentré écrémé sucré et de graisse végétale	ALINORM 06/29/11, Annexe V	Adoptée avec amendements (voir par. 82)
Norme révisée pour les fromages de lactosérum	ALINORM 06/29/11, Annexe VIII	Adoptée
Norme révisée pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge	ALINORM 06/29/26, Annexe II	Adoptée
Limites maximales de résidus de pesticides, notamment pour le piment fort séché	ALINORM 06/29/24, Annexe II	Adoptées
Directives pour l'estimation de l'incertitude des résultats	ALINORM 06/29/24, Annexe IV	Adoptées
Limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires	ALINORM 06/29/31, Annexe II	Adoptées

\* Pour inclusion dans la Norme générale Codex pour les Contaminants et les toxines présents dans les aliments (CODEX STAN 193-1995)

**Deuxième partie – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5/8 (avec omission des étapes 6 et 7)**

<b>Norme et texte apparenté</b>	<b>Référence</b>	<b>Avancement</b>
Norme pour les nouilles instantanées (Sections 4 et 9 – voir la première partie de la présente Annexe)	Appendice du CL 2006/15-CPL	Adoptée
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)	ALINORM 06/29/12, Annexes VII et XI	Adoptées avec amendements (voir par. 49)
Amendements au Système international de numérotation des additifs alimentaires	ALINORM 06/29/12, Annexe XVI	Adoptés
Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-cinquième session du JECFA	ALINORM 06/29/12, Annexe XVII	Adoptées
Annexe au Code d'usages Codex pour la prévention et la réduction de la contamination des fruits à coque par les aflatoxines- Mesures supplémentaires de prévention et de réduction des aflatoxines dans les noix du Brésil – (N08-2005)	ALINORM 06/29/12, Annexe XX	Adoptée
Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des produits destinés à l'alimentation humaine et animale par les dioxines et les PCB de type dioxine	ALINORM 06/29/12, Annexe XXVI	Adopté
Limites indicatives révisées pour les radionucléides présents dans les denrées alimentaires contaminées suite à une urgence nucléaire ou radiologique destinées à des échanges internationaux	ALINORM 06/29/12, Annexe XXXI	Adoptées
Principes et directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur les risques	ALINORM 06/29/30, Annexe II	Adoptés
Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires	ALINORM 06/29/30, Annexe III	Adoptés avec amendements (voir par. 72 à 73)
Norme révisée pour les matières grasses laitières à tartiner	ALINORM 06/29/11, Annexe XXIII	Adoptée
Limites maximales de résidus pour les pesticides	ALINORM 06/29/24, Annexe III	Adoptées

**Troisième partie – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5 de la procédure accélérée**

<b>Norme et texte apparenté</b>	<b>Référence</b>	<b>Avancement</b>
Amendement aux directives sur l'étiquetage nutritionnel: définition des acides gras trans	ALINORM 06/29/22, Annexe V	Adopté



**Quatrième partie – Autres normes et textes apparentés soumis pour adoption**

<b>Norme et texte apparenté</b>	<b>Référence</b>	<b>Avancement</b>
Dispositions relatives à l'étiquetage concernant les auxiliaires technologiques pour inclusion dans la Norme générale pour les jus et nectars de fruits	ALINORM 06/29/22 par. 4-5	Adoptées
Méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour inclusion dans les normes Codex et/ou dans CODEX STAN 234-1999	ALINORM 06/29/23, Annexe II	Adoptées
Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines dans les denrées alimentaires, y compris Tableau I	ALINORM 06/29/12, Annexe XVIII	Adoptée
Amendement de l'appendice au Tableau 3 de la Norme générale pour les additifs alimentaires	ALINORM 06/29/12, Annexe VIII	Adopté
Révision de la description de la catégorie alimentaire 13.6 « Compléments alimentaires » de la Norme générale pour les additifs alimentaires	ALINORM 06/29/12, Annexe XXXIII	Adoptée
Amendement à la norme pour les poudres de lactosérum, inclusion d'une disposition concernant le peroxyde de benzoyle	ALINORM 06/29/11, par. 21	Adopté (voir par. 177)
Amendement à la section sur l'hygiène des denrées alimentaires dans certaines normes pour le lait et les produits laitiers	ALINORM 06/29/9C, par. 16-17 et Appendice I  CODEX STAN A-6 1978 (Norme générale Codex pour le fromage)	Adopté (voir par. 178)
Amendement à la référence dans les Directives relatives à l'évaluation de la compétence des laboratoires exerçant des activités de contrôle des importations et des exportations de denrées alimentaires (CAC/GL 27-1997)	ALINORM 06/29/23, par. 98-102.	Adopté (voir par. 197)

## ANNEXE V

**LISTE DES PROJETS DE NORME ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS À L'ÉTAPE 5 PAR  
LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION**

**Partie 1 – Liste des normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5 et avancés à l'étape 6 par la  
Commission du Codex Alimentarius**

<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>Avancement</b>
Projet de révision des noms de catégorie Codex et du Système international de numérotation des additifs alimentaires – CAC/GL 36 – 2003 (N07–2005)	ALINORM 06/29/12, par. 98 et Annexe XV	Adopté
Projet de limite maximale pour les aflatoxines totales dans les amandes, les noisettes et les pistaches « prêtes à consommer »	ALINORM 06/29/12, par. 132 et Annexe XXII	Adopté
Projet de limites maximales pour l'étain dans les aliments en boîte (autres que les boissons) et dans les boissons en boîte	ALINORM 06/29/12, par. 183 et Annexe XXVIII	Adopté
Projet de norme révisée pour les préparations pour nourrissons et les préparations pour nourrissons destinées à des fins médicales spéciales (Section B)	ALINORM 06/29/26, par. 126 et Annexe IV B	Adopté
Projet de directives pour le règlement des différends concernant les résultats des analyses (Tests)	ALINORM 06/29/23, par. 43 et Annexe III	Adopté
Projet de modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers	ALINORM 06/29/11, par. 143 et Annexe XXIV	Adopté
Projets de limite maximale de résidus de pesticides	ALINORM 06/29/24 par. 93 – 94; 134 – 135 et Annexe VI	Adoptés
Projets de limite maximale de résidus pour la colistine et la ractopamine	ALINORM 06/29/31, par. 77 et Annexe IV	Adoptés
Projet de directives pour la conception et la mise en oeuvre de programmes réglementaires nationaux d'assurance de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires en cas d'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments destinés à la consommation humaine	ALINORM 06/29/31, par. 86 et Annexe VII	Adopté

## ANNEXE VI

**LISTE DES PROJETS DE NORMES MAINTENUS À L'ÉTAPE 8 PAR LA COMMISSION DU  
CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION**

Partie 1 – Liste des normes Codex et textes apparentés maintenus à l'étape 8 par la Commission du Codex Alimentarius

<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>Avancement</b>
Projet de norme révisée pour le Cheddar (C-1)	ALINORM 06/29/11, Annexe VI	Maintenu à l'étape 8 (voir par. 88)
Projet de norme révisée pour le Danbo (C-3)	ALINORM 06/29/11, Annexe VII	

Partie 2 - Liste des normes Codex et textes apparentés adoptés à l'étape 5 et avancés à l'étape 8 par la Commission du Codex Alimentarius

<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>Avancement</b>
Avant-projet de norme révisée pour l'Edam (C-4)	ALINORM 06/29/11, Annexe IX	
Projet de norme révisée pour le Gouda (C-5)	ALINORM 06/29/11, Annexe X	
Projet de norme révisée pour le Havarti (C-6)	ALINORM 06/29/11, Annexe XI	
Projet de norme révisée pour le Samso (C-7)	ALINORM 06/29/11, Annexe XII	
Projet de norme révisée pour l'Emmental (C-9)	ALINORM 06/29/11, Annexe XIII	
Projet de norme révisée pour le Tilsiter (C-11)	ALINORM 06/29/11, Annexe XIV	Maintenu à l'étape 8 (voir par. 88)
Projet de norme révisée pour le Saint-Paulin (C-13)	ALINORM 06/29/11, Annexe XV	
Projet de norme révisée pour le Provolone (C-15)	ALINORM 06/29/11, Annexe XVI	
Projet de norme révisée pour le Cottage Cheese (C-16)	ALINORM 06/29/11, Annexe XVII	
Projet de norme révisée pour le Coulommiers (C-18)	ALINORM 06/29/11, Annexe XVIII	
Projet de norme révisée pour le fromage à la crème (C-31)	ALINORM 06/29/11, Annexe XIX	

---

Projet de norme révisée pour le Camembert (C-33)	ALINORM 06/29/11, Annexe XX
--	--------------------------------

---

Projet de norme révisée pour le Brie (C-34)	ALINORM 06/29/11, Annexe XXI
---	---------------------------------

---

Projet de norme pour la Mozzarella	ALINORM 06/29/11, Annexe XXII
------------------------------------	----------------------------------

---

## ANNEXE VII

**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS RÉVOQUÉS PAR LA COMMISSION DU  
CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION**

<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>Situation</b>
Limites maximales de résidus de pesticides	ALINORM 06/29/24, par. 47 à 142 et Annexe VII	Révoquées
Liste de concentrations maximales Codex individuelles et de teneurs indicatives pour les contaminants et les toxines	ALINORM 05/28/12, par. 124 et Annexe XVIII	Révoquée
Dispositions relatives à des additifs alimentaires de la NGAA	ALINORM 06/29/12, par. 63 et 81 et Annexes VII & XII	Révoquées, à l'exception des catégories d'aliments 02.2.1.2 – Margarine et produits analogues, 13.1.1 – Préparations pour nourrissons et 13.1.2 – Préparations de suite dans les Annexes VII & XII

## ANNEXE VIII

**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS APPROUVÉS PAR LA COMMISSION  
DU CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION  
EN TANT QUE NOUVEAUX TRAVAUX**

COMITÉ RESPONSABLE	NORMES ET TEXTES APPARENTÉS	CODE DU DOCUMENT
TFFBT	Avant-projet de directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombiné	N01-2006
TFFBT	Avant-projet d'Annexe à la directive pour la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné (CAC/GL 45-2003) concernant l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné modifiées à des fins nutritionnelles ou de santé.	N02-2006
CCFA	Directives pour l'utilisation des aromatisants	N03-2006
CCCF	Révision du préambule de la Norme générale du Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments	N04-2006
CCCF	Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du vin par l'ochratoxine A	N05-2006
CCCF	Code d'usages pour la réduction de la présence d'acrylamide dans les denrées alimentaires	N06-2006
CCCF	Code d'usages pour la réduction de la contamination des denrées alimentaires par les HAP provenant du fumage et du séchage direct	N07-2006
CCMMP	Amendement de la liste d'additifs de la norme Codex pour les crèmes et les crèmes préparées	N08-2006
CCPR	Liste des pesticides (nouveaux pesticides et pesticides soumis à examen périodique) pour un examen à titre prioritaire	En cours
CCPR	Prolongation des travaux de révision de la classification du Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale	N09-2006
CCRVDF	Liste prioritaire de médicaments vétérinaires pour lesquels une évaluation ou une réévaluation est nécessaire	En cours
CCFL	Avant-projet d'amendement aux Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique (Éthylène)	N10-2006
CCFL	Définition de la publicité en relation aux allégations sur la nutrition et la santé	N11-2006
CCMAS	Révision des <i>Principes pour l'élaboration ou le choix des procédures d'échantillonnage du Codex</i> dans le Manuel de procédure	Procédure <sup>1</sup>
CCMAS	Examen de la <i>Terminologie analytique utilisée par le Codex</i> , approuvé comme nouvelle activité par la Commission à sa vingt-sixième session, à transférer du Manuel de procédure à un avant-projet de directives sur la terminologie analytique	N12-2006

## ANNEXE IX

**LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS PAR LA COMMISSION DU  
CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-NEUVIÈME SESSION**

<b>COMITÉ RESPONSABLE</b>	<b>NORMES ET TEXTES APPARENTÉS</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>
CCFAC	Interruption des travaux sur les projets et avant-projets de dispositions relatives à des additifs alimentaires de la NGAA	ALINORM 06/29/12, par. 81 et Annexe XIII. Sauf pour les dispositions relatives à des additifs alimentaires utilisés dans les catégories d'aliments 2.2.1.2 – Margarine et produits similaires, 13.1.1 – Préparations instantanées et 13.1.2 – Préparations de suite (voir par.136).
CCPR	Avant-projet d'amendement à la procédure d'élaboration des LMR du Codex (relatif à l'établissement de LMR provisoires) (N11-2005)	ALINORM 06/29/24, par. 203-210

## ANNEXE X

**MANDAT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR  
LA TRANSFORMATION ET LA MANIPULATION DES ALIMENTS SURGELÉS****Objectifs:**

Finaliser le Code d'usages international pour la transformation et la manipulation des aliments surgelés

**Mandat:**

Résoudre toutes les questions restant à résoudre y compris les dispositions de qualité et de sécurité sanitaire afin d'avancer le Code à l'étape 8.

**Calendrier:**

Le Groupe intergouvernemental terminera ses travaux en deux (2) ans, avec une (1) session du Groupe intergouvernemental.



## MANDAT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

### **Objectifs**

Formuler des avis fondés sur la science en tenant pleinement compte des principes de travail pour l'analyse des risques et des activités et normes d'autres organisations internationales compétentes, telles que la FAO, l'OMS et l'OIE, aux fins de l'évaluation des risques pour la santé humaine associés à la présence, dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale, y compris les produits aquacoles, et à la transmission par ces aliments, de micro-organismes résistant aux antimicrobiens et de gènes porteurs de résistance aux antimicrobiens, et sur la base de cette élaboration formuler des avis appropriés en matière de gestion des risques pour réduire ces risques.

### **Mandat**

Élaborer des orientations sur la méthodologie et les processus d'évaluation des risques liés aux antimicrobiens utilisés en médecine humaine et vétérinaire, sur la base d'évaluations des risques établies par la FAO/OMS par le biais des JEMRA et en étroite collaboration avec l'OIE, ainsi que sur des options spécifiques en matière de gestion des risques. Il sera tenu compte dans cette optique des travaux entrepris dans ce domaine aux niveaux national, régional et international.

### **Calendrier**

Le Groupe intergouvernemental terminera ses travaux en quatre sessions, à compter de 2007.

## ANNEXE XII

---

**PRÉSIDENTE ACTUELLE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX**


---

Organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b)(i)

<b>Code</b>	<b>Organe subsidiaire</b>	<b>Membre responsable</b>	<b>Statut</b>
CX 703	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers	Nouvelle-Zélande	Actif
CX 708	Comité du Codex sur les produits cacaoés et le chocolat	Suisse	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 709	Comité du Codex sur les graisses et les huiles	Royaume-Uni	Actif
CX 710	Comité du Codex sur les sucres	Royaume-Uni	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 711	Comité du Codex sur les additifs alimentaires	Chine	Actif
CX 735	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments	Pays-Bas	Actif
CX 712	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 713	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 714	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	Canada	Actif
CX 715	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	Hongrie	Actif
CX 716	Comité du Codex sur les principes généraux	France	Actif
CX 718	Comité du Codex sur les résidus de pesticides	Chine	Actif
CX 719	Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles	Suisse	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 720	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Allemagne	Actif
CX 722	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche	Norvège	Actif
CX 723	Comité du Codex sur l'hygiène de la viande	Nouvelle-Zélande	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 728	Comité du Codex sur les protéines végétales	Canada	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 729	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses	États-Unis d'Amérique	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 730	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 731	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais	Mexique	Actif
CX 733	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	Australie	Actif

<b>Code</b>	<b>Organe subsidiaire</b>	<b>Membre responsable</b>
<b>Groupe intergouvernemental spécial créé par la Commission à sa vingt-septième session</b>		
CX 802	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies	Japon
<b>Groupe intergouvernemental spécial créé par la Commission à sa vingt-neuvième session</b>		
CX 804	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens	République de Corée
CX 805	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés	Thaïlande

Organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b)(ii)

<b>Code</b>	<b>Organe subsidiaire</b>	<b>Membre responsable</b>
CX 706	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe	Coordonnateur pour l'Europe
CX 707	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique	Coordonnateur pour l'Afrique
CX 725	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CX 727	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie	Coordonnateur pour l'Asie
CX 732	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest	Coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest
CX 734	Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient	Coordonnateur pour le Proche-Orient